UCLouvain

Université de Liège

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication

Pratiques d'acteurs sur l'aménagement du territoire périurbain : Cas d'une communauté à Ambohitrimanjaka (Madagascar)

Auteur : RAKOTOARIVONY Naly

Promoteur : Prof. Emmanuelle Piccoli

Lecteur : Prof. Fabio Berti

Année académique : 2018-2019

Master de spécialisation en développement, environnement et sociétés

Mémoire de Fin d'Etudes pour l'obtention du Master de Spécialisation en Développement Environnement et Société

Pratiques d'acteurs sur l'aménagement du territoire périurbain : Cas d'une communauté à Ambohitrimanjaka (Madagascar)

Réalisé par RAKOTOARIVONY Naly

Promoteur : Prof. Emmanuelle Piccoli

Co-promoteur : René-Claude Niyonkuru

DECLARATION DE DEONTOLOGIE

Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave

REMERCIEMENTS

Premièrement, je tiens à remercie Dieu tout puissant pour ses bénédictions durant toute ma vie et aussi durant mon cursus pour cette année d'étude à l'international.

Ce travail, n'est pas uniquement un produit scientifique issu des exercices intellectuels, mais aussi le fruit de plusieurs collaborations et de soutiens entre plusieurs personnes. J'adresse mes humbles remerciements à :

- Professeur Fabio Berti, notre lecteur, d'avoir bien voulu accepter d'évaluer cette étude et d'apporter ses recommandations pour la cohérence et la clarté de cet ouvrage,

- Professeure Emmanuelle Piccoli, notre promotrice, qui a investi ses temps sur l'encadrement et a beaucoup échangé par rapport aux approches de la recherche qui sont fructueuses aux termes de ce parcours,

- René-Claude Niyonkuru, doctorant au sein du Centre d'Etudes du Développement et co-promoteur de ce mémoire, qui a donné une grande partie de son temps pour la discussion par rapport à la mobilisation des cadres théoriques, à la rigueur dans la recherche et aussi de ses encouragements comme un collègue,

- Mesdames et Messieurs les responsables et agents du ministère de l'aménagement de territoire et de l'ambassade de Madagascar en Belgique qui ont facilité mes recherches de terrain par les contacts et réseaux qu'ils ont partagés,

- Membres de ma famille, en particulier Antsa, Tendry et Mahatoky, qui ont vécu, et partagé cette aventure avec moi, et qui m'ont soutenu et apporté de motivation durant mes études et recherches,

- Monsieur Rakoto, mon assistant de recherche durant les travaux de terrain, qui m'a aidé à trouver les acteurs clés et m'a accompagné en tant que guide et première personne de contact avec la communauté,

- Toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de cette étude, notamment les habitants qui ont accepté d'être interviewés, les responsables locaux, fokontany, commune, les services déconcentrés, …

- Tous ceux que nous avons pu omettre par inadvertance.

SOMMAIRE

SOMMAIRE ..... **I**

LISTE DES FIGURES III

LISTE DES TABLEAUX III

ACRONYMES ET GLOSSAIRE III

INTRODUCTION **1**

OBJET D'ÉTUDE 1

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE **4**

1. PROBLÉMATIQUE ET QUESTION DE RECHERCHE 4
2. MÉTHODOLOGIE 6
3. LIMITES DE L'ÉTUDE ET ÉTHIQUE DU TERRAIN 8
4. MOTIVATION POUR LE CHOIX DE LA THÉMATIQUE ET DE LA ZONE D'ÉTUDE 9

CHAPITRE 2 : CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL **11**

1. REVUE DE LITTÉRATURE 11
   - *a. Socio-économie* *11*
   - *b. Gouvernance et acteurs* *14*
   - *c. Périurbanisation-périurbain : le contexte national et la zone d'étude* *19*
     - > Facteurs de périurbanisation d'Antananarivo 20
     - > Facteurs connexes 22
2. CADRES THÉORIQUES ET CONCEPTUEL 25
   - *a. Pluralisme juridique et norme pratique* *25*
   - *b. Interactionnisme* *28*
   - *c. Rapport de pouvoir* *29*
   - *d. Aménagement du territoire (territoire physique)* *31*

CHAPITRE 3 : ETUDE DU CAS PÉRIURBAIN « AMBOHITRIMANJAKA » **33**

1. DESCRIPTION DE LA ZONE D'ÉTUDE 33
   - *a. Description et localisation* *33*
   - *b. Historiques et contexte* *34*
   - *c. Périurbain et périurbanisation* *36*
2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE À MADAGASCAR – AMBOHITRIMANJAKA 37
3. DYNAMIQUE SPATIALE LOCALE 38
   - *a. Urbanisation rampante* *38*
   - *b. Reconfiguration d'affectation au niveau des zones agricoles* *39*

c. Evolution socio-historiques ... *43*

> Dynamique urbaine ... 43

> Dynamique foncière ... 45

CHAPITRE 4 : ANALYSES, RÉSULTATS ET DISCUSSIONS ... 48

1. LE PLURALISME ET LES NORMES PRATIQUES ... 48

a. Pluralisme à travers une hybridation de norme et de shopping forum ... 48

b. Pluralisme à travers un forum shopping sur les instruments ... 50

c. Multiplicité des instruments et dispositifs ... 52

d. Aménagement : un processus ... 54

2. L'INTERACTION ENTRE LES ACTEURS DANS L'AMÉNAGEMENT ... 56

a. Interaction entre responsable-communauté ... 57

b. Interaction intercommunautaire ... 59

3. LES JEUX DE POUVOIR POUR L'ORIENTATION SPATIALE DES ZONES ... 63

a. Les rapports de pouvoir aux niveaux locaux ... 64

b. Trajectoire de la commune ... 66

c. Les acteurs externes ... 68

> Acteurs étatiques et politiques ... 68

> Investisseurs : échelle locale ... 70

> Etrangers : échelle ville-périurbain ... 75

CONCLUSION PARTIELLE ... 77

CONCLUSION GÉNÉRALE ... 81

BIBLIOGRAPHIE ... 84

Liste des figures

Figure 1:Localisation de la zone d'étude 34
Figure 2: Evolution de l'urbanisation à Andringitana 39
Figure 3: Etat actuel de l'aménagement urbain dans la zone 40
Figure 4: Aménagement des tanim-palana et des marécages (Ampririaka) 43
Figure 5: Mode d'occupation et de répartition spatiale actuelle 46
Figure 6: Dynamique sociohistorique de l'affectation et de l'occupation spatiale locale 47
Figure 7: Etat de régularité d'occupation 49
Figure 8: Proportion des superficies bâties 56
Figure 9: Situation de pluralisme et de normes pratiques dans la zone d'études 56
Figure 10: Manifestions de l'interactionnisme dans l'aménagement au niveau local 63
Figure 11: Exploitation et manifestation du rapport de pouvoir dans l'aménagement local ... 77
Figure 12: Processus socio-politique de l'aménagement du territoire périurbain 80

Liste des tableaux

Tableau 1: Synthèse des acteurs consultés 8
Tableau 2: Procédure de traitement de permis de construire 38

Acronymes et Glossaire

APIPA : Autorité pour la Protection contre les Inondations de la Plaine d'Antananarivo
CUA : Commune Urbaine d'Antananarivo
PCD : Plan Communal de Développement
PUDé : Plan d'Urbanisme de Détail
PUDi : Plan d'Urbanisme Directeur
SAC/ SAIC : Schémas d'Aménagement Communal / Schémas d'Aménagement Inter-Communal

Fokontany (fkt) : Circonscription administrative constitutive d'une commune
Herana : Plante qu'on trouve dans le marécage, généralement avec les roseaux (*Cyperus sp*)
Tanim-palana : Zone alluvial le long des digues de protection des rivières Sisaony et Ikopa.
Zozoro : Roseau (*Cyperus sp*)

INTRODUCTION

La périurbanisation est un phénomène marquant de l'après-guerre des pays occidentaux. Un phénomène, généralement liée au développement de l'industrie de l'automobile, qui a facilité l'étalement urbain, mais également à l'émergence des classes moyennes qui s'étaient appropriées des opportunités qu'offre la proximité organisationnelle et géographique des espaces périurbains. Ces derniers présentaient un cadre de vie considéré meilleur que dans le centre urbain et les ruraux lointains (Damon, Marchal, & Stébé, 2016), (Guiomar, 2014). En Afrique, la périurbanisation a suivi la même tendance mais plus tard vers la fin du XXème siècle, avec des facteurs déclencheurs similaires. Suivant le rapport de l'ONU-Habitat en 2010 [1] (p.1), la population urbaine en Afrique a doublé entre 1980 et 2000, et la projection estime que la moitié de la population africaine sera urbaine d'ici 2030. Madagascar n'est pas épargnée par ce phénomène. Outre l'étalement et la densification des villes traditionnelles (ancien chef-lieu de province), jaillissent des nouvelles villes, stimulées par le développement des infrastructures routières et les flux socio-économiques y afférents[2].

Objet d'étude

La périurbanisation à Madagascar est conditionnée par plusieurs facteurs, qui sont d'ordre politique et socio-économique. Chaque cas s'inscrit dans un contexte socio-historique idoine, résultant des combinaisons de ces facteurs. La ville capitale Antananarivo constitue un cas pertinent pour mieux appréhender cette dynamique de périurbanisation des villes malgaches. Rassemblé sous l'appellation « **Grand Antananarivo ou Grand Tana** », la capitale est constituée d'une agglomération de 33 communes ; la Commune Urbaine d'Antananarivo (CUA) et 32 communes périphériques avoisinantes. Ces dernières sont urbaines ou rurales suivant leur degré d'urbanisation et présentent des liens fonctionnels et/ou nourriciers avec le centre urbain (Olisoa, 2012). En termes d'aménagement de territoire, le Grand Tana est actuellement régi par deux principaux outils : la Politique Nationale d'Aménagement de Territoire

[1]Rapport de l'ONU-Habitat, (2010, Novembre), « L'état des Villes Africaines 2010 : Gouvernance, Inégalités et Marchés Fonciers Urbains ». Consulté à l'adresse https://unhabitat.org/books/letat-des-villes-africaines-2010-gouvernance-inegalite-et-marches-fonciers-urbains/

[2]Rapport de l'ONU-Habitat, (2016), « Rapport pays Madagascar : En vue de la préparation de la conférence Habita III ». Consulté à l'adresse https://unhabitat.org/wp-content/uploads/2014/07/Madagascar-National-Report.pdf

(PNAT) et le Plan d'Urbanisme Directeur (PUDi – grand Tana) élaboré en 2004. Ensuite des articulations sont effectuées au niveau communal suivant les orientations locales définies par le Plan Communal de Développement (PCD), le Plan d'Urbanisme Détaillé (PUDé) dans le cas des grands projets d'aménagement (RAZAFIMAHEFA, 2013) et le Schéma d'Aménagement Communal (SAC) dans quelques communes. Une structure intercommunale – Organisme Publique de Coopération Intercommunale nommée (OPCI) FIFTAMA[3] a été également mise en place depuis 1994 en parallèle avec la politique de décentralisation – pour réguler l'aménagement du territoire au niveau des zones périphériques. Paradoxalement, pour des raisons politiques, la CUA n'est pas membre de cette structure intercommunale.

Malgré l'existence de ces différents outils d'aménagement du territoire, la périurbanisation n'est pas contrôlée et on assiste à des formes de mitage qui est de plus en plus fréquent dans l'espace périurbain (*ibid*.). D'ailleurs, les communes périurbaines sont considérées comme une réserve foncière pour le développement de la ville dans le Schéma Directeur de Développement Urbain (SDDU) du 1985. La majorité des auteurs qui ont étudié l'urbanisme et l'aménagement du territoire du Grand Tana ont observé le dépassement par les constructions et aménagements des outils de planification. Ces auteurs postulent que les actions menées s'inscrivent plutôt dans une optique curative que préventive et qualifient « laisser faire » les dynamiques actuelles. En effet, ce dysfonctionnement n'impacte pas uniquement l'occupation physique du sol et ses environnements immédiats mais touche tout un système socio-économique qui se trouve actuellement déséquilibré. Le clivage entre les classes sociales s'accentue, plus de 72% des urbains vivent dans des taudis et bidonvilles (ONU-Habitat) – l'augmentation des zones bâtis au détriment des zones herbeuses et agricoles durant les vingt (20) dernières années constitue une menace pour les petits exploitants agricoles périurbains (RAVELOJAONA, 2013) – la pression foncière rend difficile l'accès à la terre (RANDRIAMIDONA, 2008) et le manque de ressource pour l'implémentation d'un plan d'aménagement renforce le poids des acteurs privés au niveau de l'arène politico-économique locale (Olisoa, *op.cit.*).Tous ces faits sont associés à la périurbanisation.

Sur base de ces constats, la présente étude consiste à appréhender les interactions locales autour de l'aménagement du territoire. Il s'agit de mettre en évidence les idées

[3]Farimbona Iombonan'irao Firaisan'irao Tanana Manodidina an'Antanananarivo ou littéralement Solidarité des communes périurbaine d'Antananarivo.

préconçues liées aux problèmes de conception et implémentation de l'aménagement de territoire et d'analyser à une échelle micro, comment se présentent les mécanismes d'occupation du sol, quels sont les facteurs explicatifs qui soutiennent l'étalement urbain, notamment ceux classés « illicites » et comment se jouent les stratégies d'acteurs au niveau local. Ainsi, cette étude a pour objectif premier de comprendre comment les pratiques des acteurs locaux, différentes des normes officielles, se répercutent sur l'aménagement du territoire afin d'en tenir compte dans l'élaboration et l'implémentation des plans d'aménagement ultérieurs, et deuxièmement de contribuer à répondre aux constats que les chercheurs ont déjà soulignés à propos de la contrainte majeure de l'aménagement du territoire qui n'est pas uniquement d'ordre technico-économique mais surtout d'ordre socio-politique.

Pour cette étude, la commune d'Ambohitrimanjaka a été choisie comme champ de recherche. Elle se situe sur la partie ouest et nord-ouest de la capitale et fait partie de l'agglomération Grand-Tana. Elle est qualifiée dans le SDDU 1985 de banlieue résidentielle avec une nuance sur le standing d'habitat et de catégorie sociale, puis comme une zone pour la périurbanisation dans le PUDi 2004. Ce fait socio-historique montre ainsi que cette commune présente une périurbanisation illustrative de la dynamique actuelle et que l'ouverture d'un nouveau boulevard sur cet axe ainsi que la nouvelle affectation de cette zone dans le projet actuel d'actualisation du plan d'urbanisme, sont des éléments qui vont encore accentuer cette périurbanisation.

Pour analyser et élucider la problématique de cette recherche, ce mémoire est reparti en quatre chapitres. Le premier concerne le contexte général de l'étude et la méthodologie. Il décrit les motivations, la démarche méthodologique de la recherche et les défis éthiques. Dans le second chapitre, nous abordons les cadres théoriques qui regroupent non seulement les théories et concepts sur lesquels cette recherche s'inscrit mais également l'état de l'art sur la thématique de l'étude à une l'échelle internationale, nationale et locale. Le troisième chapitre présente la zone d'étude ainsi que l'environnement socio-politique et institutionnel de notre étude. Les résultats de l'observation seront également mobilisés pour décrire notre terrain. Finalement, au dernier chapitre, nous discuterons les résultats en analysant les données empiriques.

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET METHODOLOGIE

Cette partie décrit la formulation des questions de recherche, la méthodologie adoptée ainsi que l'intérêt et les limites de l'étude. Suivant une démarche hypothético-déductive, une revue de la littérature a été initialement menée pour élaborer les cadres d'analyse et les hypothèses de recherche. Néanmoins, après les travaux de terrains, qui servent de base empirique pour cette étude, les questions de recherches, les cadres d'analyse ainsi que les hypothèses ont été réajustés afin de les adapter à la réalité du terrain. Ainsi, une autre lecture, notamment sur le pluralisme, est rajouté pour permettre une considération holistique de l'approche et surtout pour mettre en exergue et mieux décrire la complexité des pratiques d'acteurs dans l'aménagement du périurbain.

1. Problématique et question de recherche

De manière progressive, la problématique a été réajustée suivant l'avancement de la recherche. Un cycle entre problématique, observation et analyse des données empiriques se passait jusqu'à ce qu'elle reflète le contenu de l'étude.

La consultation des politiques d'aménagement du territoire, que ce soit dans le Nord ou dans le Sud– a permis de déduire que leurs prescriptions générales s'inscrivent actuellement dans les pôles de développement durable, dont le social, l'économie et l'environnement (Musson, 2010). Ces dimensions sont rencontrées dans les orientations des outils de planifications. Suivant l'article 3 de la Loi 2015 – 051 de l'aménagement du territoire de Madagascar : « L'Etat, les Provinces, les Régions et les Communes favorisent la mise en valeur du territoire et visent le développement équilibré du territoire alliant le progrès social, l'efficacité économique et la protection de l'environnement », et la Loi 29 Mars 1962 portant organisation de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme en Belgique : « …l'aménagement est conçu tant au point de vue économique, social et esthétique que dans le but de conserver intactes les beautés naturelles du pays », on constate une prescription pour une articulation équilibrée du développement. Malgré la présence de ces instruments et leurs prescriptions rigides, un mitage est rencontré dans le territoire, et des résistances ainsi que des controverses se manifestent autour de divers projets de développement. En effet, Rousseau *et al.* (2015), dans une optique d'aider à une formulation collective de problème dans la gestion de territoire, stipulent que « les décisions de gestion des territoires, comme la construction d'aménagements, la modification de réglementations, la dentition de zones

prioritaires, la dentition d'aides ciblées, doivent souvent concilier une grande diversité de points de vue » (Rousseau & Deffuant, 2005). Cela rend l'aménagement du territoire comme une arène dans laquelle les acteurs se posent, s'opposent pour la gouvernance du territoire. Ces phénomènes sont plus intenses dans les zones périurbaines où l'hétérogénéité sociale ainsi que le dualisme entre rural et urbain conduisent à une diversité de vision et de représentation (Allemand, Frémont, & Heurgon, 2017; Melot, 2016). De plus, sa situation géographique rend difficile le maintien de la double fonction aménité naturelle et développement économique (Cusin, Lefebvre, & Sigaud, 2016).

De ces constats que découlent nos questions de départ : comment les acteurs périurbains gèrent leur territoire ? Emergent ensuite plusieurs questions : Quelles sont les catégories d'acteurs présentes dans le territoire périurbain ? Quelles sont les organisations existantes et quels sont les rapports entre elles ? Ce qui a mené à la question de recherche pour cette étude :

« **Comment les acteurs périurbains aménagent leur territoire, en absence ou application partielle des normes officielles ?** ».

Pour apporter une réponse à cette question, l'hypothèse suivante est avancée :

« L'interaction et le rapport de pouvoir entre les acteurs périurbains conduisent à des normes pratiques qui définissent l'effectivité de l'aménagement spatiale locale ».

Elle sert à cadrer l'observation, définir dans quelle optique cette recherche s'inscrit afin de filtrer les données et de recueillir les dites « pertinentes » (Campenhoudt & Quivy, 2011). Cette hypothèse renvoie à des concepts et une dimension d'analyse, entre autres, l'aménagement du territoire des zones périurbaines d'Antananarivo, l'interaction entre les acteurs et le rapport de pouvoir. Dans cette hypothèse, le terme effectivité signifie ce qui se passe réellement, c'est-à-dire, ce qu'on voit et ce qui se présente. Cette approche, mettant les acteurs au centre de l'analyse, permet d'apporter un regard approfondi sur la dynamique d'acteurs locaux dans le processus d'aménagement du territoire périurbain, dans le contexte actuel stigmatisé par une intervention mitigée de l'Etat.

2. Méthodologie

La méthode hypothético-déductive suivant une approche descriptive, analytique et ethno méthodologique a été mobilisée dans le cadre de cette étude. L'ethnométhodologie, « porte attention aux mécanismes subtils, constitutifs des interactions entre les personnes » (Savoie-Zajc, 2007), permet d'analyser la rationalité, le sens dans la vie sociale, les conduites, les activités et les pratiques des agents. Ainsi, elle répond à la problématique, qui se focalise sur l'aspect interactionnel des acteurs dans la fabrique de l'aménagement du territoire dans un contexte de multiplicité normative. Les principales méthodes utilisées pour collecter les données sont : (1) la revue documentaire et travail exploratoire, (2) l'observation directe et (3) l'entretien semi-directif. Néanmoins, une enquête quantitative a été également menée afin de vérifier (confirmer ou infirmer) les informations issues des données qualitatives et également l'hypothèse.

> **La revue documentaire et travail exploratoire**

Première étape de la démarche, elle consiste à collecter toutes les informations liées à l'objet d'étude. La recherche mène sur l'aménagement de territoire en zone périurbaine à une l'échelle internationale, puis une recherche pointue sur l'échelle nationale et sur la zone d'étude. Cette approche permet de comprendre les enjeux de la périurbanisation, les articulations des outils et des dispositifs de gouvernance dans le périurbain (*infra*). Elle a également permis de cadrer la problématique, les outils d'analyse et d'approfondir la dimension socio-politique de l'aménagement du territoire périurbain.

> **L'observation directe**

L'observation s'effectue durant toute la période d'étude sur le terrain. Elle consiste, premièrement, à constater l'état général de l'aménagement du territoire, et deuxièmement à vérifier les informations provenant de la littérature, des entretiens et des enquêtes. Elle se focalise sur l'observation des possibilités de relations, d'interactions ainsi que des rapports entre les acteurs avec l'organisation spatiale de la zone. Outre l'observation visuelle sur terrain, cet exercice inclue également une analyse diachronique succincte des images satellitaires permettant d'appréhender l'état et l'enjeu de l'aménagement de la zone.

> **Collecte de données qualitatives – quantitatives**

L'entretien semi-directif est adopté pour collecter les informations et données de type qualitatives. Ainsi deux (2) guides d'entretien ont été établis, le premier au niveau des responsables (fokontany, commune, les agents des structures décentralisées et déconcentrées, les responsables au niveau de la structure de l'aménagement du territoire), le deuxième pour les habitants (briquetiers, producteurs, habitants). Ainsi, les questions sont ouvertes, généralement basées sur le « comment » et « pourquoi », et orientées vers la compréhension de la dynamique locale, de la perception et des visions de l'interviewé. La durée d'un entretien est largement variée, entre 15 – 70 min, suivant l'intérêt que porte chaque interviewé à la thématique et la qualité de l'interaction durant l'entretien. En effet, de nouveaux points intéressants, qui n'étaient pas perceptibles durant l'élaboration des questionnaires (ex : la résistance des briquetiers pour la mise en place d'un projet de ristourne communal, l'expropriation des producteurs à la suite d'un nouveau projet d'installation d'une zone industrielle), émergeaient durant les entretiens. Ainsi des approfondissements sont portés autour de ces points si l'interviewé est acteur et/ou capable de les décrire.

Outre l'entretien semi-directif, des enquêtes par questionnaires ont été également menées. L'objectif est d'avoir une cartographie globale de l'état de l'aménagement de territoire de la zone, notamment les modes de faire valeur des terres, le niveau de régularité de construction et ou d'aménagement (possession de permis de construire lors de la construction), etc. Elle permet également de recouper les informations issues de la revue de littérature, et des entretiens.

> **Traitement de données**

Trois types de données sont produits dans cette étude : les enregistrements des entretiens, les données issues des questionnaires et les données issues de l'exploration et de l'observation.

Premièrement, les entretiens ont été en partie retranscrits. En effet, suivant l'avancement des entretiens, surtout avec les habitants, des saturations sont observées et l'entretien n'est pas retranscrit intégralement pour tous les acteurs. D'ailleurs, d'autres discussions n'entrent pas également dans l'objet d'études. Cependant, les fréquences sont comptées afin de déterminer les éventuels poids d'une thématique par rapport à la représentation générale des acteurs. Les techniques d'analyse de contenu sont ensuite utilisées pour décrypter et décortiquer les entretiens, tout en se référant aux cadres

théoriques et conceptuels mobilisés et éventuellement sur d'autres cadres analytiques. Les données issues de ce traitement constituent les bases empiriques de cette étude.

Les deux autres types de données sont celles issues des questionnaires et de l'observation directe. D'une part, les données obtenues par les questionnaires d'enquête ont été éditées dans une feuille Excel, ensuite codifiées et numérisées afin de faciliter les traitements ultérieurs. D'autre part, les données issues de l'exploration sont surtout des textes, des images et des documents qui seront utilisés pour illustrer certaines tendances et analyses de cette étude.

A chaque analyse, une vérification par triangulation entre les données est conduite pour vérifier la pertinence et la véridicité des propos que les acteurs ont émis. Ceci permet également d'apporter de la rigueur dans les analyses. Le tableau suivant synthétise les échantillons et la méthode utilisée pour chaque catégorie.

Tableau 1: Synthèse des acteurs consultés

Entretiens semi-directifs	**Enquête par questionnaires**
- 6 responsables fokontany (Antanety be, Andringitana, Namorana, Ampiriaka, Anosy), - 3 responsables communales, - 6 responsables de l'aménagement (Direction locale de l'aménagement du territoire, Direction des villes, observatoire de l'aménagement du territoire, Direction d'appui à la gestion foncière décentralisée, APIPA (Autorité pour la Protection contre les Inondations de la Plaine d'Antananarivo), projet TaTom (AnTAnanarivo - TOamasina à *Madagascar*)), - 24 habitants répartis dans les fokontany concernés.	- 50 individus répartis dans les fokontany (Andringintana, Namorana, Anosy, Antanetibe).

Pour respecter l'anonymat des personnes ressources enquêtées durant cette étude, elles seront catégorisées en classe d'acteurs puis numérotées. Ainsi, il y a les habitants, les responsables fokontany, les responsables communaux et les responsables de l'aménagement.

3. Limites de l'étude et éthique du terrain

La principale limite de l'étude est surtout sa dimension qui ne concerne qu'une communauté périurbaine. En effet le temps et les ressources ne permettaient pas de faire une étude à grande échelle sur une longue durée, qui n'est pas d'ailleurs l'objectif de

recherche dans le cadre de ce master. Cette étude, consistant à décrire la dynamique de l'aménagement du territoire à partir des pratiques effectives sur le terrain, est située sur une petite échelle, notamment au niveau de 6 fokontany parmi les 25 fokontany dans la commune choisie. Elle ne peut être généralisée sur l'ensemble de la commune, ni vers d'autres communes périurbaines. Cependant, les résultats et les démarches peuvent être mobilisés sur d'autres sites et permettre un résultat beaucoup plus généralisé.

Une question qui entre de plus en plus en jeu dans la production des données scientifiques, surtout dans le monde des sciences sociales est le défi éthique. Suivant Savoie-Zajc « La recherche, elle, est toutefois vécue dans une réalité qui appose ses propres contraintes, souvent non prévues au départ » (Savoie-Zajc, 2007, p. 109). Cela explique que les données scientifiques sont produites sous des contraintes - physiques, morales ou psychologiques qui peuvent interférer sur les résultats. Pour cette étude, le fait de retourner dans la commune, surtout entrer en contact avec la communauté, en portant une nouvelle casquette (recherche en sciences sociales) nécessitait un moment de transition. En effet, il a été difficile de sortir de l'ancienne casquette d'ingénieur agronome et certains interviewés ont eu tendance à orienter l'entretien vers les aspects agronomiques. En outre, même si la majorité des personnes qui ont participé dans les interviews sont nouvelles, elles sont, au second ou troisième degré, issues de ce réseau pour lequel nous avons travaillé en tant que responsable de diffusion des pratiques agroécologiques. Une autre difficulté est également liée au risque de sécurité. Mener une investigation sur une thématique liée à la question foncière est devenu délicat dans cette zone. Un projet de construction d'une nouvelle ville dans la zone est en cours. Ce qui va entrainer un remblaiement d'une centaine d'Ha de rizière et rend la communauté perplexe et méfiante pour des enquêtes concernant l'aménagement. Ainsi, au début ou à la fin d'un entretien, la majorité des interviewés nous pose toujours la question « *est-ce que vous êtes du projet de la nouvelle ville* ?» tout en montrant une attitude méfiante. Le recours à mon assistant de recherche était donc capital, puisqu'il est connu par la communauté et m'a beaucoup aidé à expliquer l'objet de mes recherches et à lever la méfiance de certains interviewés.

4. Motivation pour le choix de la thématique et de la zone d'étude

La thématique de cette étude a été choisie sur base d'une expérience vécue. Ayant vécu et travaillé dans la zone périurbaine (dont la commune Ambohitrimanjaka) en tant

qu'ingénieur agronome en charge de la diffusion des pratiques agroécologique auprès des petites exploitations agricoles, j'ai constaté les difficultés auxquelles les agriculteurs font face pour pouvoir produire dans cette zone. Les sources de ces contraintes sont nombreuses, à la fois d'ordre technique et économique, et ce qui m'intriguait était surtout l'aspect environnemental. L'articulation de cette zone avec la ville présente à la fois un avantage et un inconvénient. La proximité de la ville permet un meilleur écoulement des produits mais aussi un accès aux intrants de production. Cependant, l'environnement, que ce soit le cadre de vie ou l'environnement physique des zones agricoles suivent une dynamique dégénérative, dont les principaux facteurs sont à première vue l'urbanisation et les pollutions urbaines (prouvés par des chercheurs) (*op.cit.*). Alors, nous avons mené une exploration par rapport à la gestion et à l'aménagement de cette zone dans une optique de sécuriser les zones agricoles et conjointement les petites exploitations. Mais au fur et à mesure que les informations s'accumulent, l'analyse devient de plus en plus complexe et il est impossible de trancher sur l'avenir de cet espace. Les problèmes ne sont plus purement d'ordre technique, comme nous avions l'habitude de traiter avec les producteurs, mais s'imbriquent avec des faits socio-historiques et politiques, qui impliquent non seulement les acteurs locaux mais également d'autres acteurs externes. Cette situation a suscité la motivation de cette étude sur l'aménagement de cette zone et la volonté de comprendre comment les acteurs locaux s'organisent et quelles sont leurs perspectives et leurs représentations face à la dynamique actuelle de leur territoire.

CHAPITRE 2 : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL

A la fois narrative et analytique, cette partie constitue un état de l'art de cette recherche. Elle s'appuie surtout sur les littératures existantes et constitue une étape importante de la démarche scientifique, car la façon de délimiter les champs présente des conséquences sur les résultats (Freyssenet & Magri, 1989, p. 157). Ainsi, elle décrit en premier lieu les revues de littérature, relatives à l'aménagement du territoire périurbain, que ce soit sur le plan international ou dans la zone d'étude, puis définit les cadres théoriques et conceptuels.

1. Revue de littérature

La revue de littérature a été premièrement menée à une échelle internationale afin d'avoir un panorama plus large de la dynamique périurbaine et de comprendre les enjeux relatifs à ce territoire.

La deuxième recherche est orientée vers les ouvrages traitant la thématique périurbaine au niveau national et de la zone d'étude. Plusieurs ouvrages traitent la question périurbaine et son aménagement, mais ce qui nous intéresse sont ceux qui s'inscrivent dans une analyse socio-politique et de la dynamique d'acteur, qui sont les dimensions de cette recherche. Néanmoins des ouvrages purement techniques ont été mobilisés pour illustrer des phénomènes et également pour corréler les interprétations. La revue de littérature menée sur la thématique de l'aménagement du territoire périurbain nous renvoie à deux dimensions analytiques dont 'il faut tenir compte pour une compréhension de la dynamique de cet espace. Une dimension socio-économique et une dimension gouvernance-acteurs.

a. Socio-économie

Les articles scientifiques mentionnent le caractère hétérogène de ce tiers-espace tant entre périurbain que son intérieur même. D'un point de vue socio-historique, le périurbain est toujours associé à une zone de relégation de classe moyenne. En effet, ce phénomène marqué par la hausse du marché immobilier dans les villes et le développement de la mobilité, a poussé la classe moyenne à s'installer dans la périphérie qui présente une forte attractivité foncière et paysagère (Cusin et al., 2016). Cependant, le périurbain ne peut pas être considéré uniquement par cet exode urbain de classe moyenne, il possède une grande diversité intrinsèque. Les habitants qui

l'occupaient auparavant ainsi que ceux en provenance des zones rurales attirés par la centralité urbaine constituent la classe sociale de cet espace. Soulard (2014), expose également une autre réalité du périurbain dans son étude, qui est la difficulté rencontrée par une communauté périurbaine face aux manques d'infrastructures de transport et à l'absence d'infrastructure administrative au niveau local.

Cette diversité conduit à une considération actuelle du périurbain dans sa propre dynamique, en marginalisant le traditionnel lien avec la centralité urbaine. Ainsi, on constate une forme de « ***maturité périurbaine*** » (Bacqué, Charmes, Launay, & Vermeersch, 2016a), c'est-à-dire, un espace qui s'identifie et possède une singularité par rapport à l'urbain et au rural – tant au niveau de son mode de vie que de ses paysages.

Les analyses de la structure sociale du périurbain montrent en effet une dualité entre une communauté à sociabilité fermée et ouverte. D'une part, le caractère d'entre-soi, de clubbisation et de ségrégation socio-professionnelle ont toujours stigmatisé cet espace. D'autre part, un caractère de sociabilité plus intense qui soutient son attractivité. Cette dualité est expliquée par la trajectoire de la société. Bacqué (2016), à travers une analyse sociohistorique et économique, expose la trajectoire résidentielle de deux communautés périurbaines qui ont des caractéristiques ressemblantes au départ mais n'ont pas ultérieurement le même cadre de vie. Une partie de cette clubbisation est d'entre-soi pour aboutir à une cohésion sociale au niveau de la communauté, qui va améliorer les dynamiques socio-professionnelles grâce à ce petit réseau informel. Tandis que l'autre, entre-soi a conduit à une sorte d'exclusion intrasociale qui terne les relations au sein de la communauté. Le même phénomène peut être également constaté chez les adolescents, qui expriment à la fois, leur difficulté à trouver d'espace de loisir collectif, à anticiper de discussion avec les voisinages, et une appréciation d'un mode de vie plus calme à proximité de la nature et de la grande famille (Didier-Fèvre, 2015). Cette dualité est donc vécue dans le périurbain. Ce qui montre que la dynamique sociale périurbaine est hétérogène et à relativiser. Sa trajectoire est fonction de la dynamique interne propre à chaque communauté, notamment de leur degré d'appropriation collective, mais pas uniquement par la grande majorité de classe sociale qui la compense. Certes, Cusin (2016) à partir d'une étude statistique de la trajectoire socio-démographique et économique des communes périurbaines en France, déduit que le taux de pauvreté est plus élevé dans les zones rurales et urbaines par rapport aux zones

périurbaines. Cependant cette réalité n'est pas toujours vécue à l'intérieur d'un périurbain.

Ces analyses, par une démarche sociohistorique, sociodémographique et statistique à l'échelle supra communale et communale rendent compte de la diversité ainsi que de la spécificité de la classe sociale périurbaine. Elles définissent son caractère intrinsèquement hétérogène et de sa distinction par rapport aux zones urbaines et rurales.

Par rapport aux thématiques de l'étude, comment cette hétérogénéité de la classe sociale s'articule-t-elle à l'aménagement du territoire ? Aucune liaison directe n'a été identifiée. Ainsi quels seraient les conséquences de cette hétérogénéité sur les rapports sociaux locaux et sur l'implémentation des outils de planification ?

Melot (2016), à travers une démarche de sociologie juridique a identifié que l'une des causes de périurbanisation est le refus par la communauté de la densification des villes ou des villages, qui se traduit par une expansion horizontale. Ce qui ne peut se faire sans ressources financières adéquates donc corrélées au niveau de vie de la communauté, puisque les pressions foncières et immobilières augmentent. Ainsi, l'hétérogénéité de la classe sociale dans la zone périurbaine constitue une demande pour les offres, notamment de véhicule individuel et immobilier, qui impacte en aval par une pression sur le mode d'aménagement du territoire dont la demande en infrastructure.

Outre cette diversité de classe sociale, la fonction économique due à sa proximité géographique par rapport à la ville conditionne également la dynamique de l'aménagement de l'espace périurbain. Cette fonction économique, notamment nourricière, tient une place de plus en plus importante ces dernières années en liaison avec les questions d'autonomie alimentaire et la fonction paysagère. Ainsi, Guiomar (2014) et Hostiou (2016), élucident respectivement comment l'agriculture et l'élevage sont intégrés davantage dans le mode de vie de la communauté urbaine et périurbaine. En effet, l'agriculture au début était de type local, mais avec le développement de l'industrie agroalimentaire ainsi que du transport, elle s'est internationalisée et globalisée, créant ainsi un système de distribution plus long. Parallèlement à ceci, l'étalement urbain repoussait l'agriculture à n'être plus pratiquée que dans des zones rurales plus éloignées. Les instruments de régulations limitaient également la coexistence de la fonction résidentielle et agricole (notamment les nuisances engendrées : tracteurs, odeurs, …) dans le périurbain. En réaction à ce système de

marché alimentaire globalisé qui ne contribue pas forcement au développement de l'économie local ni à une alimentation plus saine, le circuit court, qui limite au maximum les intermédiaires dans la chaine de distribution, accorde une mise en proximité des producteurs – consommateurs et une idéologie de consommer localement, repositionne les activités agricoles dans le périurbain. On assiste ainsi dans un premier temps à une mitigation de la fonction agricole dans le périurbain puis dans un deuxième temps – actuellement – à une reconquête de cette fonction avec une autre forme supplémentaire qui est le paysage. Serrano & Demazière (2016), à travers une observation de l'aire urbaine rennoise, explique comment la coordination de développement territorial dans une logique de maintien de multipolarité urbaine intègre une zone agricole intermédiaire pour éviter que les pôles ses rejoignent et devient une grande centralité de type monopôle. Soulard (2014), explique également l'importance de cette fonction économique jouée par le périurbain, par une sorte de collaboration « verrouillée » entre les agriculteurs pour une maximisation des valeurs des parcelles agricoles périurbaines qu'il qualifie d'« agriculture nomade ». Mais cette reconquête de la fonction agricole dans le périurbain n'est pas toujours évident. RAVELOJAONA (*op.cit.*), constate l'augmentation des zones bâties au détriment des zones herbeuses et agricoles durant les vingt (20) dernières années dans l'espace périurbain d'Antananarivo.

C'est dans cette optique, qu'une analyse de la dynamique des acteurs au sein du périurbain est nécessaire. Non seulement le caractère hétérogène de la classe sociale peut conduire à une divergence d'intérêt par rapport à l'aménagement du territoire, mais, par sa situation géographique, l'espace périurbain joue une fonction économique importante à la fois pour le développement de la ville et aussi à sa propre trajectoire. Ainsi, on constate que les intérêts sont divers et dépendent des acteurs, et cela impact l'orientation spatiale du périurbain. L'identification des acteurs ainsi qu'un approfondissement de leurs interactions pour l'aménagement de cet espace constituent donc un des facteurs déterminants pour appréhender sa dynamique.

b. Gouvernance et acteurs

La majorité des articles abordent la gouvernance que ce soit au niveau territorial qu'au niveau local pour décrire la dynamique périurbaine. De manière chronologique, Guiomar (2014) analyse l'intégration de l'agriculture par les collectivités au niveau local puis au niveau territorial. Dubbeling et Veenhuizen (2014) exposent l'utilisation

de l'AMAP « Multi-stakeholder formulation and action planning » pour augmenter le pouvoir des agriculteurs dans la mise en place des stratégies d'aménagement local (cas d'étude dans le sud). Soulard (2014) décrit la complexité d'organisation au niveau du périurbain pour occuper les parcelles agricoles. Melot (2016), explique comment à la fois la flexibilité règlementaire, le protectionnisme et la tendance à des compromis règlementaires impactent l'aménagement du territoire périurbain. Serrano & Demazière (2016), concluent que la mise en place de stratégie économique territoriale spatialisée est fonction de la maturité de l'intercommunalité. Bacqué (2016) décrit comment le mode de gouvernance locale ainsi que la mobilisation des acteurs impactent sur la trajectoire de la communauté. Perrin et al (2016), comparent trois (3) modes de gouvernance foncière et concluent que la gouvernance participative a permis une meilleure conciliation entre planification et développement. Ruault & Vitry (2017) abordent la difficulté de mener une gouvernance multi-acteurs – pour articuler la dynamique agricole et politique publique – dans cet espace hétérogène avec une divergence d'intérêt.

L'**enjeu** majeur auquel la gouvernance périurbaine doit faire face, outre les enjeux sociaux susmentionnés, est le maintien du paysage agricole et naturel dans un contexte où la pression urbaine – que ce soit par son externalité ou polarité – constitue à la fois une menace et une opportunité pour son développement. Ainsi, la perception des acteurs internes, entre autres, les agriculteurs, les résidents, les associations, les entreprises et la municipalité, est primordiale. Parallèlement, l'analyse de la dynamique interne du périurbain doit intégrer les acteurs externes, surtout ceux des structures intercommunales, territoriales, régionales, nationales, multinationales, etc. Ils sont en interrelation permanentes. De ce fait, l'effectivité de la gouvernance pour l'aménagement du territoire périurbaine dépend des instruments et des dispositifs mobilisés par/pour les acteurs ainsi que l'interaction et le rapport de pouvoir entre les acteurs.

Les instruments sont généralement les documents stratégiques, comme le plan communal, le plan d'occupation du sol, le plan d'urbanisme, les diverses stratégies, les politiques, les lois, … et divers règlements pour coordonner l'aménagement du territoire. Ils seront utilisés par les acteurs pour implémenter leurs visions et/ou servir leurs intérêts. Ainsi, Perrin et al (2016), à travers une analyse de la trajectoire de trois communes, concluent que ces communes possèdent le même instrument, notamment le plan communal d'aménagement. Mais elles présentent une orientation différente suivant

la représentation au sein du conseil municipal et de la trajectoire du maire. Ainsi, l'élaboration de ces instruments ainsi que leur usage tiennent un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire. Melot (2016), par une démarche analytique en sociologie juridique, constate que la faible prescription dans ces instruments, dont le plan d'urbanisme, et la pluralité de ces instruments conduisent à une fabrique réglementaire au niveau local qui oriente le plan d'aménagement. Parallèlement l'obligation d'une mise en valeur des parcelles agricoles favorise un système agricole interdépendant caractéristique de l'espace périurbain, tout en jouant sur l'importance de la temporalité sur le marché foncier et également de l'évolution du plan d'aménagement (Soulard, 2014). Ainsi, les instruments mobilisés pour la coordination de l'aménagement du territoire sont les premiers facteurs explicatifs de la dynamique du territoire. En quelque sorte, ces instruments constituent une feuille de route pour les acteurs de l'aménagement de leur territoire. De ce fait, ses contenus ainsi que ses usages sont déterminants, ce qui implique les dispositifs de son élaboration et exploitation.

Les dispositifs sont les structures qui mobilisent les instruments. « *Ces cadres d'interactions sont appréhendés au travers des dispositifs, formes concrètes de relation et de travail, que les acteurs mettent en place* » (Ruault & Vitry, 2017). Leurs formes diffèrent suivant l'échelle et la dimension. Il y a les associations, le cadre communal, la structure intercommunale, les syndicats socio-professionnels, etc. Ce sont donc un espace où les acteurs interagissent, discutent et s'approprient des instruments et jouent un rôle déterminant dans l'implémentation des plans d'aménagement. Ainsi, Dubbeling & Veenhuizen (2014), constatent qu'à travers une démarche de mise en relation des acteurs dans des forums et ateliers, notamment l'insertion des agriculteurs dans la construction des stratégies d'aménagement de territoire, les acteurs sont parvenus à articuler l'agriculture dans l'espace périurbain. Cette situation est également observée dans la politique d'aménagement du pôle périurbain de Rennes. Les acteurs mobilisent dans l'intercommunalité la « mutualisation du développement » de l'espace périurbain et les pôles urbains (Serrano & Demazière, 2016). De ce fait, l'espace périurbain préserve ses fonctions paysagères (naturelle ou agricole) tout en gardant une interaction socio-économique efficiente avec ses pôles urbains.

Cependant, si la présence de ce dispositif est essentielle pour l'implémentation des plans d'aménagement, **la dynamique interne des acteurs** n'est pas toujours évidente. Ces dispositifs constituent une arène où plusieurs acteurs présentant des intérêts divergents coexistent. D'une part, ses caractéristiques intrinsèques, la diversité

des classes sociales, de type d'agriculteur ainsi que d'idéologies, constituent un frein pour une complète représentation des acteurs. Cette situation rend difficile une appropriation collective et engendre de différends (Ruault & Vitry, 2017). D'autre part, les facteurs extrinsèques, comme la compétitivité inter-dispositif voire même un chevauchement de compétence, peuvent fortement influencer la façon dont l'aménagement est opérationnalisé et construit (Monod, 2010). Serrano et Demazière (2016), par une analyse historico-économique de l'évolution de la planification spatiale et construction intercommunale, observent une divergence sur les effets escomptés. En effet, la construction intercommunale, supposée coordonner l'aménagement au niveau du territoire, a conduit à une concurrence entre eux, notamment en termes d'attractivité économique, ce qui a modifié l'objectif de l'instrument initialement mobilisé. Ainsi, le dispositif mis en place pour la coordination de l'aménagement de territoire n'exploite pas uniquement les instruments, mais crée également de nouveaux outils de planification et de régulation, cela étant conditionné par la dynamique interne des acteurs ainsi que du paysage sociotechnique et économique.

Perrin et al (2016), par une analyse de l'aménagement du territoire dans trois communes périurbaines déduisent trois formes de gouvernance, « bicéphale », « monopolisée » et « participative ». Cette dernière caractérisée par une forte interaction entre municipalité, agriculteurs et résidents autours d'un projet commun conduit à un aménagement cohérent de leur territoire. Cette démarche collective-interactive dans le mode de gouvernance local est citée par plusieurs auteurs comme facteurs majeurs de l'effectivité d'un plan d'aménagement. Bacqué *et al* à travers une analyse de la trajectoire ascendante de classement résidentiel de la commune de Châteaufort concluent que la volonté de vivre en communauté, se manifestant par un fort contrôle par la population de la municipalité « autocontrôle » ont contribué à cette ascension (Bacqué, Charmes, Launay, & Vermeersch, 2016b, p. 689-695). Dubbeling *et al,* concluent qu'à l'issu d'un forum qui regroupait les acteurs de l'agriculture périurbain au Pérou, le plan d'aménagement de la ville a été actualisé et intègre même d'autres enjeux qui n'étaient pas traités auparavant comme l'assainissement et l'hygiène (Dubbeling & Veenhuizen, 2014, p. 334-335). Guiomar, par l'analyse de territoire agri-urbain de Paris, déduit que la mise en proximité de l'agriculture passe par trois étapes et en trois temps, d'abord un rapprochement, puis une liaison et enfin une appropriation à travers une mobilisation, territorialisation puis pérennisation (Guiomar, 2014, p. 422-425). Ainsi, une fois que les instruments et les dispositifs sont disponibles, leur mobilisation

dépend de la **dynamique d'acteur**, entre autres leurs **interactions** puisque « La construction de l'action et son issue vont de pair avec la construction d'un système d'acteurs » (Ruault & Vitry, 2017).

Dans la majorité des articles, une analyse sociohistorique est souvent adoptée pour appréhender les acteurs. Périn (2016), corrèle le plan d'aménagement des communes en fonction de **ses antécédents historiques et identités culturelles** (Perrin, Soulard, & Chia, 2016). En effet, les acteurs ont tendance à garder ces traits communs avec le passé ou la spécificité du présent dans l'aménagement du territoire, ce qui renvoie à l'intégration de la dimension symbolique dans le processus. Ainsi, une commune ayant un trait agricole ou vignoble aboutit dans son plan à un maintien de ce trait en mobilisant d'autres formes d'attractivité comme le tourisme agricole ou le tourisme du vin. Cette exigence de conservation identitaire est également constatée par Bacqué et al (2016) lors de la résistance d'une communauté qui refusait la transformation du paysage typique de leur territoire (garder le pavé au lieu de les transformer en bitume) et parvient à conserver l'état original (Bacqué et al., 2016b).

Outres cet antécédent communautaire, **la trajectoire individuelle** de chaque acteur dans un dispositif caractérise également la dynamique produit. Ainsi, le trait général d'un dispositif est conditionné par l'ensemble des traits de ces acteurs. Guiomar (2016), renforce l'importance de ce trait individuel dans l'aménagement du territoire, à travers une analyse de la « *mise en proximité de l'agriculture périurbaine par la collectivité* » (Guiomar, 2014). En effet, une mobilisation part souvent d'une initiative individuelle, soit par une conviction personnelle ou une idéologie, dans une communauté et/ou dans une municipalité et est ensuite rejoint par la masse. A une échelle plus large, il y a passage de « *projet agricole de territoire à territoire de projet agricole* ».

Dans cet environnement conflictuel qui renvoie à une divergence d'intérêt et de pluralité d'instruments, **le rapport de pouvoir** constitue une dimension d'analyse que les auteurs abordent peu et de manière assez marginale. Une démarche sous un angle de sociologie juridique a été en effet menée par Melot (2016) qui décrypte les différents outils d'aménagement du territoire en zone périurbaine française. Il a conclu à une incohérence dans la mise en application de ces instruments du fait de leurs hiérarchisations (ex : En termes de hiérarchie réglementaire c'est le plan d'aménagement supra communal qui prévaut face à un aménagement communal). Ceci explique qu'à l'intérieur du périurbain, la trajectoire de l'aménagement est

interdépendante et en partie régulée par un rapport de pouvoir (dans le cas présent une hiérarchisation des instruments). Outres ces hiérarchies instrumentales, il y a également une interaction entre les acteurs internes-internes et/ou internes-externes marquée par un rapport de pouvoir qui aboutit à la l'orientation de l'aménagement du territoire. En effet, Peemans *et al*, décrivent l'urbain comme *« le produit de conflits et de compromis entre acteurs organisés, même si dotés d'armes inégales »*. Ainsi, à titre indicatif, un poids important des grandes entreprises est constaté, par leur capacité à faire du lobby et à modifier les plans d'aménagement initiaux (Ex : un projet de lotissement a été initié en modifiant le statut d'une zone, au lieu de s'implanter dans une zone qui possède déjà un statut de « zone à urbaniser » (Melot, 2016)). De l'autre côté, ce rapport de pouvoir n'est pas uniquement sur le plan économique, il est également observé sur le plan politique « *…, les choix politiques en matière d'urbanisme se heurtent souvent à de fortes résistances et cristallisent la conflictualité locale* » (*ibid.*).

La gouvernance territoriale de l'espace périurbain est donc caractérisée, premièrement, par une mobilisation des acteurs autours d'un dispositif où ils s'approprient de manière collective ou non les instruments d'aménagement et deuxièmement, par une dynamique d'interaction entre les acteurs qui est déterminée par les intérêts, la trajectoire historique individuelle ou collective et l'identité. Ces facteurs sont déterminants du niveau d'implémentation d'un plan d'aménagement. Un aspect, que les auteurs n'ont pas évoqué, est la dynamique d'acteurs en absence ou application partielle des instruments réglementaire, ce qui constitue une perspective pour notre recherche.

c. Périurbanisation-périurbain : le contexte national et la zone d'étude

Pour le contexte périurbain à Madagascar, les faits et structuration sont similairement présents. Cependant, comme l'ont montré nos précédentes analyses, la dynamique diffère en fonction du contexte, de la trajectoire et de la projection de la communauté. La revue de littérature menée sur le périurbain et la périurbanisation de la capitale Antananarivo a permis de relever plusieurs ouvrages qui explorent surtout une dimension urbanistique et architecturale de l'aménagement du territoire. Les recherches traitant les aspects socio-politiques de l'aménagement ainsi que l'analyse des pratiques locales sont peu nombreuses et se réfèrent surtout à des constats qu'à une analyse. Ainsi, dans une vision pluridisciplinaire, nous nous focalisons sur des ouvrages qui ont

étudié le périurbain sous plusieurs disciplines. Cela nous semble intéressant pour appréhender les enjeux du périurbain dans notre zone d'étude.

L'analyse de l'évolution spatio-temporelle du paysage et de l'occupation du sol de Grand-Tana par Ravalojaona, à travers une étude comparative des images et données satellitaires Landsat et des bases de données des services topographiques de Madagascar (FTM), a conclu une modification de la forme d'occupation spatiale de l'agglomération. Elle se présente par une augmentation des zones urbanisées et une réduction des zones agricoles avec un changement du mode d'occupation socio-économique de l'espace. Dans l'occupation socio-spatiale traditionnelle, les zones urbaines étaient observées au niveau des collines et l'agriculture, surtout la riziculture au niveau des bas-fonds. Actuellement une urbanisation des bas-fonds est constatée et elle cristallise le paysage à travers des remblayages, des activités de briqueteries et des installations industrielles. Les zones à proximité des routes et des voies de communication présentent également une saturation et structuration plus rapide que les plans plus éloignés (RAVELOJAONA, 2013). Cette approche biophysique, qui illustre les impacts du changement dans le périurbain, présente une limite puisqu'elle ne montre pas les facteurs socio-politiques explicatifs de cette dynamique. Ce qui nous oriente, dans notre analyse, vers l'identification de ces facteurs puis tirer les perspectives pour notre recherche.

> *Facteurs de périurbanisation d'Antananarivo*

Les facteurs de périurbanisation sont multiples et complexes. Olisoa (2012), Ramamonjy (2018) et Randriamidona ont défini les facteurs physiques et politiques comme primordiaux pour caractériser la périurbanisation.

Premièrement, dans sa thèse sur l'étude de trois communes périurbaines, Olisoa, décrit comment la périurbanisation de la capitale Antanarivo s'est effectuée. Les facteurs de périurbanisation sont associés à la politique d'urbanisme. Depuis 1990, l'urbanisation est associée au développement, au renforcement des digues de protection, qui a favorisé l'accès à certaines zones, l'évolution du moyen de transport et la promotion de la politique d'investissement. Cette situation a accéléré l'installation des industries dans le périurbain de la capitale. La régulation de l'urbanisation du Grand Tana est marquée par deux documents stratégiques, le Schéma Directeur de Développement Urbain (SDDU) de 1985 et le Plan d'Urbanisme Directeur (PUDi) de 2004. Le premier est divisé en six parties : le centre où se trouve la commune urbaine et

les cinq parties périphériques qui sont issues d'un découpage basé sur les principaux axes routiers nationaux. Le PUDi de 2004 introduisait la délimitation administrative ainsi que d'autres communes dans ses délimitations, ce qui a reconfiguré l'aménagement du périurbain. Le SDDU a permis de contenir la périurbanisation mais ne l'a pas empêché jusqu'en 2004. C'est à partir de 2004 que « **L'urbanisation et la périurbanisation devancent les investissements de l'Etat et des collectivités locales, qui sont contraints de mettre des actions curatives que prospectives »** (Olisoa, 2012, p. 81)**.**

En termes de dispositif, dès 1994, une structure intercommunale est établie pour réguler l'aménagement du territoire de grand Tana (OPCI-FIFTAMA), mais les résultats restent mitigés. En effet, pour des raisons politiques, la commune urbaine d'Antananarivo n'est pas membre de l'OPCI, alors qu'elle constitue une actrice majeure dans l'implémentation du plan d'urbanisme de Grand Tana (La commune rurale d'Ambohitrimanjaka, notre cas d'étude étant membre de cette OPCI-FIFTAMA). Devant cette situation d'inaction, tant au niveau de l'Etat qu'au niveau de la structure intercommunale, couplée aux restrictions de ressources, financières et humaines, le laisser-faire a marqué la périurbanisation avec une grande domination des acteurs privés. Ces derniers sont d'ailleurs sollicités par les communes car ils contribuent au renflouement de la caisse de recettes communales. Dans ses propositions, outre le renforcement des aspects juridiques relatifs au foncier, à l'urbanisme et aux transports, l'auteur propose dans une démarche cyclique : la concertation, l'appropriation et la responsabilisation des acteurs et par des acteurs œuvrant dans les activités d'urbanisation des espaces périurbains (Olisoa, 2012).

Deuxièmement, Ramamonjy (2018), montre que l'occupation du sol dans la commune Ambohitrimanjaka est fonction des caractéristiques topographiques et hydrographiques de la zone, de l'évolution des activités socio-économiques et également de l'emplacement des services administratifs. Ces facteurs répartissent l'occupation du sol en zone agricole et en zone urbanisée, et façonnent le niveau d'urbanisation. Ainsi les bas-fonds sont réservés à la riziculture, les premiers plans des voies de communication sont caractérisés par une construction moderne et les zones intermédiaires par des constructions plus traditionnelles où un mitage est constaté. La densité de la population est de 1500 habitants/km2 et 48% de la population sont actives. Les activités agricoles et la briqueterie constituent la principale source de revenu des ménages après le secteur tertiaire qui occupe plus de la moitié de la population active.

La briqueterie, une activité emblématique de la commune a énormément contribué à sa périurbanisation, car elle a neutralisé une partie des zones agricoles qui ont été urbanisées ultérieurement et a aussi facilité la construction grâce au revenu qu'elle génère et à l'accessibilité des briques. L'auteur propose l'établissement du SAC pour la commune afin de valoriser les potentialités physiques de la zone et un plan de développement sectoriel pour bénéficier des retombés économiques des actions entreprises et de leurs effets synergiques (RAMAMONJY, 2018).

Troisièmement, à travers une étude menée sur la dynamique socio-économique de la périurbanisation au niveau d'un fokontany Merimanjaka, Randriamidona (2008) relève que la périurbanisation au niveau de cette fokontany se manifeste surtout par une modification de l'usage de sol, une augmentation de la logique d'exploitation des ressources à travers des activités de briqueterie ainsi que de charbonnerie et une spéculation foncière profitant de l'existence des demandes provenant des villes. Mais également en intra par la présence d'une pratique de métayage entre les agriculteurs et les grands propriétaires terriens. Une insécurité sociale est également constatée à travers le manque d'infrastructures sociales (écoles et centres de santé) ainsi que l'accentuation de l'insécurité liée aux actes de banditisme. Le laisser-faire sur l'urbanisation, dû à la méconnaissance par des acteurs des règles d'urbanisme et à l'absence sur le terrain des autorités qui doivent les appliquer, ont contribué au mitage rencontré dans le fokontany (RANDRIAMIDONA, 2008).

> *Facteurs connexes*

L'exploration sur la périurbanisation d'Antananarivo nous renvoie à des travaux qui montrent qu'elle n'est pas simplement située, mais s'articule également sur des événements nationaux et globaux qui profilent sa dynamique et qui offrent une lecture alternative stimulante. En effet, ces faits cristallisent les formes de régulations locales par une hiérarchisation des normes, notamment dans le domaine foncier, et modifient la dynamique socio-économique locale. Ainsi, la crise du logement engendre une pression sur la construction par une augmentation de la taudification et les réformes foncières, en reconnaissant les droits coutumiers, ont permis une sécurisation foncière, mais ont également abouties à une centralisation de la régulation foncière par l'Etat.

D'une part, à travers une approche économétrique, Clémence décrit la crise du logement dans l'agglomération d'Antananarivo. Contrairement à la théorie économique sur l'équilibre entre l'offre et la demande – la croissance démographique qui suppose

une augmentation de la demande en logement – on observe une crise dans ce secteur. En effet, l'offre n'arrive pas à couvrir la demande en logement, ce qui induit à une augmentation des prix ou des loyers. Parallèlement, une diminution des superficies constructibles occasionnée par le rythme de construction formelle ou informelle engendre une pression foncière. Dans ce contexte, avec la faible solvabilité des ménages, car plus de 70%[4] des ménages urbains sont dans une situation d'incapacité à effectuer des épargnes, et la crise politique qui a augmenté le taux de chômage dans la capitale, une taudification est rencontrée dans la ville. Par conséquent, cette crise a produit une marginalisation des ménages pauvres ; une diminution des recettes publiques à cause de la prédominance des constructions informelles qui ne sont pas enregistrées dans la recette municipale ; une détérioration de cadre de vie ; et pour les acteurs du secteur de logement, une diminution du chiffre d'affaire due à la précarité financière de la demande et à la forte dépendance à l'extérieur pour les matériaux de construction (Clémence, 2012). Cette crise du logement dans le centre constitue un facteur de périurbanisation, surtout pour les classes moyennes qui immigrent dans les périphéries pour s'installer.

D'autre part, Burnod *et Al*, décrivent comment les reformes foncières à Madagascar ont conduit à une centralisation de la gestion foncière par l'Etat et à une augmentation des terrains domaniaux. Les dispositifs de décentralisation n'ont pas réellement obtenu les effets escomptés en termes de gestion foncière. La mise en place des guichets fonciers a facilité l'élaboration d'une carte d'occupation foncière par la distribution des certificats fonciers. Cependant la reforme ultérieure qui exigeait la transformation des certificats en titre de propriété renvoie la gouvernance foncière au niveau central. D'ailleurs, dans les zones où les guichets fonciers sont absents, le processus d'immatriculation doit se faire au niveau du service de domaine, donc du service central. En termes de politique d'investissement, deux évènements marquent la réforme foncière qui est en forte imbrication avec la situation politique du pays. Depuis 2005, la politique d'attraction des investisseurs multinationaux – matérialisée par la création de l'EDBM –est marquée par un vaste processus de renforcement de la sécurisation foncière, notamment à travers la reconnaissance des droits coutumiers par le régime foncier officiel et également la grande prospection foncière par les

[4] INSTAT (Institut National de la Statistique)

investisseurs en collaboration avec les autorités administratives décentralisées. Ce qui a conduit à une augmentation des réserves foncières de l'Etat parce que les terres non occupées « vacant et sans maitre » reviennent dans la propriété domaniale. Après la crise politique de 2009, dont le principal déclencheur est la mise en concession bail d'un million (1000000) de ha avec le groupe sud-coréen DAEWO, la gestion foncière a été restructurée. Le bail est limité à 30 ans, et le prix à l'ha a été révisé à la hausse. Auparavant, si l'EDBM avait la prérogative sur la passation du contrat de bail de terrains domaniaux pour les investisseurs, depuis la réforme en 2009, celle-ci relève de l'Etat à travers le service du domaine (Burnod & Andriamanalina, 2017a) .

Dans une autre dimension, dans la perspective de ville durable, Razafimahefa, analyse les facteurs de durabilité de l'aménagement du Grand Tana à travers une démarche comparative avec la ville de Calgary au Canada et en mobilisant les critères de durabilité définis par l'ONE et les piliers du développement durable. A l'issue de cette approche, en se référant aux principaux textes régissant l'aménagement du Grand Tana : la politique nationale d'aménagement du territoire et le plan d'urbanisme directeur, l'auteur propose l'évaluation environnementale stratégique dans la conception et l'implémentation des politiques, plans et programmes d'aménagement du territoire. En effet, suivant l'auteur, l'ineffectivité du plan d'aménagement actuel n'est pas d'ordre technique mais surtout liée à des contraintes politiques et économiques (RAZAFIMAHEFA, 2013). Plusieurs études portant sur l'aménagement périurbain stipulent dans leurs perspectives le renforcement de la dimension managériale, notamment, l'implémentation des outils de planification (PUDé, SAC, SAIC, PCD, etc.), la répartition équilibrée des infrastructures et de leurs améliorations et la mise en place d'une unité de coordination intersectorielle pour l'aménagement de territoire (ANDRIANALISEFA, 2015; RASOANATOANDRO, 2018) mais les résultats restent encore mitigés.

Ces analyses nous permettent d'extraire les éléments constitutifs de la gouvernance de l'aménagement du territoire périurbain, notamment l'existence des dispositifs, qui sont l'Etat, la Commune, le Fokontany et également des principaux instruments de références (Politique nationale de l'aménagement de territoire, le plan d'urbanisme, le régime foncier, etc.) qui caractérisent la dynamique de cet espace. On a également constaté le « laisser faire » comme qualificatif de la situation actuelle de l'aménagement périurbain. Notre étude s'intéresse surtout sur la description de la

complexité des pratiques infrapolitiques qui se déroulent dans ce monde de « laisser faire ».

2. Cadres théoriques et conceptuel

Pour analyser les pratiques d'acteurs dans le périurbain, notamment au sein de la communauté étudiée, trois lectures nous semblent pertinentes : le pluralisme, l'interactionnisme et le rapport de pouvoir. Cadrées suivant une démarche déductive et également inductive, elles permettent d'appréhender la dynamique actuelle du périurbain. En effet, pour une considération holistique de cette approche socio-politique de l'aménagement de territoire, nous constatons que, ces trois lectures et leurs interrelations sont primordiales. Initialement, nous avions mobilisé l'interactionnisme et le rapport de pouvoir pour appréhender l'aménagement du territoire, mais à l'issu des études empiriques, le constat du pluralisme et ses effets constituent une lecture inséparable et pertinente pour consolider les deux premières. Le pluralisme traite la dimension juridico-institutionnelle ainsi que les stratégies d'acteurs qui en découlent, l'interactionnisme renvoie à une analyse plus sociologique, notamment l'appropriation par les acteurs de l'aménagement du territoire ainsi que les rapports sociaux qui existent entre eux, et le rapport de pouvoir décrit comment une partie des prises de décision et les orientations spatiales se négocient, indépendamment des outils de planification spatiale.

a. Pluralisme juridique et norme pratique

Face à la diversité des normes qui s'imbriquent dans la régulation de la société, la théorie du pluralisme juridique intéresse de plus en plus les chercheurs. Ainsi, il est primordial de comprendre ce qu'est le pluralisme juridique tel qu'il est décrit dans la littérature et de montrer comment notre étude s'inscrit dans cette perspective.

Suivant Macdonald (2013), « le pluralisme juridique se conçoit comme une hypothèse pour imaginer et pour aborder la normativité dans les sociétés hétérogènes, de manière à mieux actualiser les idées de liberté, d'égalité et de fraternité » (Macdonald, 2003). De ce fait, le pluralisme relativise l'ordre juridique étatique, émet l'hypothèse que tout ordre juridique est constitué par les pratiques et les croyances des sujets, ce qui renvoie la source du droit comme un produit de l'interaction humaine, et conçoit le sujet de droit comme un acteur moral, c'est-à-dire un sujet actif qui confectionne le droit qui lui est applicable. Cette perspective rompt avec l'idéologie juridique de la modernité (centrisme, monisme et positivisme) et invite à voir la

multiplicité d'ordres juridiques concurrents (*ibid.*) ainsi qu'à analyser des espaces juridiques hybrides, créés par différents ensembles de revendications d'autorité qui se chevauchent (Berman, 2013).

Berman (2013), à travers une démarché historique, déconstruit le dualisme entre le système normatif étatique et non étatique et met en évidence que « le pluralisme juridique a longtemps été la norme évidente et non quelque chose devant être « découvert » par la doctrine » et que le pluralisme caractérisait déjà les systèmes juridiques avant l'instauration du système étatique moderne (*ibid.*). Ainsi, le développement du pluralisme mondial est caractérisé par (1) l'interaction multidirectionnelle des normes locales, nationales et internationales, qui s'inscrit dans une vision descendante du droit international ; (2) la production du droit international non étatique, caractérisée par l'établissement des normes par des acteurs non étatiques et également la délégation des acteurs juridiques officiels d'une partie du pouvoir aux acteurs privés ; (3) les interactions juridiques dialectiques et (4) les conflits de loi, qui définissent l'interaction, l'interdépendance ainsi que la contradiction des différents cadres normatifs, et (5) la désagrégation de l'État, marquée par le retrait de plus en plus de l'Etat sur des parties de ces prérogatives et parallèlement la montée des acteurs privés, conduisant à une désagrégation croissante des modèles de gouvernance fondés sur l'État. Ainsi, dans cette étude, le cadre pluralisme nous permet d'observer « les modalités selon lesquelles le droit étatique et d'autres ordres normatifs se constituent mutuellement et de mettre en évidence des domaines dans lesquels le droit étatique ne pénètre pas ou pénètre partiellement » (*ibid.*).

Outre le pluralisme de droit, les acteurs adoptent également des comportements adaptatifs qui conduisent à une création de norme, une série de régulations sociales fines, invisibles, implicites, souterraines, qu'Olivier de Sardan qualifie de « norme pratique » (Olivier De Sardan, 2008). La norme pratique peut être définie comme l'écart entre les normes officielles (formelle, sociale, religieuse) et le comportement réel. Ainsi, on a une hybridation de pratique, de changement, de création et d'adaptation et le pluralisme des normes est la règle, et non l'exception (*ibid.*). Barraud, qualifie cette rupture avec les caractéristiques proprement juridiques et de l'absence de hiérarchie normative de « pluralisme normatif », qui est « un ensemble de normes complexes, issues de diverses sources et s'imposant avec une force variable, dont les substances peuvent se faire face, voire se heurter » (Barraud, 2011).

Cette différence entre normes officielles et pratique est constatée dans l'aménagement de territoire de l'agglomération d'Antananarivo, et se manifeste notamment par le dépassement des faits des outils de planification (TaTOM, 2018), mais également par l'accroissement de la taudification dans certains quartiers[5]. En effet, dans cette optique, l'aménagement du territoire, un concept organisationnel à la fois technique et sociopolitique (*infra*), constitue un paquet de normes introduit pour la coordination du territoire. De ce fait, il est similaire aux normes officielles et son implémentation et son appropriation par les acteurs locaux engendrent des normes pratiques idoines à une zone, qui seront analysées dans cette étude.

Le pluralisme juridique, indépendamment de la pluralité et de la diversité des normes et des institutions, constitue également une pratique d'acteur qui, au sein d'une arène, bricole des normes pour servir leurs intérêts sous forme de « *forum shopping* » et/ou de « *shopping forum* » (Aymar Nyenyezi, 2018).

Le « **Forum shopping** » correspond au fait que chaque individu peut avoir la capacité, en fonction des rapports sociaux existant, de choisir parmi les différents cadres normatifs existants celui qui correspond le mieux à ses objectifs et lui permet de faire respecter ses droits (Meinzen-Dick and Pradhan, 2002, cité par: Merlet, 2010).

Inversement, le « **Shopping forum** » se présente quand une institution, devant une pluralité de cadre normatif, se réfère aux cadres normatifs comme point de référence dans les revendications territoriales, afin de construire et de consolider leur légitimité par rapport aux institutions concurrentes (Sikor and Lund, 2009, cité par : Nyenyezi Bisoka, 2019).

Dans notre étude, bien qu'il n'existe pas une pluralité d'institutions bien distinctes, nous nous focalisons surtout sur la pluralité des cadres normatifs, entre autres la famille, la communauté, le voisinage, l'appartenance à une activité socioprofessionnelle (agriculteur, briquetier, etc.), etc. et les stratégies d'acteurs qui l'animent.

Ce mécanisme de jeux d'acteurs face à la pluralité de normes renforce le paradigme de pluralisme juridique, ce qui fait de ce concept un outil stimulant dans notre analyse du périurbain. En effet, suivant Caroline Simon et de Barbara Truffin, le

[5]Rapport de l'ONU-Habitat, (2016), « Rapport pays Madagascar : En vue de la préparation de la conférence Habita III ». Consulté à l'adresse https://unhabitat.org/wp-content/uploads/2014/07/Madagascar-National-Report.pdf

cadre pluralisme permet de « penser et appréhender le droit “officiel”, s’attachant non seulement à la manière dont les gens ordinaires comprennent, perçoivent et font l’expérience du droit et de la justice dans la vie de tous les jours, mais aussi aux mécanismes mutuellement constitutifs par lesquels le droit façonne la réalité quotidienne et est également façonné par elle » (Simon C et al, cité par Piccoli, Motard, & Eberhard, 2016, p. 18).

Dans le cadre de cette étude, cette approche est mobilisée pour analyser les effets de l’existence de plusieurs normes dans l’aménagement du territoire périurbain (Ambohitrimanjaka), surtout dans un contexte où la norme officielle (formelle) ne parvient pas à s’affirmer mais également par l’instrumentalisation de ces normes par les acteurs.

b. Interactionnisme

L’interactionnisme symbolique est une des formes de sociologie compréhensive, qui trouve son origine dans la sociologie américaine généralement développée par Simmel (Le Breton, 2004). Hérité de l’école de Chicago (Etzioni, 1976 : 16) sur la psychologie sociale américaine, il est utilisé pour comprendre le comportement des individus (Mayer & Laforest, 1990) et postule que la « société est le produit des interactions entre les individus ». Ainsi, le concept d’interactions tel qu’étudié par Goffman, signifie que l’action d’un individu est influencée par les éléments de son environnement qui sont en liaison avec lui, « **un comportement de l’un induit un comportement de l’autre** » (Campenhoudt & Quivy, 2011, p. 92-93). Dans un processus interactionnel, les acteurs se découvrent et ajustent leur position ou perception en fonction des actions des autres acteurs ou également des signaux de son environnement.

Dans cette optique, plusieurs axes théoriques caractérisent l’interactionnisme symbolique. Mais nous retiendrons surtout les postulats que « l’individu est un acteur interagissant avec les éléments sociaux et non un agent passif subissant de plein fouet les structures sociales à cause de son habitus ou de la « force » du système ou de sa culture d’appartenance », de « ne pas prendre l’individu comme principe d’analyse, mais raisonne en termes d’actions réciproques, c’est-à-dire d’actions qui se déterminent les unes les autres » et considère la société comme « un réseau d’innombrables acteurs à travers un tissu de sens et de valeurs plus ou moins partagées ou conflictuelles et que toute institution se réduit à une somme d’interaction » (Le Breton, op.cit. p46,50,51).

A travers ce paradigme, l'aménagement du territoire, dans son cycle, fait intervenir deux (2) mécanismes d'interactions, d'une part une interdépendance des acteurs dans leurs actions respectives et d'autre part un ajustement des actions en fonction des signaux environnementaux. En effet, l'aboutissement à un plan d'aménagement est le résultat d'un processus de consultation, d'organisation des instruments (loi, convention, etc.), et de choix qui mobilisent des acteurs, ce que les auteurs qualifient de volontariste et interventionniste (*infra*). Outres, ces facteurs socio-politiques, d'autres facteurs, notamment les contraintes technico-économiques, les événements ainsi que les ressources, constituent un environnement avec qui les acteurs sont en permanente interaction. La mobilisation de ce concept d'interaction permet ainsi de comprendre le processus de perception des acteurs de la dynamique aménagement et de montrer leur positionnement par une manifestation de collaboration ou de résistance.

En effet, dans une analyse de la sociologie urbaine, s'inscrivant dans ce paradigme interactionnisme, Grafmeyer faisait une distinction entre « agents » et « acteurs ». Le premier est engagé dans des relations de rôles et le second pour désigner les autres (Grafmeyer, 1994). Dans cette configuration, Raymond Boudon (1979) fait une distinction entre deux types d'interaction. Premièrement les « systèmes fonctionnels », qui mettent en jeu des relations de rôles, et le second les « systèmes d'interdépendance », où les actions individuelles peuvent être analysées sans référence à la catégorie des rôles (cité par Grafmeyer, *op.cit.*). La mobilisation de cette approche en articulation avec l'interactionnisme va permettre une analyse de l'interdépendance des prises de décision entre les différents groupes d'acteurs dans la fabrique périurbaine.

c. Rapport de pouvoir

L'existence d'une organisation ne suffit pas à déterminer l'effectivité d'un plan d'aménagement. En effet, l'interaction entre ces organisations est régulée par des règles formelles et/ou pratiques qui définissent et déterminent son existence et son pouvoir dans l'arène. L'analyse du rapport de pouvoir est alors inséparable de l'analyse de fonctionnement de cette organisation de l'aménagement du territoire. Pour comprendre le concept de rapport de pouvoir, nous mobiliserons les travaux de synthèse bibliographique par Dessinges (1998) sur « Le concept de pouvoir dans les organisations ». Dans cet ouvrage, à partir des concepts de pouvoir mobilisés par les grands auteurs **H. Mintzberg, M. Crozier, E. Friedberg, M. Weber,** etc. le pouvoir est défini sous trois (3) optiques : acteurs, organisation et influence (Dessinges, 1998).

> ***Pouvoir du point de vue des acteurs.*** Suivant Dahl (1968), le pouvoir est « *la capacité d'une personne A d'obtenir qu'une personne B fasse quelque chose qu'elle n'aurait pas fait sans l'intervention de A* ». Le pouvoir est surtout associé à une capacité d'une personne et un caractère relationnel. Ainsi, le pouvoir n'existe pas en soi, mais par rapport à certaines personnes ou certains groupes de personnes et relativement à certaines activités.

> ***Pouvoir du point de vue de l'organisation.*** Le pouvoir n'est plus associé à la capacité, mais plutôt le moyen d'arriver à des résultats. Dans cette optique, le pouvoir est considéré comme la « *possibilité pour A d'infléchir le comportement de B dans un sens qui soit globalement favorable à l'organisation* ».

> ***Pourvoir et influence.*** Le pouvoir est appréhendé comme la possibilité de déterminer, orienter ou diriger la conduite des autres, de ceux avec qui on est en relation.

Cependant, « à la différence d'une organisation, un quartier ne constitue pas en tant que tel un ensemble de moyens matériels et humains orientés vers la réalisation d'un objectif commun » (Grafmeyer, 1994, p. 28). Ainsi, la mobilisation du concept de rapport de pouvoir permet surtout de comprendre pourquoi un cadre l'emporte sur l'autre (Aymar Nyenyezi, 2018). Dans notre analyse nous questionnons un choix de l'aménagement spatial par rapport à tant d'autres qui présentent tous leurs propres avantages/inconvénients pour le territoire. Dans cette optique, la définition de Foucault qui associe le rapport de pouvoir à un rapport de force permet de déterminer quels sont les effets de l'existence de la pluralité et de l'hétérogénéité d'acteurs dans l'aménagement du territoire périurbain. En effet, suivant la dimension d'analyse intra ou extra-organisationnelle, le pouvoir d'un acteur est fonction de sa position dans une structure, de ses capacités de mobilisations, de la position de l'organisation dans le système et de la capacité de l'organisation (Campenhoudt & Quivy, 2011, p. 117). Ce qui renvoie à notre concept du pouvoir qui est lié à la position et à la capacité des acteurs dans les dispositifs d'aménagement de territoire.

De ce fait, suivant notre conception de l'aménagement de territoire (*supra*), à partir de la définition de Guigueno qui considère l'« entrelacs d'institutions » et la « multiplicité d'acteurs », le rapport de pouvoir constitue un facteur déterminant l'orientation et l'effectivité de la dynamique spatiale. Jean Philippes Peemans *et al*. (2004), dans leur ouvrage intitulé « mobilité et paysage », constataient même que l'urbain est le produit de conflit des acteurs organisés. De ce fait, la vision de

l'aménagement du territoire n'est plus focalisée uniquement sur les instruments et les dispositifs mais doit intégrer le paradigme de rapport de pouvoir entre les dispositifs, les acteurs et des groupes d'acteurs.

d. Aménagement du territoire (territoire physique)

L'histoire de l'aménagement du territoire est courte, elle a commencé il y a moins d'un siècle. Avant, on pensait que la répartition et la localisation des activités étaient imposées par la nature. Le territoire, siège des activités humaines, est aménagé par la population qui l'occupe, qui commande et oriente l'organisation de l'espace. Ultérieurement, cet aménagement s'articule avec le progrès technologique et est davantage planifié ou orienté (Madiot, 1993; Monod, 2010).

L'aménagement du territoire est « **l'action et la pratique** (plutôt que la science, la technique ou l'art) de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une **vision prospective,** les hommes et leurs activités, les équipements et les **moyens** de communication qu'ils peuvent utiliser, en prenant en compte les **contraintes** naturelles, humaines et économiques, voire stratégiques » (Merlin & Choay, 2009). Ainsi, à travers cette définition il fait intervenir deux (2) disciplines, une discipline sociopolitique (vision prospective) et une discipline technique (action et pratique à disposer en ordre), qui sont interdépendantes pour sa conception et implémentation. Cette distinction, renvoie également au dualisme entre aménagement anthropologique et technologique rencontré au niveau des espaces urbains (Peemans & De Rijck, 2004).

La discipline technique, constitue une dimension importante surtout pour les faisabilités technico-économiques. En effet, l'occupation du sol est fonction de ses caractéristiques biologiques et morphologiques initiales. Ces caractéristiques déterminent ainsi ces fonctions (forêt, agriculture, fleuve, falaise, …). Cependant, face à l'émergence des nouvelles technologies et surtout des demandes anthropiques, la vocation d'une zone peut être modifiée grâce à des processus de métamorphose aboutissant à une nouvelle caractéristique répondant à des fonctions spécifiques. Dans cette optique, Peemans *et al.* (2004) stipulent que « l'aménagement du territoire relève de la compétence de l'ingénieur-aménageur, de l'ingénieur architecte et de l'économiste spécialisée dans l'approche spatiale de l'économie qui s'inscrit dans une politique de modernisation accélérée et est fonction des normes technico-économique optimales » (*op.cit.*). Suivant Madiot (1993), l'aménagement de territoire ne relève pas d'une nécessité au même titre que les services publics essentiels (comme la justice), mais

surtout d'une politique volontariste et donc interventionniste. Ainsi, même si les caractéristiques physiques du milieu et l'accessibilité technologique sont déterminantes, l'intentionnalité des acteurs, dans cette optique volontariste, constitue un maillon essentiel de l'aménagement du territoire.

Ce qui amène aux disciplines sociopolitiques, qui est le principal focus de cette étude. Guigueno, relève que « l'aménagement du territoire n'est donc pas une politique abstraite déclinée sur le « terrain », mais un entrelacs d'institutions, de savoirs et de pratiques que l'historien doit appréhender en construisant un corpus attentif aux échelles spatiales et aux groupes sociaux : hommes politiques, hauts fonctionnaires, entrepreneurs, ingénieurs, architectes, urbanistes, mais aussi usagers et citoyens « aménagés » » (Guigueno, 2003). Dans cette optique, l'implémentation d'un plan d'aménagement est fonction de l'appropriation collective de sa conception en amont et de son implémentation en aval, autrement dit, l'existence d'une organisation entre les acteurs et les rapports qui existent entre eux (Perrin et al., 2016). A cet effet, la technique, la technologie et les caractéristiques intrinsèques du milieu ne sont plus les seuls facteurs explicatifs déterminants, mais ce sont les visions, les idéologies et les intérêts des acteurs. Ainsi, l'aménagement du territoire peut être considéré comme une arène où plusieurs acteurs présentant des intérêts divergents coexistent. Et cette situation est d'autant plus présente dans les zones périurbaines où les acteurs sont largement hétérogènes que dans les zones rurales ou urbaines dont les trajectoires sont généralement prédéfinies.

CHAPITRE 3 : ETUDE DU CAS PERIURBAIN « AMBOHITRIMANJAKA »

Cette partie décrit la zone d'étude en se basant sur les documents officiels disponibles ainsi que les résultats issus de l'observation. Cette approche descriptive et illustrative permet de situer de manière socio-historique et contemporaine les enjeux et l'évolution de l'aménagement des diverses zones existantes de la commune, mais aussi de contextualiser l'étude par rapport aux lectures qu'on abordera dans la partie analytique.

1. Description de la zone d'étude

a. Description et localisation

La commune Ambohitrimanjaka se situe à 12 km à l'ouest de la capitale Antananarivo. Elle est une commune rurale de deuxième catégorie suivant les critères de catégorisation nationale (2017). Ainsi, elle présente un trait majoritairement rural par ces activités économiques focalisées sur l'agriculture et l'élevage, mais s'en démarque avec une densité de population assez élevée, proche de celle des zones urbaines. La commue s'étend sur une superficie de 21,765 km² avec 41.137 habitants, soit une densité de 1 499,8 hab/km². La superficie habitée est de 7,8 km2, soit 35% de la superficie totale.

L'agriculture, surtout la riziculture, et la briqueterie sont les activités emblématiques de la commune[6] (RANDRIANARIVO, 2010). Ces activités constituent une identité à laquelle les habitants faisaient référence dès qu'on leur demande la particularité de la commune. Le riz et la brique sont même posés sur le logo de la commune. Deux (2) zones agricoles biens distinctes sont présentes dans la commune : les rizières (1 100 ha) et les *tanim-palana* (zone alluviale) (47 ha). C'est au niveau des *tanim-palana* que la majorité de la briqueterie est effectuée.

[6] PCD, 2017 (Plan communal de développement de la Commune Ambohitrimanjaka)

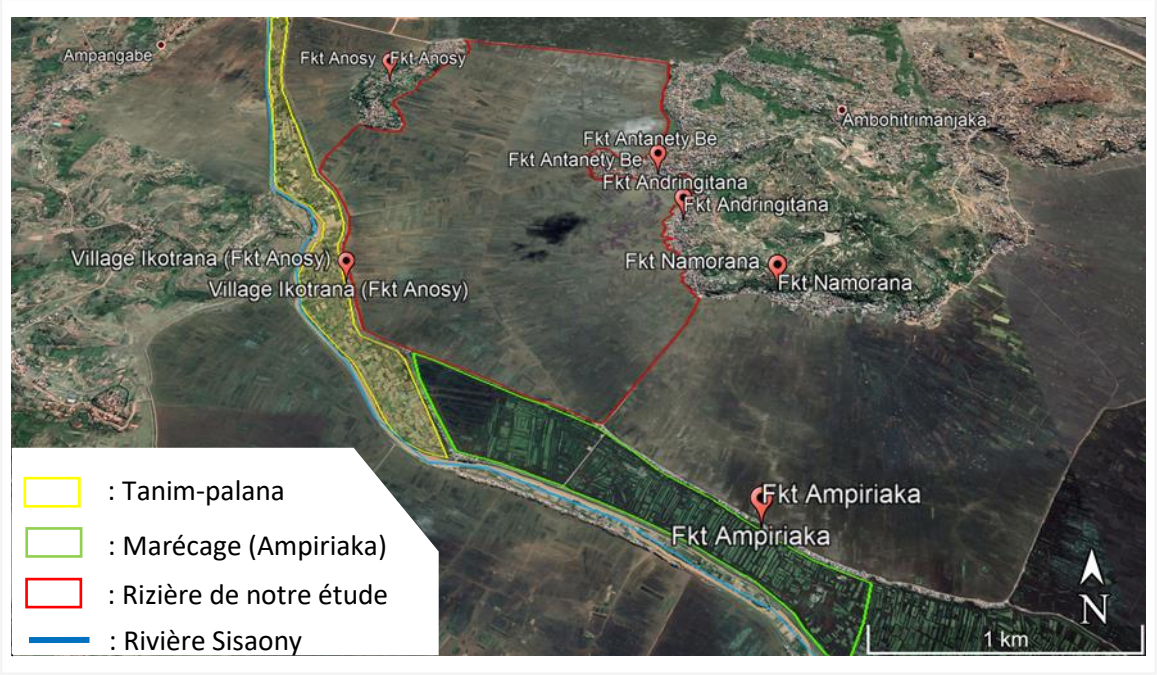

Source : Image google travaillé par l'auteur

Figure 1:Localisation de la zone d'étude

b. Historiques et contexte

L'aménagement de territoire à Ambohitrimanjaka est caractérisé par la concurrence entre urbanisation, briqueterie et activités agricoles. Dans une optique socio-historique, ces activités ont coévolué et déterminent la trajectoire de l'aménagement actuel de la zone. En outre, l'histoire de la société malgache, notamment la hiérarchisation des classes, caractérise la dynamique de rapports sociaux au niveau local surtout en milieu rural. En effet, l'aménagement du territoire, en forte dépendance avec le foncier, renvoie à un rapport à la terre et de l'historique du régime foncier et de ses acteurs. Ce sous-chapitre consiste à décrire l'historique de ces thématiques afin de situer la trajectoire de la dynamique actuelle.

Premièrement, en termes de construction, le royaume Merina, dont Ambohitrimanjaka faisait partie, utilisait uniquement le bois ainsi que le « *feta* » (boue préparée comme enduit ou mortier). L'utilisation de la pierre était un tabou et est interdit. Ce n'est qu'ultérieurement, avec l'arrivée des missionnaires occidentaux, notamment l'architecte Ecossais James Cameron (1828-1875), que fut introduite l'utilisation de la pierre et par le Français Jean Laborde, un forgeron devenu premier consul de France à Madagacar (1862-1878), l'usage du fer et la briqueterie (Andriamihaingo, 1989). Depuis, la pierre et la brique sont utilisées dans la construction tandis que les maisons en bois et en *feta* disparaissent lentement. Actuellement, les

constructions dans la capitale et dans la commune sont en briques et en pierres, le bois est uniquement utilisé pour la charpente. Pour Ambohitrimanjaka, ses caractéristiques pédologiques, une zone lithologique riche en argile, ont favorisé le développement de la briqueterie. Sa proximité avec la ville a ensuite renforcé cette dynamique, car elle est actuellement, grâce au renom de ses briques, l'une des principales zones productrices de briques qui approvisionnent la capitale.

Deuxièmement, sur le plan de l'agriculture, la commune se trouve dans la grande plaine de Betsimitatatra, une zone marécageuse que le roi Andrianjaka (1610 - 1630) avait aménagée en rizière grâce à l'installation des digues de protection. Elle permettait de contrôler l'eau et d'aménager le marécage (Olisoa, 2012). Avant cette période, les allochtones « vazimba », des chasseurs-cueilleurs, vivaient généralement de la pêche. Ces infrastructures – pilier de l'aménagement hydroagricole de la zone – avaient été ensuite entretenues et renforcées par les rois successifs Andriatsitakatrandriana et Andrianampoinimerina et ont contribué à la souveraineté alimentaire du royaume (Andriamihaingo, 1989). Jusqu'à aujourd'hui, ces infrastructures constituent un des plus grands aménagements hydroagricoles de la zone et desservent des milliers de riziculteurs.

L'histoire de la société malgache présentait également une dynamique qui a profilé l'arène locale de l'aménagement du territoire. La société malgache a été basée sur un système de classes sociales hiérarchisées. Elle était composée de 4 classes : *Andriana : rois ou sangs royaux*, *Hova : les hommes libres*, *Mainty : les serviteurs des rois et les Andevo : les esclaves*. Après l'abolition de l'esclavage en 1896 dans l'île et l'abolition de la royauté en 1897, les descendant royaux « *taranak'andriana* » et les descendants des hommes libres « *hova* » ont été désormais qualifiés de « *fotsy » ou « olompotsy »* (homme blanc), en référence à leur couleur de peau plus claire, et les descendants serviles « *mainty » ou « olomainty »* (homme noir), en raison de leur peau plus foncée. Mais, d'une part les esclaves qui n'ont pas de terre devaient rester auprès de leur maitre pour leur subsistance, et d'autre part les *fotsy*, qui n'avaient pas la capacité de travailler toutes leurs terres, dépendaient également des *mainty*. Ces relations d'ordre économique ont été présentées comme la cause du maintien de l'inégalité entre les différentes catégories de la population, entre les descendants des anciens libres (les *fotsy*) et ceux des anciens *andevo* (les *mainty*) (Razafindralambo, 2005). Actuellement, ce sujet est sensible pour la communauté et n'est pas discuté

frontalement. Cependant, les traits de cette hiérarchisation sont encore présents et enveniment les petits conflits, surtout ceux en milieu rural.

c. Périurbain et périurbanisation

Historiquement, la périurbanisation a commencé après la révolution industrielle, notamment de l'automobile, la construction des infrastructures routières et la facilité des crédits immobiliers permettant une meilleure circulation des hommes et des marchandises (Damon et al., 2016; Guiomar, 2014). Puis d'autres facteurs interviennent, comme la politique de décentralisation, le concept d'attractivité, etc. pour accélérer le phénomène. Néanmoins quelque nuance existe en terminologie. La périurbanisation se distingue de rurbanisation, le premier « **décrit le phénomène et le processus d'urbanisation à la périphérie des villes, dans des espaces initialement à faible densité et sans continuité avec la ville** » (Olisoa, 2012, p. 61), tandis que le deuxième fait référence à un processus d'urbanisation rampante dans les zones proches de la ceinture urbaine. Il y a également le concept d'étalement urbain, qui est un phénomène d'augmentation des surfaces urbanisées en périphérie des villes qui est souvent associé à la périurbanisation. Le périurbain est donc l'espace née après la périurbanisation. Ainsi, il est en perpétuel mouvement et sans délimitation fixe à cause de la dynamique de la ville qui tend davantage à repousser ses limites ainsi que de sa dynamique interne.

A partir des critères pour distinguer le milieu urbain et le milieu rural, notamment la densité de la population, le niveau d'infrastructure, les activités socio-économiques dominantes, etc... Allen (2003), définit le périurbain comme une zone où coexistent les traits ruraux et urbains. En effet, l'interface périurbain constitue un phénomène complexe, caractérisé par une perte des traits ruraux, notamment une perte des sols fertiles, des terrains agricoles, du paysage naturel, mais/ou également par une absence de trait caractéristique pour être qualifié d'urbain (peu de densité humaine, d'infrastructures et de service, d'accessibilité) (Allen, 2003). Suivant GEROGE P. et al. le périurbain est un « espace rural situé en périphérie d'une ville et de sa banlieue et qui est l'objet de profondes transformations paysagères, fonctionnelles, démographiques, sociales, culturelles, voire politique » (Olisoa, *op.cit*.).

Ainsi, ces caractéristiques rendent difficiles l'implémentation d'un outil d'aménagement dans cette zone et requièrent une bonne compréhension et une

considération de la dynamique rurale et urbaine ainsi que la complexité de l'articulation rural-urbaine présente.

Dans notre cas d'étude, la commune Ambohitrimanjaka constitue bien un espace périurbain par rapport à la capitale Antananarivo. En effet, sa position géographique, sa dynamique urbanistique ainsi que ses traits socio-économiques correspondent aux critères de qualification de périurbain. On constate une coexistence et une dualité des modes de vie rural et urbain qui caractérisent sa communauté.

2. Aménagement du territoire à Madagascar – Ambohitrimanjaka

L'aménagement de territoire a été toujours au centre la préoccupation des régimes à Madagascar. Depuis l'époque royale, les périodes coloniale et post-coloniale, la royauté, l'administration coloniale, les gouvernements ont tous mis en place des stratégies pour l'aménagement spatial du territoire. Par rapport à notre zone d'étude, c'était vers les années 1608 que le premier aménagement a été fait. Des digues ont été construites pour contrôler les rivières Ikopa et Sisaony et développer la riziculture dans la zone. Durant l'époque coloniale et depuis l'indépendance jusqu'à ce jour, plusieurs documents stratégiques pour l'aménagement ont été produits et implémentés.

Le premier Schéma d'Aménagement du Territoire, le PLAN ROTIVAL qui a été élaboré en 1952 durant la période coloniale, puis le plan Quinquennal (1964–1968) ont renforcé l'aménagement régional à vocation agricole et l'aménagement du territoire était limité à la gestion des villes au moyen du plan d'urbanisme. Ensuite le schéma directeur de développement urbain de 1980 intégrait les communes périphériques dans l'agglomération, appelé « Grand Tana » dans l'aménagement de la capitale. C'est sur base de ce schéma que le plan d'urbanisme directeur de 2004 a été établi en traitant les nouveaux enjeux contemporains d'urbanisme.

Actuellement, l'aménagement du territoire à Madagascar est régi par la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire, la loi n° 2015-051 portant Orientation de l'Aménagement du Territoire (LOAT) et la loi n° 2015-052 relative à l'Urbanisme et à l'Habitat (LUH). Outre ces outils, le code foncier, dont la loi cadre n°2005-019 fixant les principes régissant les statuts des terres, constitue un outil indispensable pour comprendre la dynamique de l'aménagement du territoire. En plus, les prescriptions sur les procédures de demande de permis de construire, les grands investissements sont régis par d'autres instruments tels le décret MECIE (Mise En Compatibilité des

Investissement sur l'Environnement) [Décret n° 99-954 du 15 décembre 1999 modifié par le décret n° 2004-167 du 03 février 2004] ainsi que la Charte de l'environnement Malagasy (Loi n° 2015-003 du 19 février 2015). Dans le cadre de cette étude nous-nous focalisons surtout sur le permis de construire et le permis de remblaie. Le tableau suivant synthétise la procédure normale pour l'obtention d'un permis de construire.

Tableau 2: Procédure de traitement de permis de construire

N°	Tâches	Responsables	Délai
1.	Demande auprès du fokontany	Responsable fokontany	…
2.	Réception du dossier de permis de construire	Secrétaire commune	1 jour
3.	Vérification des éléments	Service urbanisme	7 jours
4.	PV et Plan d'alignement	Opérateur	7 jours
5.	Instruction et vérification détaillé du dossier	Chef instructeur	15 jours
6.	Contrôle de légalité	SRAT (M2PATE)	1 mois
7.	Calcul de droit de voirie	Chef instructeur	2 jours
8.	Vérification du dossier et décision du PC	Chef service	5 jours
9.	Paiement au trésor général	Directeur financière	…
10.	Signature de la décision	Maire	…
11.	Délivrance de décision, numéro du permis	Equipe de service	1 jour
12.	Inspection et suivi du projet de contrôle	Chef de service	
13.	Déclaration d'achèvement	SRAT	
14.	Certificat d'habiter	Service urbanisme	

Source : Service de l'Urbanisme Règlementaire, M2PATE, déc. 2016. (cité par: RATOVO, 2017, p. 67) et traitement par l'auteur.

3. Dynamique spatiale locale

a. Urbanisation rampante

L'observation a permis de constater l'état global de l'aménagement spatial de la zone. L'aménagement suit toujours les caractéristiques topographiques et hydrographiques de la zone comme stipulé par Ramamonjy (Ramamonjy, *op.cit.*). Cependant, il y a une densification à l'intérieur des zones urbanisées et également un étalement urbain qui se manifeste à travers les remblaiements des rizières et une occupation sur les terrains aménageables des collines. Les captures d'images satellitaires suivantes illustrent ce phénomène. Sans entrer dans une analyse

géomantique approfondie de ces images, qui n'est pas l'objet de cette étude, elles montrent le processus d'étalement du fokontany Andringitana vers les rizières (côté ouest), entre 2003 et 2009. Le même phénomène se présente dans les zones périurbaines, et il est de plus en plus intense sur les zones à proximité des routes (Ravelojaona, *op.cit.*).

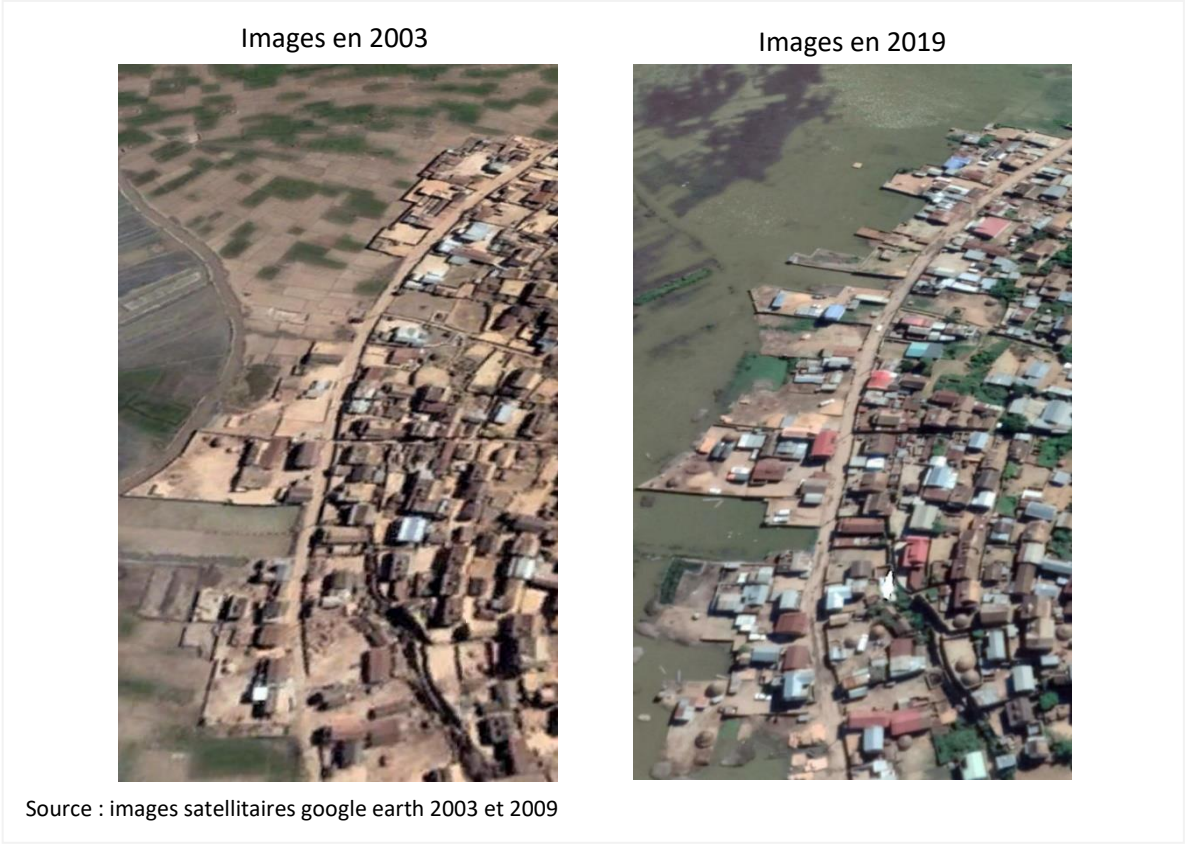

Figure 2: Evolution de l'urbanisation à Andringitana

Dans cette urbanisation accélérée, les outils d'aménagement sont dépassés et les infrastructures publiques (route, réseau d'assainissement) ne sont plus adaptées et sont également mal entretenues. Ces faits se répercutent sur l'état de propriété et le paysage urbain de la zone. Les images suivantes (cf. Figure 3, p40) illustrent ces phénomènes dans la zone d'étude.

b. Reconfiguration d'affectation au niveau des zones agricoles

Outre l'urbanisation, les zones agricoles suivent également une dynamique caractéristique. Trois (3) zones agricoles sont identifiées : les rizières, les *tanim-palana* et les marécages.

Avancement construction dans les rizières

Densification intra-muros

Crédit photo : cliché auteur, avril 2019

Etat des infrastructures (route et réseau d'assainissement)

Crédit photo : cliché auteur, avril 2019

Figure 3: Etat actuel de l'aménagement urbain dans la zone

Au niveau des rizières, l'occupation spatiale ne présente pas de grand changement. Les infrastructures hydro-agricoles sont en cogestion entre la commune et la communauté des producteurs à travers un comité de gestion et le partage de l'eau se fait par « tour d'eau ». Actuellement, contrairement aux préjugés d'une concurrence entre briqueterie et riziculture, les personnes interviewées ne montrent pas cette préoccupation. Le principal problème c'est surtout le vol de terre durant la nuit par les briquetiers qui a tendance à s'accentuer durant ces derniers temps, mais il ne concerne que quelques parcelles. Mais, en termes d'exploitation, les propriétaires ne pratiquent pas la briqueterie au niveau des rizières. Elle est pratiquée uniquement pour reniveler la parcelle.

« Pour la briqueterie, nous utilisons notre propre terre. … Ainsi c'est en fonction de disponibilités des terres sur les rizières que nous faisons les briques.

Est-ce que la briqueterie ne détruit pas les rizières ?

Il y a une stratégie, comme on doit curer les canaux tous les ans, les déblais sont remis dans les rizières, ce qui permet de contrôler la quantité de terre dans les rizières » (entretien habitant n°4 Andringitana, mai 2019)

« Je fais également de la briqueterie, en fonction de la disponibilité de la terre… J'achète les terres dans les rizières quand les propriétaires veulent niveler leurs parcelles » (entretien habitant n°2 Andringitana, mai 2019)

« Les gens commencent également à extraire de l'argile dans les rizières pour faire de la brique, car c'est une activité rémunératrice et cette extraction permet également de rabaisser le niveau de rizière ce qui facilite son irrigation. Mais en général cette extraction n'affecte pas encore les rizières. Au contraire, comme les canaux ne sont plus bien entretenus, avoir une rizière dont le niveau est bas par rapport aux autres facilite l'irrigation. » (entretien habitant n°5 Ikotrana, mai 2019)

Deux (2) principaux facteurs expliquent cette limitation de la briqueterie au niveau des rizières. Premièrement, il est d'ordre « **technico-économique »**. Contrairement à la briqueterie dans le *tanim-palana*, les transports sont plus difficiles et la période active plus courte dans les rizières, puisque la zone est inondée 8 mois sur 12 et entre temps, il faut travailler la terre pour la riziculture. Deuxièmement, l'autre facteur qui limite la briqueterie sur les rizières est aussi d'ordre « **culturel »**. La rizière est un héritage précieux pour les malgaches, de ce fait, elle est culturellement inaliénable et en être dépossédé est signe de régression de statut social. Le terme « *mivarotra tanimbary* » (l'action de vendre ses rizières en cas d'imprévu ou de grand problème) est même utilisé pour désigner une situation alarmante et grave. Les propriétaires terriens dans cette zone possèdent également des pièces foncières (titre, certificat, extrait du plant cadastrale), ce qui renforce encore l'importance des rizières pour la communauté.

C'est au niveau des *tanim-palana* et des marécages (Ampririaka) que l'on constate de nouvelles pratiques. La particularité de ces zones, c'est qu'elles sont toutes classées terrains domaniaux. Ainsi, aucun titre de propriété n'est délivré, contrairement à la riziculture.

D'une part, au niveau des marécages, le changement climatique, notamment une diminution des précipitations durant ces dernières années, ainsi que l'état des

infrastructures d'assainissement en amont (dans les centres villes : Tana) ont permis le développement de la riziculture sur cette zone. En effet, initialement cette zone a été inondée durant les saisons pluvieuses et ne permettait pas ainsi la riziculture. Mais avec ces changements, pendant ces dernières années, les gens ont commencé à cultiver du riz, qui s'est tout de suite répandu sur toute la zone. On assiste ainsi à un changement de l'affectation de cette zone par la communauté, différemment de l'affectation du plan d'urbanisme. Prévue pour drainer les eaux d'assainissement et les effluents de la ville, elle est devenue une zone agricole (riziculture). Le témoignage d'un homme âgé du fokontany montre comment ils ont commencé à cultiver du riz dans cette zone.

> *« auparavant avant 1977, les herana et zozoro, (végétation de marécage) forment la couverture des marécages. A l'époque, les gens vivaient de la pisciculture et de l'élevage d'oie. La récolte était suffisamment bonne et ils ne s'intéressaient pas à l'agriculture. La première culture d'antan dans cette partie était la pomme de terre puis arrivent les choux pommés. Nous étions parmi les premiers à cultiver dans cette zone...*
>
> *C'est depuis 1982, qu'on a incité les gens à cultiver dans cette partie (marécage sud Ampiriaka)… Comme la communauté a augmenté, la nourriture devient insuffisante, surtout aux mois de novembre et décembre. Alors la culture maraichère s'est tout de suite répandue dans la zone….*
>
> *Et en 1992, j'ai essayé à cultiver du riz, mais avec la pluie à l'époque, ça n'a pas marché. Mais je recommençais à chaque fois… C'était difficile à cette époque, car cultiver dans un marécage ou les gens ont l'habitude de faire de l'élevage d'oie constitue une source de conflit…Une année, la précipitation était bonne et j'avais une parcelle un peu élevée, et ça a marché, c'était en 1997… Depuis, les gens s'intéressaient à la riziculture dans cette partie… en plus l'eau commence à devenir maitrisable, ce qui a permis de développer la riziculture dans cette partie… Mais suivant les années, quand il y a beaucoup de pluie, on ne peut pas cultiver. Exemple en 2018, ça n'a pas marché parce qu'il y avait beaucoup de pluie. » (entretien responsable n°3 communes, avril 2019)*

D'autre part, des reconfigurations se présentent au niveau des *tanim-palana*. La concurrence entre cultures maraichères et briqueterie s'intensifie. Cette zone affectée dans les « périmètres de protection » de la digue, est non constructible. Le développement de la briqueterie durant ces dernières années a accéléré les extractions de terre au détriment de l'agriculture. Cette trajectoire induit une tendance à la briqueterie, dans un cercle vicieux, car les parcelles agricoles entourées par des excavations perdent leur valeur agronomique et seront valorisées en briqueterie. En effet aucune régulation n'existe entre agriculture et briqueterie. Les occupants sont

libres de faire ce qu'ils veulent sur leur terrain dès que ça ne dépasse pas ses limites. Cette situation préoccupe de plus en plus les producteurs et les responsables, mais face à la ruée vers la briqueterie, aucune mesure de régulation n'est encore entreprise.

Concurrence entre briqueterie et maraichage au niveau des *tanim-palana*

Crédit photo : cliché de l'auteur, avril 2019

Début aménagement en riziculture au niveau des marécages (Ampiriaka)

Crédit photo : cliché de l'auteur, avril 2019

Figure 4: Aménagement des tanim-palana et des marécages (Ampririaka)

c. Evolution socio-historiques

> *Dynamique urbaine*

Les faits socio-historiques marquent le trait urbain actuel. En effet, la demande de permis de construire n'a été appliquée qu'à partir de 2004 suite à l'élaboration du PUDi 2004. De ce fait, les aménagements avant cette année, ainsi que ceux des premières années qui suivent ne faisaient pas l'objet d'une demande de permis de construire, sauf les constructions au bord des routes. Cependant, ils constituent une référence pour les

constructions ultérieures, notamment pour l'alignement. Cette absence de prescription d'urbanisme peut être alors qualifiée de facteur antécédent. En effet, les interventions ne peuvent jamais être les premières sur l'urbain, mais s'inscrivent dans une dynamique sociohistorique qui les modélise. Suivant Grafmeyer (1994), « L'espace que l'on se donne à l'étape initiale de la modélisation est donc tout le contraire d'une table rase, puisque chaque agent (ménage et sans doute aussi entreprise) est censé subir l'influence de valeurs et de normes qui ne sont opérantes, et n'ont même de sens, que dans le contexte d'un espace déjà affecté, habité et parcouru. Les configurations urbaines sont donc de l'histoire accumulée » (Grafmeyer, *op.cit.*).

> *« J'ai construit ma maison en 1990. A cette époque, il n'y avait pas un permis de construire, on n'a pas demandé pour faire une construction. Mais on a quand même pris un alignement de 2 à 3 mètres car on pensait aux possibilités d'une extension de la route dans le futur. Mais il n'y avait pas de prescription claire à l'époque » (entretien habitant n°1 Namorana, mai 2019)*

> *« Mes beaux-parents ont déjà construit ici avant 1957. On a démoli l'ancienne maison et construit la maison actuelle (notre maison). A l'époque où on a construit, il n'y avait pas cette obligation de demande de permis de construire comme en ce moment » (entretien habitant n°7 Ikotrana, mai 2019)*

> *« Quand nous avions remblayé cette partie, il y a 10 ans, nous n'étions pas allés la commune. C'est depuis 2 ans qu'il faut aller à la commune et payer de droits pour le remblayage. …. Au début, les maisons étaient de l'autre côté de la route, mais les constructions dans cette partie remblayée sont toutes récentes. Auparavant cette partie était toute une pépinière » (entretien habitant n°7 Andringitana, mai 2019)*

> *« En ce qui concerne les constructions ultérieures qui ne respectaient pas les prescriptions d'urbanisme, par jurisprudence, on doit être tolérant. » (entretien responsable n°1 aménagement, mai 2019)*

Ces pratiques montrent qu'en absence de prescriptions claires, les habitants construisaient en veillant à une quelconque possibilité d'extension future et de ce fait laissaient en réserve une partie de la propriété. Les constructions induisent aussi d'autres qui s'y réfèrent, comme le cas de remblaiement des pépinières qui s'est développé durant la dernière décennie. En effet, le remblaiement n'était pas régulé avant le PUDi 2004, ce qui a permis à certaines personnes de remblayer dans ces zones. Cependant après l'implémentation de cet instrument, les rizières ainsi que les marécages font partie des zones de réserves et de tampon pour les crues dans lesquelles le remblaiement est interdit. Les instruments sont donc arrivés dans un processus qui s'est enclenché auparavant, rendant les actions curatives difficiles. D'ailleurs, les entretiens

avec la communauté qui habite dans cette zone montrent que le remblaiement a tendance à s'intensifier. Les pépinières à côté des maisons perdent leur valeur agronomique et présentent, dans un contexte de croissance démographique, plus de valeur pour des fins urbanistiques (habitation, garage, air de séchage, petit commerce).

> *Dynamique foncière*

Une analyse sociohistorique du foncier permet de comprendre comment la sécurisation foncière au niveau de chaque différente zone, colline, rizière, *tanim-palana*, et marécage présente une dynamique différente. Suivant le constat ainsi que les propos des interviewés, la situation de sécurisation foncière impacte l'aménagement de ces zones, ce qui mérite un approfondissement par rapport à la problématique de notre recherche.

Le régime foncier à Madagascar, comme dans d'autre pays en Afrique présente un dualisme entre le droit écrit et les autres (droits coutumiers, droits oraux,…) (AFD, 2008; Roy, 2013). Le régime foncier reposait sur l'occupation du sol par l'homme. La reconnaissance est donc généralement de type lignagère, interpersonnel (village-village ; tribu-tribu ; homme-homme) et dans certains endroits de type politique (reconnaissance d'un pouvoir royal). L'occupation du sol (la propriété) est donc définie par l'étalement de ce lien lignager, la possession de « dépendant » qui sont des ouvriers travailleurs au service d'un homme contre sa mise en tutelle et/ou protection et la puissance d'un royaume (COQUERY-VIDROVITCH, 1982). Les traits de ce mode de gouvernance foncière, même avec l'avènement de colonisation, qui a introduit le droit écrit, sont encore présents actuellement. Les grands propriétaires terriens restaient les *fotsy* (Razafindralambo, 2005), et les nouvelles élites qui ont su s'approprier des droits fonciers écrits. On peut observer les conséquences de ce trait sur le mode de faire valoir en agriculture dont le métayage et le fermage qui représentent environ 45% du total (cf. Figure 5, p46Figure 5). Les évènements globaux et nationaux ont ensuite modifié ces rapports à la terre et sont déterminants pour l'aménagement spatiale ultérieur.

Premièrement, durant l'époque royale, les *mainty* n'avaient pas le droit de posséder ni terres ni tombeaux, étaient astreints à des corvées et soumis à leurs maîtres (Fournet-Guéri, 2004). Seuls les *fotsy* possédaient les terres et maintenaient seuls la gestion de l'aménagement agricole dans la zone. A l'époque, l'aménagement rizicole constitue le seul aménagement dans les bas-fonds. Les marécages ainsi que les *tanim-*

palana n'intéressaient pas la communauté et restaient non occupés à cette époque. Le régime foncier colonial les statuait ensuite en « terre vacante et sans maitre ».

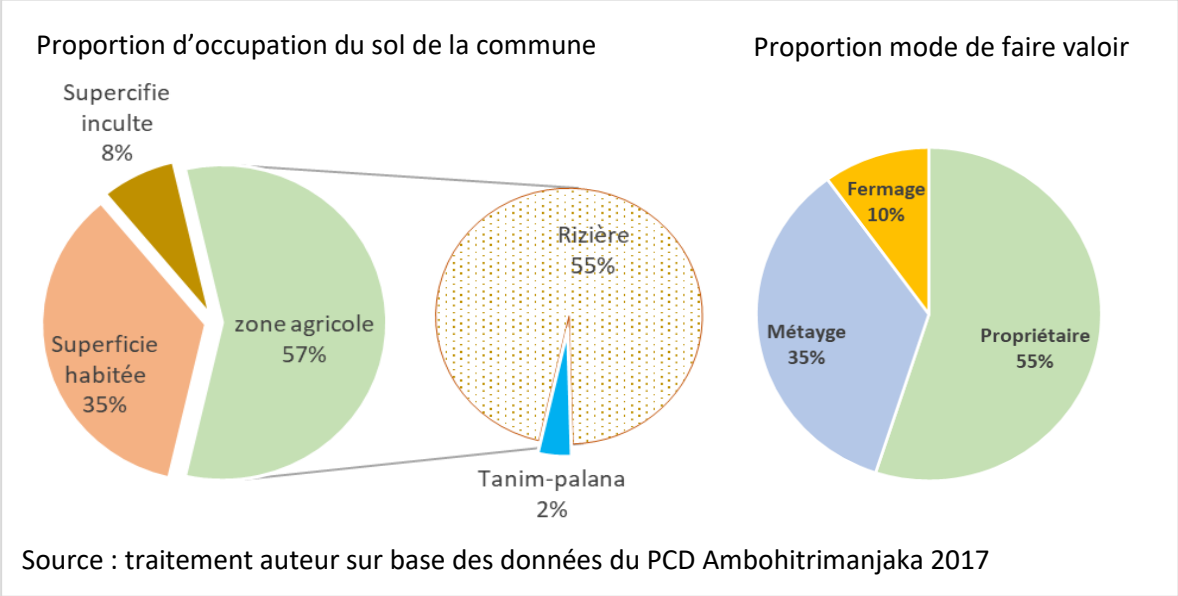

Figure 5: Mode d'occupation et de répartition spatiale actuelle

Deuxièmement, l'arrêté du 26 septembre 1896 dans l'île stipulant que tous les Malgaches sont libres et celui de 28 février 1897 abolissant la royauté ainsi que la période coloniale ont changé le rapport à la terre. D'un côté, les descendants royaux ainsi que les nobles ont davantage pris des postes bureaucratiques et abandonné le mode de vie rurale. De l'autre côté, les descendants serviles ont eu droit à la terre. Cette situation a permis aux paysans pauvres d'accéder à la terre, en achetant ou en louant les terres non valorisées (Razafindralambo, 2005). Parallèlement, face à l'augmentation progressive de la population, et également à la demande croissante en brique dans la capitale, une ruée vers les *tanim-palana* ainsi que le marécage a été constatée. Cette trajectoire, régie par le principe du droit coutumier (celui qui aménage le premier devient propriétaire), a permis à toute la communauté d'avoir un terrain dans ces zones. La briqueterie et la culture maraichère s'effectuent au niveau des *tanim-palana,* en particulier, les marécages sont dominés par la briqueterie durant la période sèche. Cependant, ces zones sont classées terrains domaniaux et zone de protection des digues dans les outils d'aménagement ultérieur, ce qui nie toute forme de propriétés même si elles sont aménagées.

Troisièmement, l'arrivé des acteurs étrangers (immigrants) constitue un enjeu contemporain de foncier. Ces nouveaux acteurs, des citadins ou des investisseurs qui n'ont pas de lien identitaire avec la communauté, attirés par l'offre foncière périurbaine

participent à cette mutation de l'aménagement (Olisoa, *op.cit.*). Les répercussions sont visibles sur les tendances de l'aménagement de la commune et les profils des dirigeants de la mairie que nous analyserons ultérieurement (*partie analyse*). Le remblaiement des marécages et des rizières en vue d'une construction diminue la superficie agricole et oriente de manière progressive les activités vers d'autres filières, ce qui reconfigure l'affectation de chaque zone. La figure suivante synthétise l'évolution socio-historique des reconfigurations de l'aménagement spatial de la zone ainsi que les acteurs concernés.

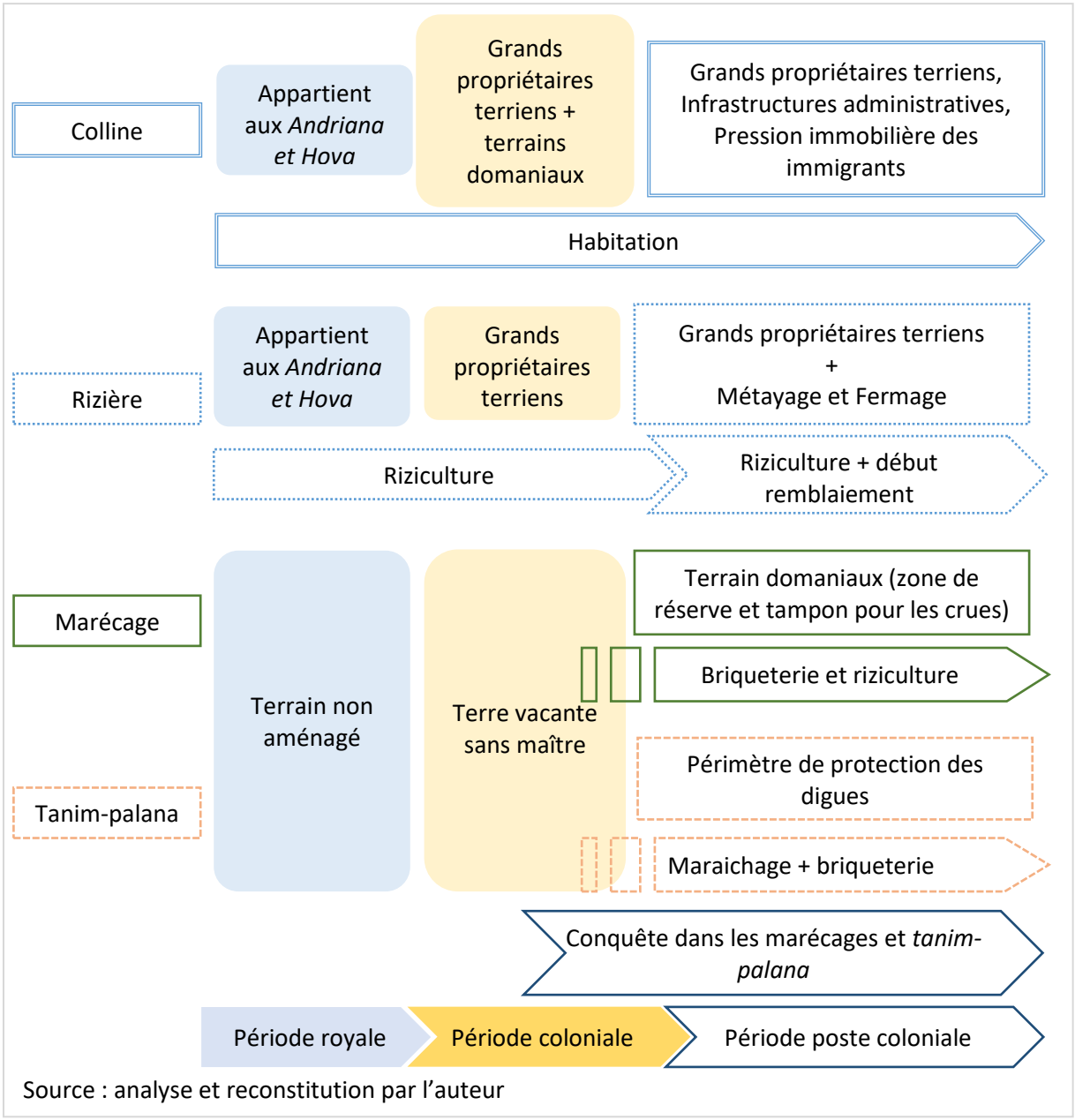

Figure 6: Dynamique sociohistorique de l'affectation et de l'occupation spatiale locale

CHAPITRE 4 : ANALYSES, RESULTATS ET DISCUSSIONS

Cette partie décrit les principaux résultats de l'étude, notamment les interprétations des entretiens et l'exploitation des données d'enquête. Ainsi, deux dynamiques, l'urbanisation et la gestion des espaces agricoles, sont constatées dans la zone. Elles ont leur propre caractéristique et présentent une interrelation qui définit l'état actuel de la périurbanisation et de l'aménagement de la zone d'étude. À la suite des descriptions illustratives de la dynamique de l'aménagement de la zone précédemment, nous analysons, dans celles qui suivent, le cas d'étude en mobilisant les théories et concepts dans lesquels l'étude s'inscrit.

Pour illustrer nos lectures, notamment le pluralisme, l'interactionnisme et le rapport de pouvoir, nous nous appuyons sur l'empirie, surtout sur des évènements, des conflits et ses modes de résolutions ainsi que des stratégies et modes de régulation qui sont marquants et/ou qui présentent un effet sur l'orientation spatiale locale. Après les travaux de terrain et d'observation, il n'y a pas de grand évènement qui a chamboulé l'aménagement du territoire, mais plutôt des petits événements qui tendent à se généraliser et qui caractérisent la dynamique de périurbanisation actuelle. Ainsi, notre étude s'intéresse à l'analyse de ces micro-événements tout en s'inscrivant dans les cadres théoriques et conceptuel de la recherche.

1. Le pluralisme et les normes pratiques

Le pluralisme se manifeste sous plusieurs formes dans l'aménagement du territoire. On constate surtout une hybridation des normes et une pratique de « forum shopping » et/ou de « shopping forum » par les acteurs, qui conduisent à des normes pratiques différentes des prescriptions des normes officielles. Outre ces pratiques d'acteurs, la présence de plusieurs prescriptions et d'instruments constitue également un facteur important qui profile la dynamique d'acteur sur le périurbain. La communauté se réfère, s'allie et se résigne suivant sa disponibilité et accessibilité tout en servant leur intérêt mais également des intérêts mutuels.

a. Pluralisme à travers une hybridation de norme et de shopping forum

En effet, la construction au niveau de la zone est surtout marquée par des petites constructions de petite dimension dont la superficie de bâti est généralement inférieure à

la prescription officielle d'urbanisme. Ainsi, les responsables locaux, dès qu'ils constatent ce fait, arrêtent la procédure et ne traitent plus les dossiers. Le processus se fait donc à mi-chemin et n'arrive pas à terme suivant les procédures officielles, c'est-à-dire analyser au service d'urbanisme de la commune puis obtenir l'avis des services de l'aménagement du territoire. D'ailleurs, à chaque fois qu'on demande aux interviewés les procédures qu'ils ont entreprises pour la construction de leur maison, ils pensent tous avoir suivi la procédure normale tout en se référant uniquement au fokontany.

> *« Pour la construction de ma maison, je n'ai pas demandé d'autorisation. Comme c'est un terrain domanial, la commune ne donne pas d'autorisation, et j'ai construit juste à côté de mes parents » (entretien habitant 1 Ikotrana, mai 2019)*

> *« ... on a demandé une construction auprès du fokontany qui nous a donné une autorisation. On avait payé un droit de 10000 Ar pour cette demande d'autorisation » (entretien habitant 4 Ikotrana, mai 2019)*

> *« Pour le remblaiement de notre cours. On a seulement déposé une demande au sein du fkt. On a expliqué et discuté qu'on n'a pas de cours pour sécher les riz, donc, on a demandé auprès de fokontany pour remblayer une partie des pépinières. On n'a pas été à la commune » (entretien habitant 4 Andingitana, Mai 2019)*

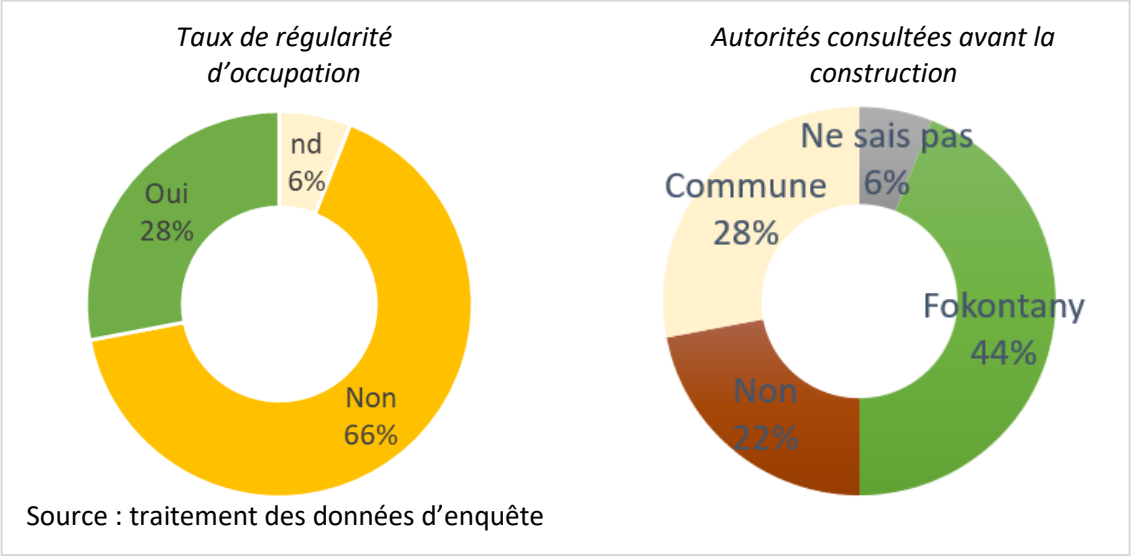

Figure 7: Etat de régularité d'occupation

Ces résultats montrent qu'il y a un brouillage de compétence pour la procédure de délivrance de permis de construire. D'ailleurs, les responsables du fokontany ainsi que les responsables auprès de la commune admettent l'existence de cette confusion et adoptent des pratiques différentes pour la régularisation.

« .... Le problème également c'est que chaque responsable veut montrer son autorité. C'est pour cela que certains chefs fokontany autorisent la construction, surtout les petites constructions, et quand les contrôleurs de la commune arrivent, c'est en ce moment-là que nous sommes surpris » (entretien responsable n°1 commune, avril 2019)

« ... pour les constructions, les gens déposent leur demande auprès du fokontany. Une fois la construction terminée, nous appelons la commune, qui donne des prescriptions pour le paiement des impôts » (entretien responsable n°1 fokontany, avril 2019)

« ...Dans notre circonscription, une petite extension (ex : 2mx2m), sera autorisée par nos soins. Par contre, toutes les grandes réhabilitations seront traitées à la commune, car cela change l'impôt qu'il doit payer » (entretien responsable n°2 fokontany, avril 2019)

Ainsi, la non-application des prescriptions officielles ou leur application partielle, conduit sur le terrain à des pratiques qui se manifestent par une hybridation des normes similaire à un shopping forum. D'une part, on constate que les responsables donnent tous une autorisation, différente des procédures des prescriptions officielles. D'autre part, cette autorisation est considérée par la communauté comme une régularité de leur occupation, puisqu'elle vient des dispositifs légaux. Cette pratique consistant à servir les intérêts de la communauté contribue à renforcer l'autorité et la légitimité des responsables auprès de leurs administrés. Dans cette dynamique, le premier principe n'est pas d'être conforme aux prescriptions d'urbanisme mais plutôt d'être en « **cohérence** » avec le contexte socio-économique local. Ce phénomène peut être expliqué par la faible disponibilité de ressources pour l'implémentation et le suivi des normes officielles, la non-appropriation ou une compréhension plurivoque des outils de planification mais également aux liens sociaux qui se tissent entre les responsables et la communauté.

b. Pluralisme à travers un forum shopping sur les instruments

Outre la confusion et la concurrence sur l'autorité, une confusion se présente également entre le permis de construire et l'impôt immobilier collecté par la commune. Le prélèvement d'impôt par l'administration est considéré par les gens comme un signe de régularisation de leur permis de construire. Cette perception se manifeste à chaque fois que le propriétaire explique la régularité de son occupation.

« Nous n'avons pas de document de propriété pour tous les terrains se trouvant dans la digue et pour la maison. Mais seules les reçus de payement

d'impôt annuel à la commune qu'on a » (entretien habitant n°1 Ikotrana, mai 2019).

« ...nous avions contacté le fokontany lors de la construction de notre maison. Lors de son arrivée, il nous a fourni la fiche de payement d'impôt » (entretien habitant n°3 Ikotrana, mai 2019).

« *Pour notre parcelle où nous avions construit notre maison, nous disposons d'un certificat de situation juridique et pour la parcelle de manioc, seulement d'un certificat foncier. Nous payons également les impôts sur l'immobilier » (entretien habitant n°2 Andringitana, mai 2019).*

Ces propos montrent, comment les habitants perçoivent le payement d'impôt sur l'immobilier. Outre le payement en nature, cet acte implique une formalisation de l'occupation, même si la maison n'a pas eu une autorisation règlementaire lors de la construction. De l'autre côté, dans une optique de bonne gouvernance, la commune a fait une campagne de recouvrement qui l'a permis d'améliorer ses recettes fiscales. Cette campagne renforce la perception de régularité à travers les habitants après avoir été libérés de leurs impôts. Dans cette optique, la régularité est réellement d'ordre fiscal mais pas urbanistique, mais à travers cet acte recouvre les deux en écartant les outils de planification. Les modes de régularisation ainsi que les pratiques des responsables renforcent également cette dynamique.

« Pour toute construction non autorisée ou ne respectant pas les normes, nous procédons à la pénalisation. Un dossier enregistrant ces irrégularités sera constitué au niveau de la commune. Pour les constructions dont la superficie totale de la propriété est en dessous de 1,2 ares, nous ne délivrons jamais du permis mais les gens insistent et ils sont pénalisés après » (entretien responsable n°1 commune, avril 2019)

« Il y a des pénalisations pour les constructions illicites : - (1) paiement des arriérés + les pénalisations (quand le propriétaire paye la pénalisation, la commune accepte la construction). - (2) Démolition (pour le moment aucune démolition n'a pas été effectuées pour des raisons sociales)» (entretien responsable n°2 commune, avril 2019)

« D'ailleurs, il y a également des normes sur la construction. La commune ne délivre pas un permis quand les constructions ne respectent pas les normes, mais pénalise les récalcitrants ... Par exemple, la commune ne délivre pas de permis de construction à Ikotrana. Toutes les nouvelles constructions dans cette zone sont pénalisées, autrement, toutes maisons construites doivent faire l'objet d'un payement d'impôts. ...Pour cette zone Ikotrana, la commune a essayé de garder l'affectation d'urbanisme « zone non constructible », les autres activités de briqueteries et d'agricultures sont encore maintenues et les

propriétaires d'anciennes maisons peuvent également réhabiliter » (entretien responsable n°2 commune, avril 2019).

Ainsi, la construction, même si elle est illicite, permet une amélioration de la recette communale, à travers une procédure de pénalisation et également ultérieurement par le prélèvement d'impôts sur l'immobilier. On constate alors une instrumentalisation de cette procédure, que ce soit de la part des habitants ou de la part des autorités. Elle se caractérise par un forum shopping dans lequel les acteurs choisissent ce cadre normatif « la fiscalité » pour servir leurs intérêts qui induit par une formalisation implicite de leur occupation pour les habitants et une amélioration de la recette budgétaire de la commune. D'ailleurs pour des raisons « sociales[7] » et aussi par « jurisprudence », la meilleure pénalisation reste l'option financière. Elle n'arrive jamais à une démolition. Une pratique qui permet aux habitants de construire plus facilement une maison à l'écart des contraintes administratives et de ces coûts, mais au fil du temps, impacte sur l'organisation spatiale générale.

Bien que les responsables de chaque dispositif essaient de faire respecter les prescriptions officielles, le manque de ressources pour l'implémentation de ces dernières rend difficile la manœuvre. Le caractère normatif des procédures pour l'obtention d'un permis de construire, dans le contexte actuel du foncier, rend la procédure plus contraignante pour les habitants. Ces situations conduisent à une pratique, en cas de non-respect des normes, qui consiste à « **laisser faire** » puis procéder à une « **régularisation** » ultérieurement. Ce constat de laisser faire, une démarche curative plutôt que préventive, est stipulé par les auteurs qui ont travaillé sur l'état de la périurbanisation de la capitale (Olisoa, *op.cit.*). Dans cette configuration, les acteurs sont tous gagnant-gagnant. Cependant les effets se répercutent sur le paysage local, surtout sur l'état de l'assainissement bref de l'environnement local en général, puisque l'entretien et la réhabilitation des infrastructures communautaires ne suivent pas le même rythme.

c. Multiplicité des instruments et dispositifs

Le pluralisme juridique, se manifestant à travers la multiplicité de textes et les procédures juridico-administratives, est une source de contraintes pour la régulation et l'amélioration de l'urbanisme au niveau du périurbain. Responsables administratifs et

[7] Les responsables considèrent toujours l'effort entrepris par le propriétaire et ne démoliront pas les constructions même si celles-ci n'ont pas respecté les procédures légales.

communautés vivent et constatent cette difficulté dans les procédures, lesquelles sont à l'origine de la démotivation pour son application. Les extraits suivants montrent explicitement cette situation.

Les responsables de fokontany constatent que les procédures ainsi que les droits payés pour la régularisation des paperasses sont contraignantes.

> *« Le problème avec la demande de permis est qu'elle requiert plusieurs paperasses que la majorité n'en arrive pas à fournir. Il ne s'agit pas d'un problème financier mais de paperasses, de longues et compliquées procédures » (entretien responsable fokontany n°3, avril 2019)*

> *« Le problème foncier … se présente surtout au niveau des héritages. Les gens n'arrivent pas à préparer les papiers à fournir pour les procédures de notoriété. Les causes de ces problèmes sont le manque d'argent pour supporter les frais administratifs et également de temps pour effectuer les va-et-vient pour les régularisations. Par exemple : pour la préparation et le rassemblement des paperasses il faut au moins 3 aller-retours, alors que certains vivent au jour-le-jour. Ce qui constitue une difficulté » (entretien responsable fokontany n°4, mai 2019).*

De l'autre côté, les responsables de l'aménagement du territoire présentent un avis différent par rapport à la valeur juridique du certificat foncier.

> *« Si le demandeur n'a pas un certificat de situation juridique, nous n'autorisons jamais une construction, même s'il dispose d'un certificat foncier. La présentation d'un certificat de situation juridique délivré par le service du domaine est obligatoire pour toute demande d'autorisation de construire…Je n'autorise pas les certificats fonciers parce que les procédures de certification ne sont pas basées sur des données actualisées. Il est possible qu'une personne obtienne de certificat alors que son terrain est déjà occupé dans les données centrales. Et cette situation crée des litiges » (entretien responsable n°1 aménagement, mai 2019)*

> *« Les certificats fonciers sont des droits de propriétés légales et ils peuvent être transformés en titres fonciers.*
>
> Est-ce possible qu'il y a un titre et un certificat sur le même terrain ?
>
> *Il est également possible qu'il y ait, sur un même terrain, un titre et un certificat. Dans ce cas, c'est le premier délivré qui prévaut. Sur le certificat il est mentionné « jusqu'à preuve contraire ». Si ce cas se présente, c'est le tribunal qui décidera de la suite » (entretien responsable n°3 aménagement, mai 2019)*

D'amont en aval, ces situations montrent comment les responsables perçoivent les instruments de régulation. En forte relation avec le foncier, la procédure

d'aménagement actuel requiert des paperasses que la majorité de la communauté ne possèdent pas. En effet, le certificat foncier délivré au niveau des organismes décentralisés (Commune ou guichet foncier), est supposé apporter une sécurisation foncière sur le plan juridique. Cependant, sa possession ne constitue pas un plein droit de propriété dans le cadre d'une procédure de demande de permis de construire et il faut un certificat de situation juridique. Parallèlement, les contrats de ventes « sous seing-privé » effectués au niveau de la commune permettent une cession plus rapide des terrains entre acheteur –vendeur mais n'arrivent jamais au bout de la chaine, « l'enregistrement » auprès des services du domaine. Ces deux facteurs, outre les contraintes de ressource de la part du propriétaire, constituent un blocage pour la régularité des constructions dans le périurbain. D'ailleurs, les constructions devancent même le permis de construire dans certains cas, surtout quand elles ne sont pas sur le premier plan le long d'une route ou ne nécessitent pas de grand investissement. Ainsi, ce décalage entre situation foncière de la communauté et le prescrit des normes conduit à la qualification « illicite », largement employée pour décrire la dynamique de périurbanisation de la capitale.

d. Aménagement : un processus

Une des caractéristiques constatées durant les enquêtes et interviews était également le processus d'aménagement, que ce soit au niveau des bâtis qu'au niveau des terrains agricoles. En effet, l'aménagement rencontré dans la majorité de la communauté suit un processus mais n'est pas ponctuel. Dans une procédure normale de demande de permis, il y a un plan et des échéances de construction ; contrairement à la réalité et la pratique rencontrée dans la communauté, puis que la construction ainsi que l'aménagement avancent au fur et à mesure de la disponibilité en ressources et aussi en fonction des besoins du propriétaire. La construction s'étale sur plusieurs mois ou années et des modifications affectant des plans initiaux sont effectuées. Ces modifications changent l'architecture et impactent sur la superficie de bâtis. Dans la majorité de cas, les propriétaires possèdent au moins un bâtiment annexe (poulailler, porcherie, étable, cuisine etc.), évidemment sans un permis de construire, qu'ils aménagent après pour être habitables. D'ailleurs plusieurs propriétaires font des extensions qui n'étaient pas prévues dans le plan initial (base de demande de permis de construire). Dans ce processus de changement, la règle pratique « régularisation » s'applique et les constructions se poursuivent à l'intérieur de chaque cour et tendent à se densifier.

« La commune est plus stricte pour les constructions au bord des routes et surveille peu les réhabilitations effectuées dans les seconds plans. Par exemple, pour celle de ma fille, auparavant, c'était un poulailler qu'elle a réhabilité et puis elle avait construit une maison. Elle a tout simplement contacté le fokontany pour ça. Après un constat, la commune, avait procédé à la régularisation des impôts et des droits de permis de construire... Le fokontany certifie que ce n'est pas une nouvelle construction mais une réhabilitation. » (entretien habitant n°2 Antanetibe, mai 2019)

« Lors de la construction, nous ne consultions pas les autorités parce que c'était une extension pour une étable et ce n'est qu'après qu'on avait construit un étage pour l'habitation. » (entretien habitant n°2 Ikotrana, avril 2019)

« On a construit cette maison en 2000. A l'époque c'était une porcherie et on a aménagé en maison après. On n'a pas consulté la commune pour ça. » (entretien habitant n°2 Andringitana, mai 2019)

En effet, ni les habitants ni les responsables ne se questionnent sur le permis de construire pour ces bâtiments annexes. Cependant, outres les nuisances occasionnées par ces installations, ces constructions occupent de l'espace. Par la suite, de manière inconsciente elles seront incluses dans la surface bâtie et constituent un point de départ pour de nouvelles constructions. Ces bâtiments annexes constituent une pression non négligeable sur l'occupation du sol puisque, suivant les enquêtes menées, ils représentent plus de 17 % de la superficie bâtie (cf Figure 8). Suivant cette logique d'occupation, ces constructions annexes seront transformées en maison avec une légère extension de la superficie en absorbant une partie de la cour. Ainsi les prescriptions, notamment le coefficient d'emprise au sol qui limite la superficie constructible pour une propriété ne seront plus respectées. A l'échelle propriété, l'impact de cette artificialisation est minime. Cependant à une échelle plus élargie (locale), les impacts cumulés ne sont pas négligeables, ils se traduisent par une augmentation de la pression des ruissellements lors des saisons pluvieuses et par une faible infiltration d'eau au détriment des sources et des puits qui sont les principales sources d'adduction d'eau de la communauté.

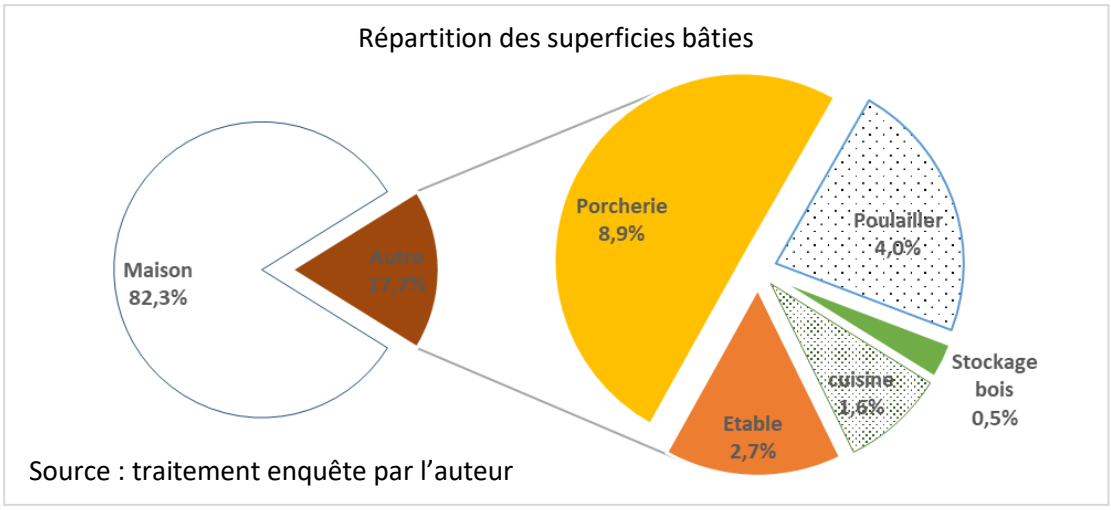

Figure 8: Proportion des superficies bâties

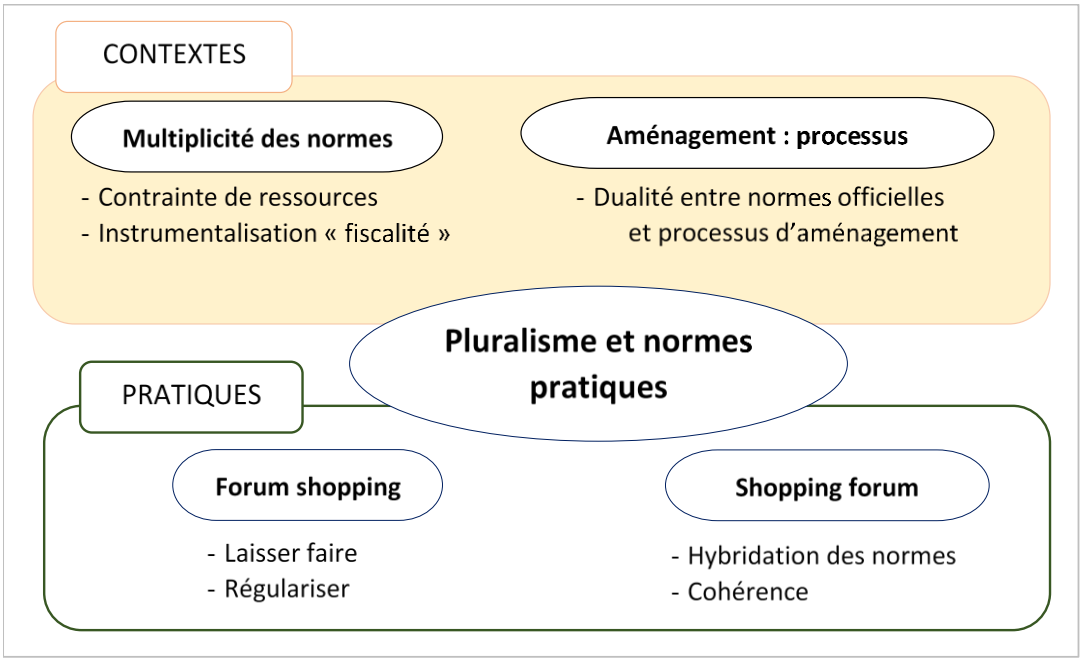

Figure 9: Situation de pluralisme et de normes pratiques dans la zone d'études

2. L'interaction entre les acteurs dans l'aménagement

L'interactionnisme, dans notre analyse, consiste à identifier et à interpréter, la manière dont les acteurs s'autorégulent en fonction des signaux que les autres ont émis. En corrélation avec les rapports de pouvoir, ce qui nous intéresse surtout c'est de comprendre les mécanismes de prise de décisions et les possibles relations d'interdépendance entre les actions entreprises.

a. Interaction entre responsable-communauté

Les propos des responsables suivants nous permettent d'illustrer comment les prises de décision ne sont pas totalement indépendantes mais en lien avec la situation et le vécu local.

> *« Pour les constructions, nous sensibilisons les habitants à construire une belle maison pour améliorer l'image du village. Les gens sont invités à construire des maisons en norme, mais pas des taudis, ...Si on applique les normes de construction prescrites par la loi, notre communauté souffre. Notre fokontany est constitué des agriculteurs, pas des fonctionnaires et des bureaucrates comme dans d'autres fokontany… Nous savons ce que les habitants de notre quartier peuvent supporter. Les prescriptions de la commune ne sont pas toutes supportables ni applicables par la majorité. Et je rapporte auprès de la commune cette situation…. Les responsables doivent connaître ce qui se passe à la base « connaitre les vécus de la population », mais pas prescrire des normes sur table. Il faut bien diagnostiquer avant d'appliquer des mesures puisque ça engendre ensuite des pénalisations, si les gens n'arrivent pas à les respecter. » (entretien responsable fokontany n°3, avril 2019)*

> *« Pour les droits liés à la construction : depuis 2017 la commune faisait partie du Grand-Tana, mais les droits à payer étaient, si on suivait le modèle du Grand-Tana, trop élevés pour les gens de notre communauté. Ainsi le conseil a décidé de ne pas appliquer cette révision. Les droits auraient été augmentés de 100% par rapport à ce qu'on appliquait » (groupe de discussion entre 1 responsable fokontany et 2 responsables communaux, mai 2019).*

Dans un premier temps, on constate que ces responsables analysent les prescriptions des normes officielles et concluent qu'il y a des difficultés pour leur application au sein de la communauté qu'ils représentent. Par conséquent, l'issue de cette compréhension, même si une partie de la communauté peut supporter les prescriptions, conduit, en fonction du statut social du propriétaire, à une attitude de compréhension en faveur des constructions qui ne respectent pas les normes. Il en résulte que les constructions, indépendamment des normes officielles, avancent dès qu'elles ne gênent pas la communauté et les voisins. Ensuite, la norme pratique « construire – régulariser » renforce cette dynamique. Cette situation montre que, le responsable, même si son rôle est de faire respecter les normes officielles, est un être construit, en interaction avec la communauté au sein de laquelle il vit et façonne ses points de vue et ses actions. Cette perplexité des responsables s'accentue encore lors de l'application des instruments de régulation. L'évènement suivant montre, comment dans

ce contexte de dualisme entre intérêt d'une partie de la communauté et prescription des normes, l'implémentation d'une décision se joue au niveau local.

> *« il y a une époque, le président du fokontany a sensibilisé de n'pas exploiter les zozoro qu'à la fin de la saison des pluies. Comme ça il y aura à la fois une bonne régénération et du poisson. Mais certains ont répondu : « c'est vous qui avez de quoi se nourrir et c'est nous qui devons arrêter d'exploiter ». Alors que ce sont eux même qui seront bénéficiaires de cette régulation, mais pas quelqu'un d'autres… Maintenant, il n'y a plus de zozoro…. Le même cas s'est présenté avec les poissons. Les gens n'ont pas accepté de réguler la pêche. Actuellement, il n'y a plus de poisson comme auparavant. L'origine de notre problème c'est ce « mandrora mitsilany[8] » » (entretien habitant n°1 Anosy, mai 2019).*

> *« Si tu n'arrives pas à défendre les intérêts de la communauté, c'est très difficile d'appliquer la loi. Par exemple : on a essayé de réguler la pêche, mais certains ont répondu « ataonay aiza ny vilaninay ? » (où est-ce qu'on va mettre nos marmites), alors que cette régulation aurai permis de garder la qualité des ressources halieutiques. D'autres vous accusent même d'être contre leur épanouissement » (entretien responsable fokontany n°2, avril 2019)*

Ainsi, même si les responsables essaient d'appliquer les instruments de régulations, leur appropriation par la communauté détermine toujours leur effectivité. Ici, on constate une résistance d'une certaine classe de la communauté qui dépendait beaucoup de la pêche pour se nourrir et la mise en place d'une nouvelle régulation perturbe leur mode de vie. A l'issue de cette résistance, le responsable n'a pas sanctionné les déviants et les pratiques initiales sont maintenues. Cela montre que l'aménagement ne reste pas uniquement sur son élaboration en amont mais dépend surtout de son appropriation collective au sein de l'espace interactionnel entre et par les acteurs concernés (en aval).

Ainsi, ces cas montrent que le vécu local avec la communauté construit la perception, la compréhension et l'attitude des responsables envers elle. Ce qui renvoi à notre dimension de l'aménagement de territoire qui est aussi d'ordre socio-politique que technique. L'aménagement effectif dépend alors de cette interaction responsable-communauté, dans laquelle le comportement de l'un reste en corrélation, en synergie ou en opposition avec l'agissement de l'autre, suivant l'enjeu qui est propre à chaque cas et ce sans recours aux outils de planification ou leur instrumentalisation.

[8] Adage pour dire, nous récolterons ce que nous avons semi. Généralement pour parler des choses malheureuses.

b. Interaction intercommunautaire

L'interaction entre les acteurs locaux, notamment celle en interne, entre les membres de la communauté, caractérise la dynamique de l'aménagement spatial de la zone. Les rapports sociaux, les liens de familiarité[9], de paternité ainsi que de voisinage conditionnent les actions des acteurs. Ces pratiques locales déterminent comment ils procèdent à la résolution des conflits liées à l'urbanisme, à l'aménagement agricole et à la briqueterie à leurs niveaux, sans recours aux instruments normatifs officiels. Ces modes de régulations au niveau local produisent une reconfiguration spatiale des zones concernées, différemment des prescriptions et affectations des plans d'urbanisme. Celles-ci, se manifestent, que ce soit dans l'urbain ou au niveau des zones agricoles, par une « **attitude compréhensive** » et un respect de « **droit de propriété** ».

L'attitude compréhensive est surtout adoptée lors des nouvelles constructions ou lors de la résolution des conflits. Les extraits suivants, montrent comment respectivement, le propriétaire d'une nouvelle construction qui a occasionné un remblaiement dans la pépinière a procédé pour ne pas entraver les pépinières voisines, l'acceptation du contexte de son voisin a permis le vivre ensemble et la résolution de conflit d'une « servitude de passage », conduite dans une optique compréhensive parvient à un consensus entre protagonistes.

> *Cas1 : « Pour la construction de la maison, nous avions une autorisation de construction. …. Nous remblayons également une pépinière pour avoir une cour sans avoir demandé de permis. Les voisins ne se sont pas opposés à ce remblaiement, puisqu'on n'a pas débouché le canal d'irrigation. » (entretient habitant n°3 Antanety be, Mai 2019).*
>
> Cas 2 : « Quels sont les contraintes qui se présentent au sein de votre communauté ?
>
> *Ma seule petite contrainte c'est que mes voisins sont des agriculteurs, et quand ils préparent les engrais, ça dégage une odeur que je ne supporte pas…. Mais je ne me plains pas, parce que c'est la vie ici. D'ailleurs c'est une activité passagère mais pas permanente. » (entretien habitant n°5 Antanety be, mai 2019).*
>
> Cas 3 : *« …un immigrant a acheté un terrain et il a tout de suite clôturé en ne laissant aucune servitude de passage aux personnes qui habitent au second plan. Cette situation a créé beaucoup de « resabe » (de débat et de discussion)*

[9] Ce qui naît du fait de vivre ensemble, de s'être familiarisé (Traverso, 1996, p. 12)

et on leur a dit : « vous êtes nouveaux ici et ce serait mieux pour vous de garder une bonne relation avec les voisins » …A la fin, il a accepté et laissé une petite servitude de passage » (entretien responsable n°2 fokontany, mai 2019)

Ces comportements montrent que l'interaction entre les acteurs produit une attitude compréhensive entre eux et favorise le mode de vivre ensemble, indépendamment des normes officielles qui sous-tendent l'urbanisme. Dans les deux premiers cas, le lien de voisinage a permis le mode de vivre ensemble. Les voisins, dont une partie de la pépinière a été lésée par le remblaiement ou encore ceux qui sont affectés par l'excès d'odeur d'engrais, peuvent se plaindre si on tient à la prescription officielle d'urbanisme. Mais, leur compréhension mutuelle a permis l'installation de l'un et de l'autre et ceci sans recours à aucune instance de régulation. Le troisième cas illustre cependant, l'utilisation de ce lien de voisinage dans la résolution des litiges. Les protagonistes, dans une optique de préserver ce lien de voisinage qu'ils useront dans le futur, préfèrent s'entendre et parviennent à un consensus. Il est évident que de manière évolutive, l'entretien de cette cohabitation est fonction du changement de comportement de l'un ou de l'autre et des réactions qui en résultent, autrement dit de leur interaction et de leur compréhension mutuelle.

De l'autre côté, le respect du droit de propriété renforce cette attitude et constitue un cadre dans lequel les habitants conçoivent l'aménagement du territoire. En effet, les habitants ne remettent pas en cause les interventions des autres tant que celles-ci ne touchent pas leurs propriétés. Les impacts secondaires sont souvent négligés. D'ailleurs c'est pour cette raison que certaines constructions impactant sur les infrastructures publiques ne sont jamais débattues publiquement, même si celles-ci occasionnent des répercussions néfastes pour l'ensemble de la communauté, parce qu'il n'y a pas un propriétaire particulièrement touché. Les deux exemples suivants illustrent comment cette notion de propriété persiste dans la perception des acteurs.

« Quels sont les problèmes pour l'aménagement au niveau de votre communauté ?

Au niveau des rizières, des agriculteurs 'malins' décalent petit à petit les limites de leur parcelle vers d'autre avoisinante pour gagner un peu de surface. Ainsi, si tu ne fais pas bien ton « vala[10] », tu n'auras plus de parcelle après… Par exemple, avec une de mes parcelles, les voisins ont fait ça, et ont

[10] Diguette pour limiter les parcelles au niveau des rizières ou pour faciliter la gestion de l'eau.

pris une grande partie de la parcelle. Mais j'ai rétabli les alignements après et je leur ai dit de prendre un géomètre s'ils veulent se battre. … Comme j'ai un extrait de plan cadastral à mes mains, je leur propose de convoquer un géomètre et c'est au fautif de prendre en charge des frais. Jusqu'à maintenant cette personne n'a plus touché à ma parcelle… Mais ça dépend des personnes. Certains voisins sont également compréhensifs et dès qu'on discute, on s'entend et corrige les limites ensembles » (entretien habitant 2 Namorana, Mai 2019).

Ce cas est parmi tant d'autres rencontrés durant cette étude en termes de litige sur le chevauchement de limites de propriété. En effet dès que les aménagements dépassent les limites et touchent la propriété d'un autre, le propriétaire se manifeste, en procédant à une résolution par « *fihavanana*[11] » ou en sollicitant des médiateurs (fokontany, commune ou justice). L'aménagement d'un espace, outre ceux définis dans les limites des infrastructures publiques, est donc perçu de manière individuelle. Il est situé dans un espace délimité par le titre de propriété, et entièrement indépendant de l'entourage. Ce qui diffère de la conception de l'aménagement « l'art de disposer en ordre ». Ici, l'ordre est celui délimité par la propriété, mais ce qui se passe à l'intérieur ainsi que de sa cohérence avec le paysage en général est au libre choix du propriétaire. La réponse « *azy io* » (c'est sa propriété), est même revenue plusieurs fois quand on demande aux interviewés leur avis par rapport à l'aménagement de ses voisins. Une réponse similaire est émise par un responsable par rapport aux remblaiements des rizières le-long des routes : *« Dans notre zone, aucune personne n'a demandé un permis de remblaiement, … Si c'est le propriétaire qui remblaye, c'est sa propriété et aucune personne ne s'y oppose. » (entretien responsable n°3 Fokontany, mai 2019).* D'ailleurs, ce cas se présente également lors de la concurrence entre briqueterie et culture maraichère au niveau des *tanim-palana* et l'avancement des constructions dans les pépinières.

Le deuxième exemple concerne une détérioration de la voie publique après une série de constructions.

« Quels sont les problèmes pour l'aménagement au niveau de votre communauté ?

… juste du côté nord, un canal a été remblayé à cause de l'extension du village. Les propriétaires qui ont construit, ont essayé de créer un nouveau canal, et ainsi de suite, mais finalement, le canal a été totalement remblayé. Actuellement, quand la pluie tombe, il y a un problème d'évacuation d'eau et

[11] Mode de résolution à l'amiable

cela crée un problème pour l'assainissement. … A mon avis ceux qui ont remblayé le canal doivent avoir la responsabilité de la création et l'entretien d'un nouveau canal » (entretien habitant n°4 Andringitana, mai 2019)

Ceci montre que les habitants ont constaté l'évolution de la construction avec les impacts que celles-ci engendrent sur le réseau de l'assainissement, mais ne se sont pas intervenus jusqu'à ce que les canaux soient totalement bouchés. Questionné sur cette thématique, le responsable du fokontany dit avoir avisé la commune, mais aucune intervention n'est encore entreprise jusqu'à ce jour. Bien que l'absence d'une prise de décision de la part de la commune crée encore un débat au niveau de la communauté actuellement, dont nous analyserons ultérieurement avec le concept de rapport de pouvoir (*infra*). Cette situation illustre que l'attachement au droit de propriété individuelle a lésé l'attention aux biens communautaires, et que ceux-ci relèvent davantage des prérogatives des responsables institutionnels locaux (fokontany, commune).

Ces analyses font ressortir qu'il y a une logique d'interdépendance dans les mécanismes de prise de décision, que ce soit entre les acteurs de différents niveau (responsable- habitant) qu'entre les acteurs de même niveau (habitant-habitant). Ce qui renvoie aux deux (2) dimensions de système d'interaction que Raymond Boudon distinguait. Dans un premier temps les systèmes fonctionnels, qui mettent en jeu des relations de rôles, dans notre cas c'est le rapport d'interaction entre « **responsable-communauté** » ; et les systèmes d'interdépendance, où les actions individuelles peuvent être analysées sans référence à la catégorie des rôles, qui est le rapport d'interaction « **communauté-communauté** ». Au niveau local, cet interactionnisme se manifeste lors du **dualisme** entre « **intérêt de la communauté** » ou « **une partie de la communauté** » et la rigidité des « **prescription d'urbanisme** » dont l'issue est conditionnée par le rapport entre responsable-communauté, ensuite à travers une attitude « **compréhensive** » et l'intouchabilité du « **droit de propriété** » au niveau des rapports individuels au sein de la communauté.

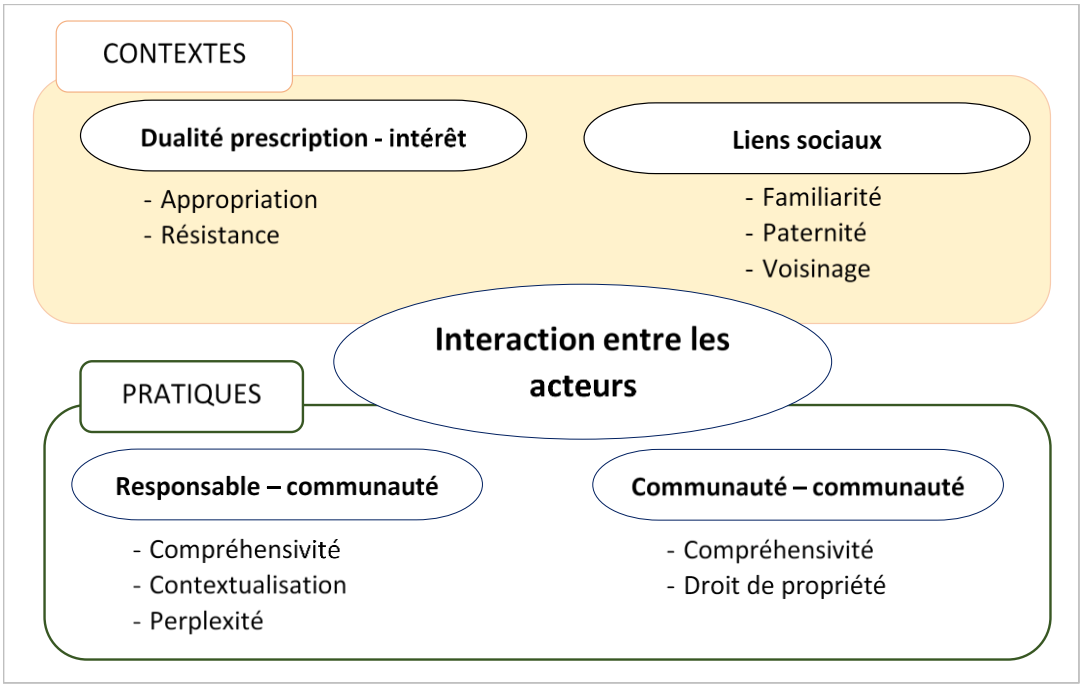

Figure 10: Manifestions de l'interactionnisme dans l'aménagement au niveau local

3. Les jeux de pouvoir pour l'orientation spatiale des zones

Comme expliqué dans les concepts, la prise de décision dans l'aménagement du territoire ne relève pas uniquement des répartitions de rôles entre les acteurs, mais reflète surtout une manifestation des rapports de domination, de pouvoir ou de force entre les acteurs. Ces rapports peuvent être actifs ou passifs suivant les cas. D'une part, ils se manifestent lors des conflits où des intérêts divergents se présentent et chaque acteur tente de gérer la situation en sa faveur. D'autre part, ils peuvent se manifester de manière latente et engendrer une orientation progressive de la trajectoire de l'aménagement spatial local. Plusieurs catégories d'acteurs sont rencontrées dans cette arène, mais au cours de cette étude, on peut distinguer les acteurs « locaux » et les acteurs « externes » (immigrants, étrangers). Ensuite suivant leur statut, ils peuvent être « étatiques » (responsables dans les organes décentralisés et déconcentrés) ou « non étatique » (investisseur, communauté). Pour illustrer ce rapport de pouvoir, nous nous référons à des évènements liés à l'aménagement ainsi qu'à sa régulation, durant lesquels une tension entre des catégories d'acteurs différents se manifestent et dont l'issue impacte la dynamique spatiale locale.

a. Les rapports de pouvoir aux niveaux locaux

Deux (2) évènements autour d'un projet de taxation et de régulation de la briqueterie dans la commune, nous montrent comment les prises de décision sont orientées suivant les stratégies mobilisées par les acteurs.

Evènement 1 : projet de ristourne pour la briqueterie (initié par la commune)

> *« Un projet de taxation de la briqueterie a été mené mais les briquetiers ont manifesté contre ce projet, et les responsables communaux ont cédé. Actuellement, aucune ristourne n'est collectée sur la briqueterie à Ambohitrimanjaka. Pour la briqueterie, il n'y a aucune règle en ce moment. Tout le monde peut le faire dès qu'ils ont les moyens... Le conseil communal a décidé de mettre des ristournes pour les briqueteries, mais après il y a des changements car les membres du conseil ainsi que leurs entourages sont également des briquetiers et sont capables de modifier les décisions… depuis plusieurs années ont a investi dans filière mais elle n'apportait aucune retombée pour la commune » (entretien responsable 1 commune, avril 2019)*

> *« On a essayé de mettre des ristournes pour la briqueterie mais ça n'a pas marché. En effet, les grands briquetiers sont des riches et sont également majoritaire dans la coopérative de transport. Ils ont transporté les gens pour venir manifester devant la commune contre cette mise en place de ristourne. C'était vraiment chaud car certains manifestants ont même voulu la mort du maire, mais heureusement la gendarmerie a protégé la mairie ». (entretien responsable 2 commune, avril 2019)*

Evènement 2 : note interdisant la briqueterie dans les *tanim-palana* (initiative Apipa)

> *« Apipa a sorti une note interdisant la briqueterie dans une zone de 50 m de part et d'autre des digues. Mais beaucoup de personnes ont manifesté contre cette note et faisaient des grèves devant la commune. Les briquetiers « Ils ont transportés des gens pour faire la grève devant la commune ». On a même caché le maire à cette époque car la foule était nombreuse et en colère. Le maire a même fait une édition spéciale dans les médias ultérieurement afin d'expliquer que les notes ne proviennent pas de la mairie mais du ministère de l'aménagement de territoire et de l'Apipa. Depuis, le conseil a décidé de ne pas appliquer cette note puisqu'elle a créé beaucoup d'instabilité. Depuis, Apipa n'a jamais intervenu ici. » (groupe de discussion entre 1 responsable fokontany et 2 responsables communales, mai 2019).*

Ces évènements illustrent parfaitement la manifestation du rapport de pouvoir au niveau local. Premièrement, initié par un dispositif local (la commune), l'objectif était de taxer la briqueterie puisque celle-ci, quoique pratiquée depuis plusieurs années n'a

jamais contribué aux recettes communales. Cette action aurait permis également de réguler cette activité à travers une structuration de la filière. Cependant, cette décision prise, indépendamment d'une consultation publique et ne figurant pas non plus dans le programme politique du maire, se heurte à une manifestation des briquetiers, notamment les grands patrons et les maçons briquetiers. Outre les intérêts économiques qui soutiennent les raisons de cette manifestation, on constate une prise de décision qui met l'avantage aux briquetiers au détriment de toutes alternatives pour un développement économique de la commune par cette filière mais aussi des activités qui sont menacées par la briqueterie, comme le maraichage au niveau de *tanim-palana*. Cette mobilisation n'est pas uniquement une mobilisation de la capacité des briquetiers, puisqu'ils sont nombreux et beaucoup sont riches, mais également de position, tel que défini dans le concept de rapport de pouvoir. En effet, les conseillers communaux, qui sont à l'initiative de ce projet font également de la briqueterie et sont dans les réseaux de briquetiers au niveau de la commune. Cette position, en parallèle avec les pressions de la manifestation, aurait contribué à la cessation de ce projet de recueil de ristourne.

Deuxièmement, une note émise par une structure rattachée au ministère de l'aménagement du territoire, en vue de la protection des digues de Sisaony interdisait la briqueterie dans une zone tampon (la bande situant dans le 50m de part et d'autre du rivière) le long de *tanim-palana*. Cette décision – issue des études techniques, redéfinit l'affectation des *tanim-palana* et préconise la conservation de cette zone afin de diminuer les risques d'effondrement de la digue liés aux extractions de terre par la briqueterie. Le même scénario de manifestation apparait exactement comme le cas du projet de ristourne. A l'issu des conflits, le maire ainsi que les conseillers municipaux ont décidé de ne pas appliquer la note.

Ces situations montrent une dimension de l'aménagement du territoire qui n'est effectif qu'à l'issue d'une appropriation par des acteurs locaux dans laquelle le rapport de pouvoir tient un rôle majeur. Les briquetiers, étant donné l'importance de cette activité pour la micro-économie des ménages concernés par cette filière, constituent les acteurs dominants durant ces conflits. Ils ont pu changer en leur faveur les orientations de l'aménagement en investissant le dispositif local de régulation et également, dans un contexte de pluralisme, en inscrivant l'enjeu sur un maximum d'intérêts pour embrasser une large communauté.

La prise de décision ne se fait pas toujours de cette manière, mais ces cas illustrent parfaitement les impacts d'une prise de décision, en termes de continuité ou de rupture

de la dynamique spatiale de la zone, dans un contexte de confit où le rapport de pouvoir entre les acteurs est déterminant. Actuellement, l'enjeu de la briqueterie, n'est plus d'ordre économique, mais plutôt d'ordre environnemental. La communauté commence à constater les impacts néfastes de cette pratique sur l'environnement, surtout au niveau de la qualité de l'air durant les périodes de cuisson des briques. Une nouvelle note a été émise par la commune afin d'interdire les cuissons proches des villages ou des zones d'habitation. L'application de celle-ci se joue actuellement au niveau local. La logique compréhensive et de droit de propriété se poursuivent, mais les tensions montent et les responsables locaux ainsi que la communauté qui davantage prend du trait urbain, reconfigurent les rapports sociaux de la zone.

b. Trajectoire de la commune

Outre les manifestations ouvertes sur l'orientation de l'aménagement du territoire, une autre se présente, de manière passive, sur la trajectoire de la communauté périurbaine ainsi que de ses orientations spatiales. Elle concerne la concurrence dichotomique entre mode de vie urbaine et rurale. Cette orientation est surtout marquée par le trait[12] des Maires et des axes prioritaires de la commune. Questionnée à propos des attitudes des responsables, la majorité des agriculteurs enquêtés apprécient ou critiquent la gestion des maires qui ont dirigé la commune.

> *« Les maires ne maitrisent pas les fonctions communales (parfois des docteurs, agriculteurs, … et n'ont pas de connaissance sur l'aménagement du territoire et la gestion de la commune) ; d'où ils sont déphasés et n'arrivent pas à résoudre pertinemment les problèmes » (entretien responsable 1 commune, avril 2019).*

> *« Les maires ne descendent jamais ici. C'est seulement durant les propagandes qu'on les voit sur le terrain…. Seul du temps du maire X qu'il y avait vraiment une descente sur terrain. Il participait même avec la communauté dans les travaux communautaires » (entretien habitant 5 Andringitana, mai 2019)*

> *« A mon avis, un maire approprié à Ambohitrimanjaka est celui qui connait l'agriculture. Parce que c'est l'agriculture, en particulier la riziculture, qui est très importante pour Ambohitrimanjaka. Le maire Z, qui ne connait rien en matière d'agriculture n'a jamais été apprécié par la population. » (entretien habitant 1 Antanety Be, mai 2019)*

[12] Le parcours et vie socio-professionnelle

« C'est les mandats des maires X et Y qui m'ont marqué. Ils étaient compréhensifs et s'ouvraient avec la communauté. Ils connaissaient ce qui se passe sur le terrain et s'impliquaient dans la vie de la communauté avec une prise de responsabilité. Le maire Z, depuis qu'il est élu, n'a jamais visité notre fokontany, et on ne veut pas de maire comme ça. » (entretien habitant 2 Antanetibe, mai 2019)

On constate surtout dans ces propos des attentes qui ne se sont pas réalisées, mais qui présentent un intérêt pour la communauté, dans leur perception de la qualité requise pour un dirigeant de la commune. En effet, les études menées sur d'autres communautés périurbaines, notamment en Europe, montrent une liaison entre l'orientation de l'aménagement du territoire et les trajectoires socio-historiques des dirigeants (Perrin *et al*., *op.cit.*). Dans le présent contexte, le référencement à des Maires qui se sont bien occupés du milieu rural, surtout la riziculture, constitue un signe de déception par rapport aux changements au profil et leadership du maire. Par manque de données, nous n'avons pas pu observer ni les CV ni les profils des maires qui se sont succédé dans la commune pour pouvoir analyser en profondeur cette corrélation. Cependant, ces préoccupations montrent ce que représente un Maire pour la communauté. Ainsi, la modification du profil des maires, avec ceux qui s'intéressent moins à l'agriculture, engendre alors une marginalisation des activités rurales, et inscrit la dynamique périurbaine dans l'urbanisation. En effet suivant une source au niveau de la commune, les impôts immobiliers constituent une source importante de budget communal actuellement.

« Durant ce mandat (2015-2019), c'est la recette communale, surtout les impôts sur l'immobilier, qui nous a permis de payer les salaires des employés et de garder les services communaux fonctionnels… Mais pendant le mandat précédent, le recouvrement fiscal est très bas. Certains employés de la commune ont même détourné les droits liés aux permis de construire. Mais ils sont arrêtés durant notre mandat. …Pour la recette communale, c'est le permis de construire suivi du hetra-tany (impôts sur le foncier), qui constituent une source très importante. …. On a également fait une campagne de régularisation des impôts sur les fonciers, ce qui a permis d'augmenter la recette municipale, voir même une révision à la hausse des salaires. » (entretien responsable 2 commune, mai 2019)

Ainsi, contrairement aux activités agricoles qui nécessitent un investissement public pour l'entretien des infrastructures hydroagricoles, l'urbanisation, notamment les droits payés pour la demande de permis de construire ainsi que les procédures de recouvrement par régularisation des constructions illicites contribuent énormément au

budget communal. De ce fait, en absence d'une politique publique précise pour l'orientation du périurbain ou de la commune ainsi que de débat autour des axes prioritaires, l'urbanisation constitue une alternative efficace pour la recette communale. Chaque nouvelle construction, outre les frais initiaux versés auprès de la commune, constitue une source d'impôt ultérieurement, ce qui n'est pas le cas de l'agriculture qui est statique.

Dans cette trajectoire, on peut identifier une évolution du trait de la mairie qui est devenue bureaucrate, mais également un contexte qui favorise l'urbain. Pourtant, ces paramètres, difficiles à intégrer lors de l'élaboration des outils de planification, influencent l'orientation de la trajectoire de la communauté.

c. Les acteurs externes

Le périurbain, par sa qualification, sous-tend une articulation avec la/les ville(s) centrale(s) et également les zones rurales dans ses périphéries. De ce fait, dans une perspective systémique, le périurbain, comme une ville en interaction, peut être considéré comme un système ouvert qui est le siège de plusieurs flux de complémentarité ou de concurrence (Véron, 2006, p. 55-57). Il n'est pas isolé, où les acteurs internes définissent de manière indépendante sa trajectoire, mais sont en relation et impliqués avec des enjeux nationaux, globaux et aussi inter-périurbains qui profilent sa dynamique. Au cours de cette étude, nous avons pu identifier trois (3) principaux acteurs externes qui ont joué un rôle déterminant dans l'orientation de l'aménagement spatial local mais aussi du périurbain, et qui mettent en exergue le rapport de pouvoir qui se présente entre les acteurs. Nous analyserons respectivement les actions des acteurs étatiques et politiques, des investisseurs et des étrangers.

> *Acteurs étatiques et politiques*

Les extraits suivants montrent comment les enjeux politiques s'imbriquent dans l'aménagement du territoire et que les décisions prises dans une résolution de conflits par voie juridico-administrative sont des facteurs qui orientent la perception et la décision locale sur l'aménagement spatiale de la commune.

> *« Le problème avec la riziculture d'Ambohitrimanjaka, s'articule sur les infrastructures hydro-agricoles. Des travaux communautaires pour les réhabilitations ont été effectués, mais ils ne sont pas durables Une centaine de tacherons ont été engagés pour des travaux communautaires mais l'installation n'a tenu que quelques jours. Le même phénomène se répète*

souvent et retarde le calendrier agricole. … Le fait de dire que l'Etat n'a pas pris sa responsabilité n'est pas du tout vrai. La structure inter-communale se mobilise pour trouver des financements et collabore avec d'autres politiciens. Mais il y a toujours de contrepartie aux aides et subventions obtenues. C'est comme ça et cela constitue un problème. » (entretien habitant n°1 Namorana, mai 2019) (également ancien responsable dans la commune)

« Depuis 2015 jusqu'à 2018, on n'a pas reçu que 15 millions d'Ar de subvention provenant du FDL, alors que durant la période du Maire M, … de la même couleur politique que celui du président, la mairie avait eu beaucoup de subvention allant jusqu'à 60 millions d'Ar. Le lycée, le CEG et les pistes …ont été ainsi réhabilités. Durant ce mandat (2015-2019), la recette communale, en particulier les impôts sur l'immobilier, ont permis de payer les salaires des employés et de garder les services communaux fonctionnels… » (entretien responsable n°2 commune, mai 2019)

Exemple d'un cas qui a été traité au tribunal :

« Comment se passe la résolution des conflits au niveau de la commune ?

Responsable fokontany : *Nous essayons de résoudre le problème amicalement à notre niveau, et quand les protagonistes n'arrivent pas à une attente, le problème sera renvoyé à la mairie.*

Responsable commune : *Toute affaire ne faisant pas l'objet d'une entente au niveau communal sera renvoyée au tribunal avec un procès-verbal joint au dossier pour être traité.*

Dans la majorité des cas, les problèmes sont résolus au niveau de la commune. Les quelques cas qui iront au tribunal sont dus à des personnalités qui ne veulent pas perdre ou à des gens qui prétendent toujours gagner au tribunal, parce qu'ils ont des ressources (capital ou humain) à mobiliser.

Pouvez-vous donner un exemple d'un cas qui n'a pas été résolu au niveau local et comment ça s'est passé ?

Responsable Commune : *Un terrain a été vendu à 2 personnes, le premier acheteur a acheté la moitié et a tout de suite construit au milieu de la propriété. Le second acheteur, en constatant les constructions qui ont touché son terrain, a déposé une plainte auprès de fokontany et de la commune. Mais il n'arrivait pas à avoir une entente avec le premier. L'affaire a été transmise auprès du tribunal et c'est le premier acheteur qui a eu gain de cause. … Moi je suis stupéfait de cette décision du tribunal, car les deux ont tous des papiers réglementaires et les délimitations sont claires. Je me demande toujours comment est-ce que le premier a gagné au tribunal Mais comme le second acheteur est aussi un homme riche, il ne veut pas continuer le conflit et a laissé une partie de son terrain. » (groupe de discussion entre 1 responsable fokontany et 2 responsables communales, mai 2019).*

Ainsi, certaines prises de décisions dépassent les acteurs locaux et s'inscrivent dans une dynamique socio-politique et institutionnelle plus large. On constate que l'allocation des subventions ainsi que des fonds pour la gestion locale se jouent au niveau de l'arène politique nationale. L'identité politique des responsables ainsi que de leur capacité à s'imposer dans cette arène est donc primordiale. Pour les deux (2) premiers facteurs qui sont d'ordre politique. Nous pouvons conclure que le manque de fonds peut conduire à, d'une part, au niveau de l'aménagement agricole, une absence ou une limitation des interventions de la commune pour l'agriculture, ce qui impact sur l'état globale des infrastructures et de la perception des agriculteurs, et d'autre part, dans un contexte d'obligation de recouvrement de budget minimum de fonctionnement, à une orientation de la commune vers l'urbanisation (*supra*). De plus, les décisions juridico-administratives transcendent les instances de régulation ainsi que les logiques de résolution de conflits au niveau local. Ce qui laisse, pour les personnes ayant des ressources et de la connaissance des procédures, le choix de recourir à ce mode de régulation.

Ces faits font ressortir que la capacité des acteurs locaux, surtout les responsables, en termes de régulation, ne dépend pas forcement de leur interaction avec la communauté, mais s'articule avec les acteurs dominants. Dans les cas présents, ce sont les acteurs et agents du régime politique au pouvoir et du dispositif institutionnel de régulation. Le rapport de pouvoir se joue alors dans la possession de « ressources » et/ou d'« autorité ».

> *Investisseurs : échelle locale*

Les investisseurs peuvent être des étrangers ou des immigrants. Suivant les constats de la majorité des personnes interviewées sur l'évolution de la zone, la tendance à l'urbanisation s'accélère et de plus en plus de personnes travaillant dans la ville s'installent et suivent un rythme pendulaire ville-périurbain. Cette augmentation d'immigrants modifie le trait global de la communauté. Dans un concept où le territoire constitue un lieu de vie, un espace vécu et perçu (Moine, 2006, p. 118), ce phénomène pèse sur le mode de vie locale. En effet, le vécu rural se dissipe surtout au niveau de certains fokontany. Dans le cas des fokontany concernés par notre étude, le dualisme est présent et se manifeste par un désengagement petit-à-petit de la communauté de l'agriculture.

« Seulement 63 personnes parmi les 260 inscrites dans le fokontany sont présentes lors des « asam-pokonolona » (travaux communautaires) pour l'entretien des canaux d'irrigation » se plaignait un responsable d'un fokontany tout en condamnant le désintéressement de sa communauté au mode de « vivre ensemble ». (entretien responsable fokontany n°5, mai 2019).

« L'augmentation de la population engendre également des pressions sur la ressource et la disponibilité de l'eau. Si auparavant, 300 personnes utilisaient le même puits communautaire, actuellement il compte plus de 1000 personnes. …Auparavant, il y avait plusieurs logements vides, mais actuellement, même des « trano kely » (petites maisons) sont loués…

Actuellement, les travaux communautaires n'intéressent plus la majorité car la population est constituée des étrangers non-agriculteurs et l'entretien des infrastructures hydroagricoles ne les préoccupe pas. A cet effet, un système de payement « solon'asa » (cotisation pour les travaux) a été mis en place pour les personnes n'ayant pas participé aux travaux communautaires. » (entretien responsable fokontany n°4, mai 2019).

« Nous avons également une contrainte d'ouvriers durant les périodes de moisson. Les mains d'œuvres se font rares. Des travailleurs d'une autre commune viennent dans la région pour travailler. Se munissant de leur passeport[13], ils arrivent et s'y installent ici durant les moissons (soit en janvier et février). Puis ils travaillent au niveau des tanim-palana pour les cultures maraichères. » (entretien habitant n°4 Andringintana, mai 2019)

Dans ces propos, il y a une logique contradictoire entre le constat de l'évolution de la population et le manque de ressource humaine. Une contrainte de main d'œuvre se présente dans le secteur agricole, tant lors les travaux communautaires pour la réhabilitation des infrastructures hydroagricoles, qu'en termes de disponibilité de main d'œuvre lors des grandes saisons (moissons, début culture maraichère au niveau des *tanim-palana*). L'augmentation de la population enregistrée durant ces dernières années, outres les soldes naturelles, est donc due à l'arrivée des immigrants qui s'intéressent peu ou pas à l'agriculture. Cette mutation de la communauté périurbaine reconfigure le rapport aux territoires (Olisoa, *op.cit.*) et *in fine* l'orientation spatiale de la zone. Dans cette dynamique, les immigrants ont tendance à peser sur les activités socio-économiques locales, qui s'orientent davantage vers les activités urbaines (petit commerce, gargotes, etc.). Parallèlement, ils font augmenter la demande en logement. Cette situation, dans une logique de rente, conduit à une course vers la construction par

[13] Reçue donné par un fokontany de sa provenance, mentionnant les motifs de son départ du fokontany et sa destination.

les acteurs locaux. Même les agriculteurs disposant des terrains constructibles y participent, puisque celle-ci constitue une source de revenus plus stable qui renforce le revenu agricole saisonnier. D'ailleurs, ce trait de pluriactivité caractérise les agriculteurs périurbains, que ce soit en termes de branche d'activité ou de diversité, que NDienor *et al.* qualifient de « flexibilité » par rapport aux contextes de cette zone (NDienor & Aubry, 2004).

Dans une autre dynamique, les investisseurs s'intéressent également à l'espace périurbain. Un projet d'investissement dans la zone faisait une controverse au sein de la communauté. Il a engendré un remblaiement de terrain dans la zone marécageuse où il y avait quelques cultures maraichères et des briqueteries. Nous essayons de retracer et d'analyser en montrant comment se passait la reconfiguration du rapport de pouvoir autour de ce projet tout au long de son processus.

« Comment se passait la procédure de remblaiement dans le marécage pour le nouveau projet industriel ?

Responsable n°1 commune : *Cette partie était classée terrain domanial. De ce fait, il n'y a aucun titre de propriété, mais ce sont les occupations de fait et l'aménagement effectué « solapangady[14] » qui sont reconnus. Comme c'est un terrain domanial, ils ont voulu tout simplement demander et prendre les terrains, mais comme les gens ont manifesté, ils ont finalement décidé d'acheter.*

Comment se passe la manifestation ?

Responsable n°1 commune : *Les parcelles ont été délimitées par le projet par des piquets, mais la communauté les a tous enlevé et remis dans la cour du chef fokontany. D'autres personnes ont même frappé le toit de la maison du chef fokontany avec ces piquets...Et après quelques jours, les investisseurs ont proposé d'acheter les terrains. L'achat s'est passé en deux phases.*

D'une part, ils ont négocié au propriétaire et cela a été bénéfique car certaines personnes ont eu une belle somme d'argent (8 à 10 millions d'Ar).

D'autre part, ceux qui n'ont pas auparavant voulu vendre leurs terrains en entendant la belle somme, ont pris la décision de vendre les leurs. Le mode de compensation par négociation a été changé et reste sur un prix d'achat au m^2 à raison de 5000 Ar/m2.

Responsable n°2 commune : *Je ne comprends pas les réactions de certaines personnes qui critiquent. Tout le monde sait que c'est un terrain*

[14] Ceux qui ont aménagé sont reconnue propriétaire

domanial et c'est un projet présidentiel. De plus la cession du terrain se fait à titre onéreuse pour le bien des anciens occupants et non pas gratuits.

Nous en tant que responsable, nous avons essayé d'expliquer aux gens la situation. « il s'agit d'un terrain domanial, alors si l'Etat veut le récupérer c'est son droit, mais pour nous ils ont acheté, alors pourquoi refuser ». Et les gens nous accusaient d'avoir vendu ces terrains aux investisseurs.

Quelques personnes ont écrit auprès de la commune pour manifester contre la vente de leur terrain mais à la fin ils ont accepté de vendre.

Responsable fokontany : *Au début, ils nous ont parlé de leur projet de création d'usine ici, et ont proposé d'acheter les terrains. Les avis se sont séparés, certains veulent vendre leurs terrains et d'autres pas. Mais ceux qui n'ont pas voulu vendre leurs terrains, après quelques réflexions et en constatant que leurs terrains seront isolés quand tous les voisinages seront remblayés, ont commencé à vendre leurs terrains également…*

Lors de la vente, le chef fokontany certifie que le propriétaire a « nanajary ny tany » (aménagé la parcelle).. Moi je connais toutes les parcelles et leurs propriétaires et la communauté aussi…

Cette situation lui avait provoqué un problème de santé à cette époque à cause du stress occasionné par cette manifestation. » (groupe de discussion entre 1 responsable fokontany et 2 responsables communaux, mai 2019)

« Au vu de la décision de nos voisins et conscient de la situation d'avenir (isolement et remblaiement), même si notre choix est de ne pas vendre notre terrain, nous étions contraints de le vendre. » (entretien habitant n°1 Anosy, mai 2019)

Bien que le projet concerne un terrain domanial, nous constatons une rupture de la dynamique spatiale initiale, culture maraichère et briqueterie et une transformation en une autre forme d'exploitation (zone industrielle). Sur le plan formel, les deux (2) formes d'occupation ne sont pas inscrites dans le plan d'urbanisme. Les exploitations menées par la communauté ne leur offrent pas un statut de propriétaire et de l'autre côté le caractère marécageux affecte la zone en « non constructible ». Interrogés sur cette procédure, les responsables de l'aménagement ont répondu que c'est possible de changer l'affectation d'une partie d'une zone par une demande de dérogation à des fins d'utilité publique ou pour le bien collectif (création d'emplois, retombées l'économie local, …). Parallèlement, en présence des mécontentements de la communauté, les investisseurs ont, par prudence, accepté de reconnaitre les formes d'occupations locales et procèdent ainsi à une indemnisation.

Ce qu'on peut déduire de cette situation c'est que les investisseurs parviennent, dans un premier temps, à changer les prescriptions d'urbanisme en requalifiant l'affectation d'une partie du marécage. Cette première phase « juridico-institutionnelle », qui se passait à l'insu de la communauté, est caractérisée par une collusion et/ou collaboration entre investisseurs et acteurs étatiques. Dans un second temps, l'implémentation du projet au niveau local a créé une résistance de la part des occupants initiaux. Ces derniers ont reconnu la domanialité du terrain, mais procèdent quand même à un sabotage des activités des investisseurs pour faire reconnaitre leur droit d'occupation. Dans cette seconde phase « socio-économique », les investisseurs acceptent de récompenser les occupants et recourent aux retombées que le projet apporte pour le fokontany et la commune en guise d'argumentation. Cette compensation, dans une situation d'insécurité foncière au niveau des marécages, ainsi que l'usage d'une vision modernisatrice pour la commune induisent la majorité des personnes affectées à la collaboration. En outre, les quelques personnes qui n'ont pas voulu vendre leurs terres, se trouvent piégées et sont exposées à des risques d'expropriation sans compensation, elles ne sont pas également en position de force pour faire reculer les décisions.

Cet enjeu sur les terrains domaniaux prend une ampleur de plus en plus importante dans le foncier actuel. Dans un contexte où les dirigeants font appel à des investisseurs, les installations sont surtout programmées dans ces zones. Pourtant, durant leur délimitation, l'Etat n'as pas pris en compte les systèmes d'occupation locaux (Burnod & Andriamanalina, 2017b), ce qui a conduit en conséquence à une centralisation d'une grande partie du foncier par l'Etat. Par rapport à notre concept de rapport de pouvoir, cette situation montre que l'orientation spatiale locale a été le théâtre d'une stratégie d'acteur qui utilise leurs capacités respectives pour orienter les modifications en leur faveur. La communauté, par une logique de « légitimité » parvient à faire valoir ses revendications et les investisseurs dans une approche « juridico-institutionnelle » et « socio-économique », arrivent à implémenter leurs projets.

Dans ces analyses sur l'influence des investissements sur le périurbains par les « immigrants » ainsi que les « entrepreneurs », la valeur économique que sous-tend le périurbain oriente sa dynamique spatiale. D'une part, le poids des immigrants, qui se manifeste de manière latente en termes de rapport de pouvoir avec la communauté autochtone initialement composée des agriculteurs, oriente la stratégie des acteurs dans l'investissement immobilier et dans une pluriactivité. D'autre part, la proximité de la

ville crée une convoitise pour les investisseurs externes, qui, dans une approche stratégique, mobilisent des ressources au niveau institutionnel et local pour obtenir une autorisation et un consensus. Ils parviennent à s'installer, en inscrivant une nouvelle requalification de zonage au niveau des terrains domaniaux.

> *Etrangers : échelle ville-périurbain*

Une autre dimension qui ne figurait pas dans le microcosme de notre étude, mais qui présente un poids non négligeable pour appréhender la dynamique d'acteur autour de l'aménagement du territoire périurbain, c'est cette articulation avec le plan d'urbanisme directeur de la capitale, ainsi que les stratégies d'acteurs qui y règnent. Les responsables de l'aménagement du territoire ont surtout, outre l'absence des ressources pour implémenter le plan d'urbanisme, constaté dans la stratégie des acteurs, le poids des acteurs étrangers sur le foncier.

« Dans l'analyse des acteurs, vous devez considérer la place de la politique et des acteurs étrangers notamment les Français et les Indo-pakistanais. L'aménagement dépend énormément du foncier. Formellement et juridiquement ce sont des acteurs étrangers qui dominent le foncier de cette ville. Les petites exploitations continuent leurs activités jusqu'à ce que ces acteurs décident d'investir et réquisitionnent leurs terrains… Par exemple, pour la définition d'un tracé d'une route, certains grands acteurs font des lobbys pour que le tracé d'une route passe à côté de leur terrain et non pas sur leur terrain. » (entretien responsable n°3 aménagement du territoire, mai 2019)

« Les acteurs étrangers ont un poids important sur le foncier. Ils achètent des terrains auprès des malgaches, dans la plupart de cas ceux des démunis. Les indo-pakistanais font partie des acteurs étrangers en plus des européens. Ces derniers s'intéressent plus aux les zones touristiques. Ces indo-pakistanais ont une triple nationalité (pakistanaise, européenne, malgache), et ils utilisent la nationalité malgache pour l'achat de terrains. » (entretien responsable n°4 aménagement du territoire, mai 2019)

« A Ankandimbahoaka, les gens disent que la société X a accaparé la terre. Mais oui, c'est vrai, elle a déjà acheté cette terre il y a des années, mais les gens pensent toujours, comme ce sont leurs parents et grands-parents qui ont aménagé la zone, que la terre leur appartient…. Aucune personne n'ose prendre une terre, sans qu'elle ait des papiers règlementaires… mais le moment est venu pour qu'il aménage son terrain, mais toi tu es juste un simple occupant dans l'histoire » (entretien responsable n°5 aménagement du territoire, mai 2019)

Dans cette stratégie, nous constatons un type de concentration foncière par les étrangers, surtout les indo-pakistanais et les européens. En absence de données sur l'état parcellaire de la capitale, qui est d'ailleurs un document non accessible dans le cadre de cette étude, cette préoccupation des responsables d'aménagement se confirme sur le terrain. De plus en plus de marécages sont remblayés dans la capitale, comme le cas étudié dans notre commune d'étude, pour des fins commerciaux, industriels ou d'habitation. En 2006, Raveloarimisa dans un article de journal hebdomadaire local (L'Express de Madagascar) intitulé « *Mais à qui appartient Antananarivo ?* » questionne cette face cachée du foncier d'Antananarivo. L'auteur – à travers quelques études de cas dans lesquels le propriétaire foncier n'est pas le propriétaire du bâti, comme le cas des bidonvilles, où le propriétaire loue le terrain – apporte une réponse à cette question.

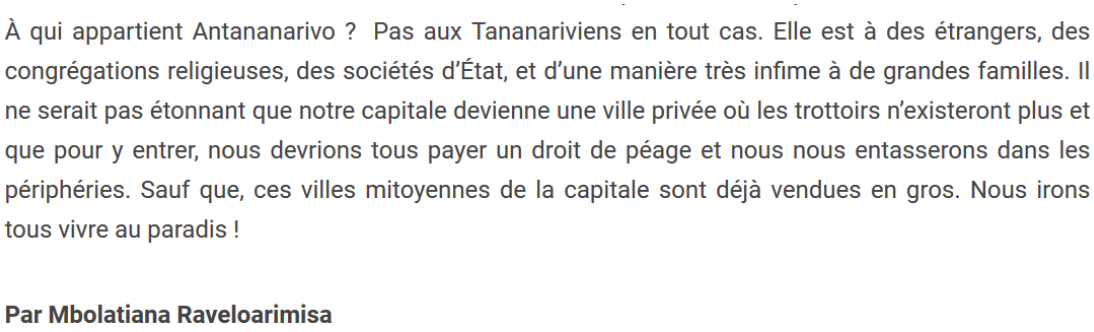

À qui appartient Antananarivo ? Pas aux Tananariviens en tout cas. Elle est à des étrangers, des congrégations religieuses, des sociétés d'État, et d'une manière très infime à de grandes familles. Il ne serait pas étonnant que notre capitale devienne une ville privée où les trottoirs n'existeront plus et que pour y entrer, nous devrions tous payer un droit de péage et nous nous entasserons dans les périphéries. Sauf que, ces villes mitoyennes de la capitale sont déjà vendues en gros. Nous irons tous vivre au paradis !

Par Mbolatiana Raveloarimisa

Source : Capture d'écran « L'Express Madagascar » (juillet 2019)

Cette domination des acteurs économiques sur l'aménagement urbain et périurbain n'a jamais été débattue frontalement et commence à prendre de l'ampleur au niveau de la communauté. En effet, des manifestations accompagnent toujours les grands projets de remblaiements et/ou d'acquisition de terrain, sur lequel une communauté s'est installée ou a aménagé. Cependant, en mobilisant des stratégies (*supra*, stratégie des investisseurs), ces projets parviennent, dans la majorité de cas, à s'implanter, tout en modifiant ainsi le paysage ainsi que la dynamique socio-économique locale. Ainsi, des acteurs fantômes - puisqu'ils ne sont pas identifiés ni vus au sein de la communauté- sont capables de modifier les orientations de l'aménagement du territoire, indépendamment des mécanismes de régulation et des pratiques qui se présentent au niveau local, voire même au niveau de l'agglomération périurbaine. Ces phénomènes méritent une analyse et un approfondissement pour un éclaircissement de l'aménagement périurbain.

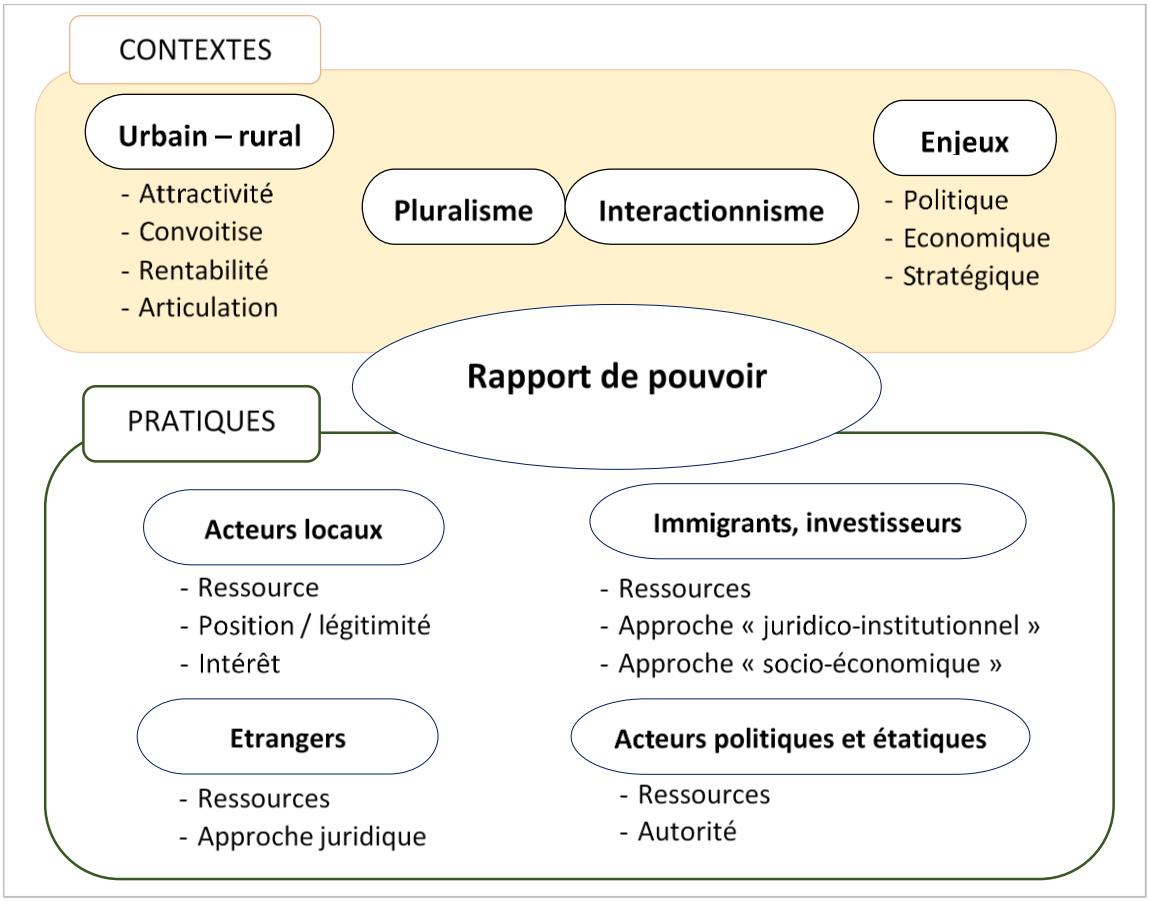

Figure 11: Exploitation et manifestation du rapport de pouvoir dans l'aménagement local

Conclusion partielle

L'analyse socio-historique, par une reconstitution des faits et évènements, en se basant sur les récits des personnes âgées ainsi que sur les études menées par d'autres chercheurs et données existantes, a permis de comprendre l'évolution de la reconfiguration spatiale de différentes zones agroécologiques et topographiques dans la zone d'étude. Ainsi, l'état de l'aménagement actuel n'est pas contemporain, il est le fruit d'un processus socio-historique, mais aussi politique qui a reconfiguré l'exploitation spatiale locale. Depuis l'époque royale, en passant par la période coloniale jusqu'à aujourd'hui, les systèmes sociaux ainsi que les dispositifs et instruments de planifications ont orienté l'aménagement. Outre les objectifs escomptés partiellement atteints, plusieurs autres dynamiques se développent en parallèle et caractérisent la périurbanisation. Notre étude porte surtout sur l'analyse de ces pratiques, différentes des prescriptions d'urbanisme, qui ne sont pas débattues publiquement mais qui sous-tendent la pratique de l'aménagement du territoire au niveau local. Cette approche, qui consiste en une compréhension et une description de la

complexité de l'aménagement périurbain, nous a permis de mettre en exergue certaines faces cachées de sa dynamique sans aucun jugement de valeur, et de connaitre la diversité ainsi que l'altérité du périurbain.

L'aménagement spatial de notre zone d'étude est le fruit d'interaction et du rapport de pouvoir des acteurs dans un contexte de pluralisme juridique. L'interaction entre les acteurs aboutit à des attitudes de compréhension et de respect du droit de propriété, sans aucune référence à l'urbanisme. Cette interaction se présente à la fois de manière systémique « responsable – communauté » et suivant les relations d'interdépendance « communauté-communauté ». Dans cette configuration, les prises de décision ne se réfèrent pas aux normes officielles, mais se basent sur le rapport qu'entretiennent les acteurs au sein de leurs communautés. Dans cette espace interactionnel, l'anarchie n'existe pas, la logique de « compréhensivité » et de « l'intouchabilité » du droit de propriété est adoptée. L'aménagement du territoire est alors régulé par la compréhension mutuelle des acteurs et la cohérence des actions avec le contexte socio-économique ou politique local. Dans cette dynamique, la communauté perçoit le droit de propriété, notamment l'espace délimité par la propriété, comme un espace indépendant où le propriétaire est libre de son choix.

Toujours dans ce contexte, le pluralisme juridique, tant en termes de multiplicité de textes ou de stratégies des acteurs, se manifeste à travers un « forum shopping » et un « shopping forum » au niveau de l'arène locale de l'aménagement du territoire, et engendre des difficultés dans la mise en œuvre des outils de planification. Le manque de ressources est de part et d'autre, au sein des acteurs et des dispositifs. Le « laisser faire », « régulariser » et « cohérence » sont les règles par rapport au contexte local. Ils permettent à la communauté de construire plus facilement une maison, sans passer par les procédures administratives souvent longues et coûteuses, mais aussi à la structure locale d'améliorer la recette budgétaire. L'aménagement spatial s'inscrit alors dans une logique qui consiste à servir les intérêts des acteurs, qui peuvent être contradictoires et/ou mutuels. Dans un cas conflictuel, le rapport de pouvoir constitue un facteur déterminant des orientations de l'aménagement.

Sur une considération systémique de l'aménagement spatiale au sein de la communauté étudiée, le rapport de domination se manifeste entre acteurs locaux ainsi qu'entre les acteurs locaux et les acteurs externes. La possession de ressources et d'autorité, par la capacité de mobilisation ou par la position prise au niveau des dispositifs de régulation, est alors déterminante. Suivant les échelles, les acteurs

recourent à des approches « juridico-institutionnelle » et « socio-économique » pour infléchir/changer les décisions en matière d'orientation spatiale locale. Au niveau local, les décisions se font au service du plus grand nombre et des intérêts économiques. Ce phénomène a été caractérisé, dans le cadre de notre étude, par le poids des briquetiers, la reconfiguration du profil et du leadership des dirigeants de la commune ainsi que l'ascension progressive des immigrants. Dans une optique d'articulation avec une échelle plus élargie, un rapport de domination transcende les acteurs locaux, surtout sur l'orientation globale du périurbain et la gestion des terrains domaniaux. Les acteurs politiques et étatiques, les investisseurs ainsi que les acteurs étrangers adoptent une approche « juridico-institutionnelle » avec les normes pratiques qui y règnent pour orienter l'aménagement du périurbain. Le schéma suivant décrit le processus socio-politique de l'aménagement du territoire périurbain à travers cette étude.

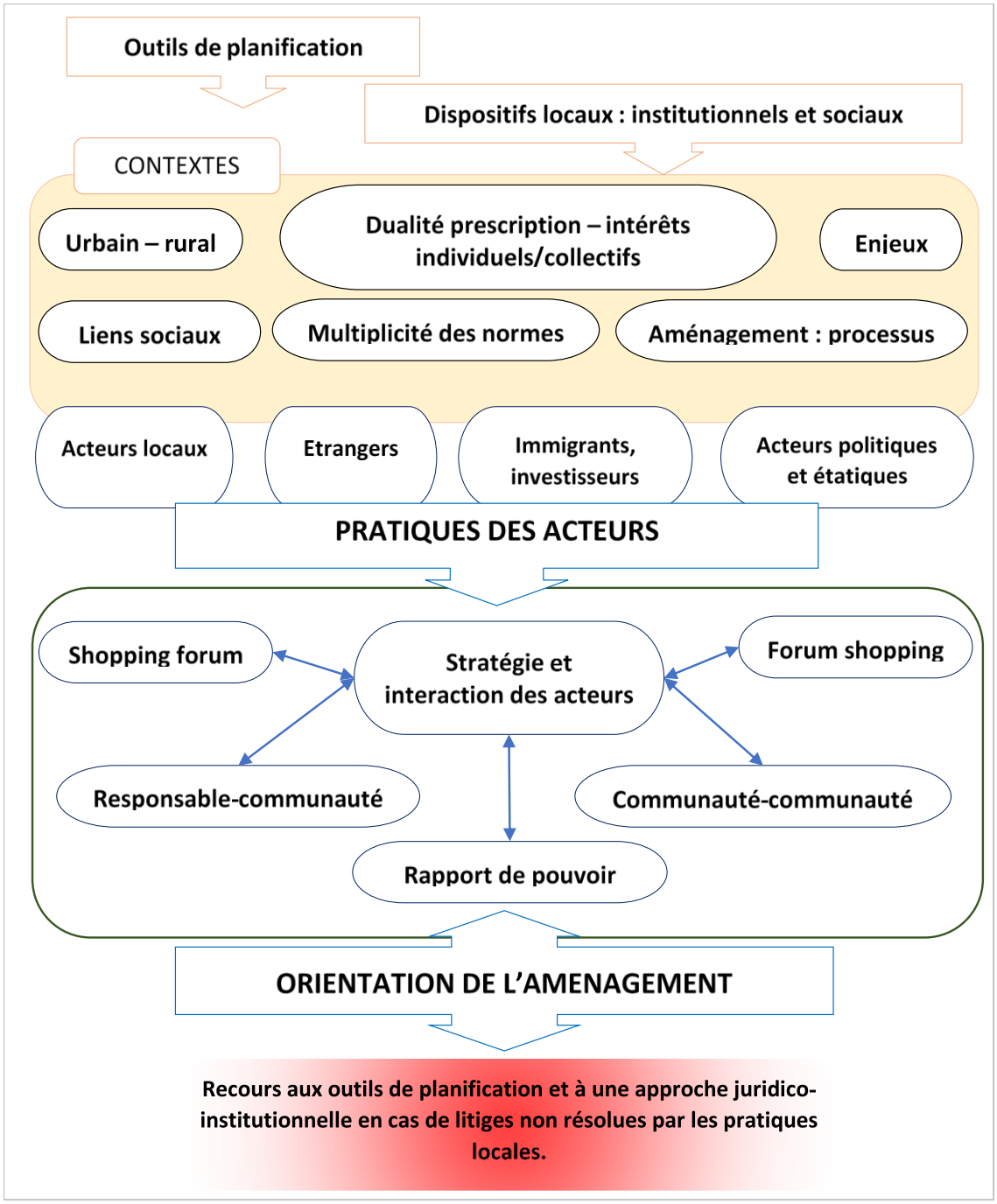

Figure 12: Processus socio-politique de l'aménagement du territoire périurbain

CONCLUSION GENERALE

La périurbanisation est un enjeu de la planification spatiale de l'après-guerre et se poursuit jusqu'à aujourd'hui en insérant une dimension plus élargie, celle de l'aménagement durable du territoire et la limitation des artificialisations des terres. Pour le cas de notre étude, la périurbanisation ne concerne pas uniquement l'expansion des villes ou la densification des zones périphériques initialement rurales, mais impacte surtout sur les traits socio-économiques et politiques de la communauté locale. Dans cette mutation, le mode de vie ne suit pas forcement le rythme. Une situation conduisant à une marginalisation d'une partie de la classe sociale, surtout paysanne, qui dépend énormément de la terre pour survivre. Ainsi, outres la dimension modernisatrice liée à l'urbanisation, elle engendre également une pauvreté. De ce fait, l'implémentation des outils de planification spatiale est capitale, non seulement pour maintenir le paysage mais surtout pour soutenir l'égalité d'accès aux ressources et le mode de vivre ensemble. Au regard des réalités qui se présentent sur le terrain, les outils de planification ne sont pas appliqués, et sont même dépassés par l'évolution des aménagements spatiaux. C'est dans cette optique que s'inscrit notre étude, qui consiste à identifier les pratiques locales des acteurs pour l'aménagement des espaces périurbains.

Cette étude s'inscrit dans une démarche hypothético-déductive et mobilise des théories et concepts pour la collecte et l'analyse des données empiriques. Plus qualitatives que quantitatives, les analyses portent surtout sur l'interprétation des actions et des propos des acteurs, mais aussi sur leurs représentations par rapport à l'aménagement spatial local et à sa régulation. L'échelle considérée était un groupe de fokontany voisins qui peuvent représenter les différentes zones agroécologique et topographiques locales, entre autres les rizières, les marécages, les *tanim-palana* et la colline.

Ce qui ressort de notre étude de terrain est que l'aménagement local des espaces périurbains ne suit pas ou suit peu les outils de planification urbaine sur base desquels il est envisagé. Il se joue surtout sur base du rapport social local et des rapports de pouvoir entre les acteurs. Ces derniers, que ce soient les responsables dans les dispositifs locaux (responsable fokontany, commune, aménagement), la communauté ou les acteurs externes (investisseurs, étrangers) adoptent des pratiques différentes des normes

officielles, qui seront ensuite corrigées à travers un bricolage institutionnel. Cette pratique curative consistant à « régulariser » est même devenue la norme et la référence ; ce qui est contraire aux principes de l'aménagement du territoire qui sont prospectifs et préventifs.

Les lectures que nous avions mobilisées nous ont permis d'analyser ces pratiques d'acteurs sous plusieurs angles. Le pluralisme traite la dimension juridico-institutionnelle ainsi que les stratégies d'acteurs qui en découlent. L'interactionnisme renvoie à une analyse plus sociologique, notamment l'appropriation par les acteurs de l'aménagement du territoire ainsi que les rapports sociaux qui existent entre eux. Et, le rapport de pouvoir décrit comment une partie des prises de décision et les orientations spatiales se négocient.

A l'issue de ces analyses, il en résulte un aménagement situé, délimité par les limites de propreté, mais qui n'est pas en articulation ni avec le paysage en général, ni avec les prescriptions d'urbanisme. Ce qui renforce la qualification anarchique de l'aménagement du territoire périurbain actuel. Par rapport à ce qui se passe sur le terrain, l'aménagement est régi par des pratiques locales dans lesquelles les acteurs interagissent et orientent la prise de décision en fonction du contexte local, mais aussi par une fabrique institutionnelle des acteurs externes pour conquérir le périurbain. Cela confirme l'hypothèse de cette recherche qui stipule que « **L'interaction et le rapport de pouvoir entre les acteurs périurbains conduisent à des normes pratiques qui définissent l'effectivité de l'aménagement spatiale locale ».**

Dans cette optique socio-politique de l'aménagement du territoire, l'espace périurbain est le théâtre d'un jeu d'acteurs qui définit son orientation spatiale, indépendamment des prescriptions technique et urbanistique des outils de planification. D'ailleurs, en termes d'étude technique, les chercheurs ainsi que les acteurs ont déjà proposé plusieurs alternatives, mais c'est surtout au niveau de son implémentation que le processus s'étrangle. Cette recherche contribue à une vision de l'aménagement du périurbain par le bas où les pratiques locales peuvent être mobilisées pour rendre effective les politiques publiques.

Impulsée par une motivation de sauvegarder les espaces agricoles périurbains, cette étude s'est davantage orientée sur l'identification et la description des pratiques d'acteurs pour l'aménagement du territoire. La mobilisation des trois concepts théoriques a permis un éclaircissement des stratégies d'acteurs et les mécanismes de

prise de décision dans l'orientation spatiale locale. En termes de parcours, cette considération holistique de recherche en sciences sociales contribue à renforcer les acquis professionnels et académiques antérieurs. En effet, les résultats de cette recherche viennent soutenir les analyses et recherches pour une gestion durable des espaces périurbains, y compris l'articulation des activités agricoles dans ces derniers. Ils ouvrent une optique sur la valorisation de ces pratiques ainsi que des pratiques paysannes pour un aménagement durable et effectif du territoire périurbain. Suivant le rythme d'urbanisation actuel du pays, la cohérence de l'aménagement du territoire périurbain contribuera à limiter la pauvreté urbaine et à exploiter de manière équilibrée les ressources présentes.

Ainsi, cette étude offre une perspective sur la conception et l'implémentation des politiques publiques. Stigmatisés par une vision technocratique, les acteurs locaux sont toujours considérés comme incompétents car ne maitrisant pas les outils et instruments de planification. Cependant, cette étude et bien d'autres démontrent qu'ils sont les clés de l'effectivité d'une politique, surtout en absence ou en retrait de l'interventionnisme de l'Etat au niveau local. Dans un contexte où les ressources mobilisées ne permettent pas une implémentation ni un suivi systémique et systématique des instruments, il est nécessaire de reconnaitre ce rôle capital tenu par les acteurs locaux et les intégrer dans le processus de l'aménagement, non seulement par un partage de rôles mais également par une mise à leur disposition de ressources nécessaires et utiles. Ces dernières ne sont pas uniquement humaines et financières, mais aussi informationnelles. On a pu constater que le niveau d'information ainsi que les interprétations qui en résultent sont différents d'un acteur à l'autre et cela renforce les pratiques qualifiées d'informelles, même si celles-ci se font de manière inconsciente dans certains cas. Parallèlement, les facteurs connexes tels que le foncier et le niveau de vie de la communauté sont primordiaux. Une articulation de l'aménagement du territoire avec d'autres politiques sectorielles est alors primordiale pour qu'il soit effectif. Ce qu'il faut tenir compte dans la révision en cours du plan d'urbanisme du grand Tana.

BIBLIOGRAPHIE

AFD. (2008). Gouvernance foncière et sécuritation des droits dans les pays du Sud, Livre blanc des acteurs français de la coopération.

Allemand, S., Frémont, A., & Heurgon, É. (Éd.). (2017). Aménagement du territoire : Changement de temps, changement d'espace. Consulté à l'adresse http://books.openedition.org/puc/10358

Allen, A. (2003). Environmental planning and management of the peri-urban interface : Perspectives on an emerging field. Environment and Urbanization, 15(1), 135-148. https://doi.org/10.1177/095624780301500103

Andriamihaingo, S. R. R. (1989). Colline sacrée des souverains de Madagascar : LE ROVA D'ANTANANARIVO (L'Harmattan).

ANDRIANALISEFA, S. J. (2015). La synergie des actions de l'Aménagement du Territoiresur les stratégies du développement national. Consulté 18 février 2019, à l'adresse http://biblio.univ-antananarivo.mg/pdfs/andrianalisefaSanniJ%201_ESPA_MAST%202_15.pdf

Aymar Nyenyezi, B. (2018). Cours : Acteurs et régulation des sociétés contemporaines.

Bacqué, M.-H., Charmes, É., Launay, L., & Vermeersch, S. (2016a). Des territoires entre ascension et déclin : Trajectoires sociales dans la mosaïque périurbaine. Revue française de sociologie, Vol. 57(4), 681-710. Consulté à l'adresse http://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-2016-4-page-681.htm

Bacqué, M.-H., Charmes, É., Launay, L., & Vermeersch, S. (2016b). Des territoires entre ascension et déclin : Trajectoires sociales dans la mosaïque périurbaine. Revue française de sociologie, 57(4), 681-710. https://doi.org/10.3917/rfs.574.0681

Barraud, B. (2011). Théories du droit et pluralisme juridique : Introduction et conclusion. 54.

Berman, P. S. (2013). Le nouveau pluralisme juridique. Revue internationale de droit economique, (t. XXVII)(1), 229-256. Consulté à l'adresse https://www.cairn.info/revue-internationale-de-droit-economique-2013-1-page-229.htm

Burnod, P., & Andriamanalina, B. S. (2017a). Réforme foncière et accueil des investisseurs à Madagascar : L'ambivalence de la politique foncière. Géographie, économie, société, Vol. 19(3), 357-376. Consulté à l'adresse http://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2017-3-page-357.htm

Burnod, P., & Andriamanalina, B. S. (2017b). Réforme foncière et accueil des investisseurs à Madagascar : L'ambivalence de la politique foncière. Géographie, économie, société, 19(3), 357-376. https://doi.org/10.3166/ges.19.2017.0017

Campenhoudt, L. V., & Quivy, R. (2011). Manuel de recherche en sciences sociales—4e edition. Dunod.

Clémence, R. T. (2012). ANALYSE DE LA CRISE DE LOGEMENT DANS L'AGGLOMERATION D'ANTANANARIVO (p. 55).

COQUERY-VIDROVITCH, C. (1982). Le régime foncier rural en Afrique Noire. Consulté à l'adresse http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/doc34-07/02590.pdf

Cusin, F., Lefebvre, H., & Sigaud, T. (2016). La question périurbaine. Revue française de sociologie, Vol. 57(4), 641-679. Consulté à l'adresse http://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-2016-4-page-641.htm

Damon, J., Marchal, H., & Stébé, J.-M. (2016). Les sociologues et le périurbain : Découverte tardive, caractérisations mouvantes, controverses nourries. Revue française de sociologie, Vol. 57(4), 619-639. Consulté à l'adresse http://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-2016-4-page-619.htm

Dessinges, C. (1998). SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE : LE CONCEPT DE POUVOIR DANS LES ORGANISATIONS. 59. Consulté à l'adresse https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1642-le-concept-de-pouvoir-dans-les-organisations.pdf

Didier-Fèvre, C. (2015). L'APPARTENANCE TERRITORIALE DES JEUNES PÉRIURBAINS Perdus entre la campagne et la ville ? Pour, N° 228(4), 105 à 112. Consulté à l'adresse https://www.cairn.info/revue-pour-2015-4-page-105.htm

Dubbeling, M., & Veenhuizen, R. van. (2014). Formulation de politiques multi-agents et planification d'actions en agriculture urbaine et périurbaine. Pour, N° 224(4), 323-339. Consulté à l'adresse http://www.cairn.info/revue-pour-2014-4-page-323.htm

Fournet-Guéri, C. (2004). La géographie invisible de la ville : L'inscription des castes dans l'espace urbain à Tananari.

Freyssenet, M., & Magri, S. (1989). Les rapports sociaux et leur enjeux (p. 208).

Grafmeyer, Y. (1994). SOCIOLOGIE URBAINE. Nathan.

Guigueno, V. (2003). Dossier L'aménagement du territoire en action. Vingtieme Siecle. Revue d'histoire, no 79(3), 37-41. Consulté à l'adresse https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2003-3-page-37.htm

Guiomar, X. (2014). La mise en proximité de l'agriculture (péri)urbaine par les collectivités. Pour, N° 224(4), 415-426. Consulté à l'adresse http://www.cairn.info/revue-pour-2014-4-page-415.htm

Le Breton, D. (2004). L'interactionnisme symbolique (1re éd.). puf.

Macdonald, R. A. (2003). L'hypothèse du pluralisme juridique dans les sociétés démocratiques avancées. Revue de droit. Université de Sherbrooke, 33(1), 133-152. https://doi.org/10.17118/11143/12300

Madiot, Y. (1993). L'aménagemnt du territoire (Vol. 2). MASSON.

Mayer, R., & Laforest, M. (1990). Problème social : Le concept et les principales écoles théoriques. Service social, 39(2), 13-43. https://doi.org/10.7202/706475ar

Melot, R. (2016). Réglementer la ville périurbaine : Choix politiques locaux et registres de justification. Revue française de sociologie, Vol. 57(4), 711-734. Consulté à l'adresse http://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-2016-4-page-711.htm

Merlet, P. (2010). Pluralisme juridique et gestion de la terre et des ressources naturelles. AGTER.

Merlin, P., & Choay, F. (2009). Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement. Presses univ. de France.

Moine, A. (2006). Le territoire comme un système complexe : Un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie. LEspace geographique, Tome 35(2), 115-132. Consulté à l'adresse https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2006-2-page-115.htm

Monod, J. (2010). L'aménagement du territorie (15e éd.).

Musson, A. (2010). Revue de littérature sur les indicateurs d'attractivité et de développement durable : Vers un indicateur d'attractivité durable. Géographie, économie, société, Vol. 12(2), 181-223. Consulté à l'adresse http://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2010-2-page-181.htm

NDienor, M., & Aubry, C. (2004). Diversité et flexibilité des systèmes de production maraîchers dans l'agglomération d'Antananarivo (Madagascar) : Atouts et contraintes de la proximité urbaine. Cahiers Agricultures, 13(1), 50-57 (1). Consulté à l'adresse http://revues.cirad.fr/index.php/cahiers-agricultures/article/view/30421

Nyenyezi Bisoka, A. (2019). Competing claims over access to land in Rwanda : Legal pluralism, power and subjectivities. Competing claims over access. Consulté à l'adresse https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/object/boreal:213615

Olisoa, F. R. (2012). Mutations des espaces périurbains d'Antananarivo : Population, habitat et occupation du sol (Thèse de doctorat). Université de Strasbourg, 2009-...., France.

Olivier De Sardan, J.-P. (2008). A la recherche des normes pratiques de la gouvernance réelle en Afrique. 25.

Peemans, J.-P., & De Rijck, K. (2004). Mobilité et paysage (Presses universitaires de Louvain).

Perrin, C., Soulard, C.-T., & Chia, E. (2016). La gouvernance du foncier agricole périurbain : Entre planification urbaine et projets de développement. Revue d'Économie Régionale & Urbaine, Octobre(4), 713-736. Consulté à l'adresse http://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2016-4-page-713.htm

Piccoli, E., Motard, G., & Eberhard, C. (2016). Présentation : Les vies du pluralisme, entre l'anthropologie et le droit. Anthropologie et Sociétés, 40(2), 9-23. https://doi.org/10.7202/1037509ar

RAMAMONJY, H. N. A. (2018). L'ORGANISATION DE L'ESPACE PERIURBAIN D'AMBOHITRIMANJAKA (Région Analamanga). Consulté 30 janvier 2019, à l'adresse http://biblio.univ-antananarivo.mg/pdfs/RamamonjyHniaina_GEo_MAST2_2018.pdf

RANDRIAMIDONA, A. H. (2008). DYNAMIQUE PERIURBAINE ET URBANISATION : CAS DU FOKONTANY MERIMANJAKA. Consulté à l'adresse http://biblio.univ-antananarivo.mg/pdfs/randriamidonaAndrianihanikaH_SOCIO_M1_08.pdf

RANDRIANARIVO, F. A. (2010). LA BRIQUETERIE ARTISANALE DE LA COMMUNE RURALE AMBOHITRIMANJAKA ATOUTS, DANGERS SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX. Consulté à l'adresse http://biblio.univ-antananarivo.mg/pdfs/randrianarivoFanomezanjanaharyA_ENS_CPN_10.pdf

RASOANATOANDRO, A. (2018). QUELQUES ASPECTS MAJEURS DE FACTEURS DE PERIURBANISATION A AMBOHIJANAKA, AGGLOMERATION TANANARIVIENNE. 129.

RATOVO, A. M. (2017). ÉVOLUTION SPATIO-TEMPORELLE DE L'EXTENSION PERIURBAINE A ANOSY AVARATRA (Agglomération tananarivienne). 98.

RAVELOJAONA, L. T. (2013). Analyse spatiotemporelle de la dynamique du paysage des milieux urbains, périurbains et ruraux Cas du grand Antananarivo. Consulté 30 janvier 2019, à l'adresse http://biblio.univ-antananarivo.mg/pdfs/ravelojaonaLalanirinaT_AGRO_ING_13.pdf

RAZAFIMAHEFA, R. M. (2013). ANALYSE DE L'INTEGRATION DE LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE DANS LES POLITIQUES D'URBANISME- CAS DE L'AGGLOMERATION D'ANTANANARIVO. Consulté 30 janvier 2019, à l'adresse http://biblio.univ-antananarivo.mg/pdfs/razafimahefaRavakaM_ECO_M2_13.pdf

Razafindralambo, L. N. (2005). Inégalité, exclusion, représentations sur les Hautes Terres centrales de Madagascar. Consulté à l'adresse http:/ / www.cairn.info/ article.php?ID_REVUE=CEA&ID_NUMPUBLIE=CEA_179&ID_ARTICLE= CEA_179_0879

Rousseau, L., & Deffuant, G. (2005). Gestion des territoires : Aider à la formulation collective de problèmes. Natures Sciences Societes, Vol. 13(1), 21-32. Consulté à l'adresse https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2005-1-page-21.htm

Roy, É. L. (2013). Pluralisme juridique et taxation foncière : Réintroduire la confiance, chaînon manquant dans les processus de gestion urbaine en Afrique francophone de l'Ouest. Techniques Financières et Développement, n° 112(3), 81-95. Consulté à l'adresse http://www.cairn.info/revue-techniques-financieres-et-developpement-2013-3-page-81.htm

Ruault, C., & Vitry, C. (2017). Articuler dynamiques agricoles et action publique locale en péri-urbain : Quelles dimensions en jeu ? Revue d'Économie Régionale & Urbaine, Juin(3), 483-510. Consulté à l'adresse http://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2017-3-page-483.htm

Savoie-Zajc, L. (2007). Comment peut-on construire un échantillonnage scientifiquement valide? 13.

Serrano, J., & Demazière, C. (2016). Le foncier des espaces périurbains dans la planification spatiale : Une construction intercommunale et interterritoriale. Revue d'Économie Régionale & Urbaine, Octobre(4), 737-766. Consulté à l'adresse http://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2016-4-page-737.htm

Soulard, C.-T. (2014). Les agricultures nomades, une caractéristique du périurbain. Pour, N° 224(4), 151-158. Consulté à l'adresse http://www.cairn.info/revue-pour-2014-4-page-151.htm

TaTOM. (2018). Projet d'Elaboration du Schéma Directeur pour le Développement de l'Axe Economique TaToM (Rapport Intérimaire) (p. 664) [Rapport intérimaire].

Véron, J. (2006). L'urbanisation du monde (La Découverte).

Résumé

Sur base d'un constat de dépassement des outils de planification par le phénomène d'urbanisation et de retrait ou absence de l'Etat interventionniste au niveau local, cette étude consiste à comprendre les stratégies d'acteurs et les normes pratiques qui se présentent au niveau du périurbain. On a pu constater que l'aménagement, indépendamment des prescriptions des outils de planification, est le résultat de l'interaction et des rapports de pouvoir entre les acteurs. Dans cette dynamique, les pratiques « laisser faire » et « régulariser » sont adoptées par les acteurs locaux tandis que les acteurs externes adoptent des approches « juridico-institutionnelle » et « socio-économique » pour conquérir l'espace périurbain. L'orientation suit les relations de pouvoir, qui renvoient à la possession de ressources ou d'autorité, mais aussi à la capacité d'inclure le maximum d'intérêts.

Cette étude menée dans une communauté périurbaine à Ambohitrimanjaka – Madagascar, s'intéresse surtout, dans un contexte d'augmentation de pression sur le périurbain, aux jeux d'acteurs dans les processus d'aménagement local ainsi que leurs impacts sur l'orientation des organisations spatiales. De manières socio-historique et processuelle, elle montre comment les acteurs s'approprient l'aménagement et quelles sont les marges de manœuvres dans sa régulation.

Mots clés : **Aménagement du territoire, normes pratiques, stratégies d'acteurs, rapports sociaux, Ambohitrimanajaka-Madagascar**

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication
Place Montesquieu, 4 bte L2.05.01, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | **www.uclouvain.be/espo**